



MONTREAL
Mars 1925

Revue Trimestrielle Canadienne

Art de l'ingénieur—Economie politique et sociale—Mathématiques
Législation—Histoire—Statistique—Architecture—Sciences
Hygiène—Industrie—Forêts—Finances—Transports.

SOMMAIRE:

Pages

1—	I. L'année de Lamartine	Abbé CALVET.
12—	II. La renaissance polonaise	JEAN DÉSY.
33—	III. La canadianisation par l'éducation	Chan. ÉMILE CHARTIER
45—	IV. La dîme dans la province de Québec	PAUL LAVOIE.
63—	V. L'Atlantide	G. GARDNER.
75—	VI. Le langage de la science	J. FLAHAUT.
83—	VII. Notre bilan vie	Dr J.-A. BAUDOUIN.
115—	VIII. Revue des livres:	
	—Antoine Gérin-Lajoie.	J. D.
	—La Science Moderne.	
	—Hygiène	O. B.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES
ÉCOLE POLYTECHNIQUE
MONTREAL

COMITÉ DE DIRECTION :

Président : Mgr J.-Vincent PIETTE, Recteur de l'Université de Montréal.

Membres : MM. Aurélien BOYER, Principal de l'École Polytechnique.

Augustin FRIGON, Directeur de l'École Polytechnique.

Arthur AMOS, Chef du service hydraulique de la Province de Québec.

Victor DORÉ, Professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales.

Alfred FYEN, Professeur à l'École Polytechnique.

Léon-Mercier GOUIN, Avocat.

Théo.-J. LAFRENIÈRE, Professeur à l'École Polytechnique.

Olivier LEFEBVRE, Ingénieur en chef, Commission des Eaux courantes.

Olivier MAURALT, p. s. s. Professeur à l'Université de Montréal.

Édouard MONTPETIT, Professeur à l'Université de Montréal

Antonio PERRAULT, Professeur à l'Université de Montréal.

Arthur SURVEYER, Ingénieur Conseil.

COMITÉ D'ADMINISTRATION ET DE RÉDACTION :

Président : Arthur SURVEYER.

Membres : MM. Édouard MONTPETIT, Arthur AMOS, Augustin FRIGON,

Olivier MAURALT, Théo.-J. LAFRENIÈRE, Antonio PERRAULT,

Olivier LEFEBVRE, Léon-Mercier GOUIN.

Rédacteur en chef : Édouard MONTPETIT.

Secrétaire de la rédaction : Léon-Mercier GOUIN.

LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST FIXÉ A \$3.00 DOLLARS POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS, A \$4.00 DOLLARS POUR TOUTS LES AUTRES PAYS.

LE NUMÉRO 75 SOUS.

La *Revue Trimestrielle Canadienne* paraît quatre fois l'an : en mars, juin, septembre et décembre.

La Revue est accessible à la collaboration de tous les publicistes, spécialistes et hommes de profession.

La Direction n'entend pas par l'insertion des articles assumer la responsabilité des idées émises.

Tous les articles insérés donnent droit à une indemnité calculée par page de texte imprimée ou de graphiques.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

La reproduction des articles publiés par la Revue est autorisée, à la condition de citer la source d'où ces articles proviennent.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il aura été envoyé un exemplaire à la Rédaction.

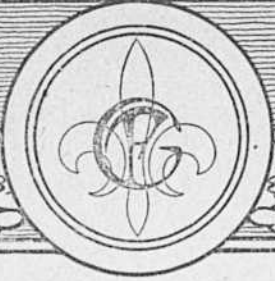
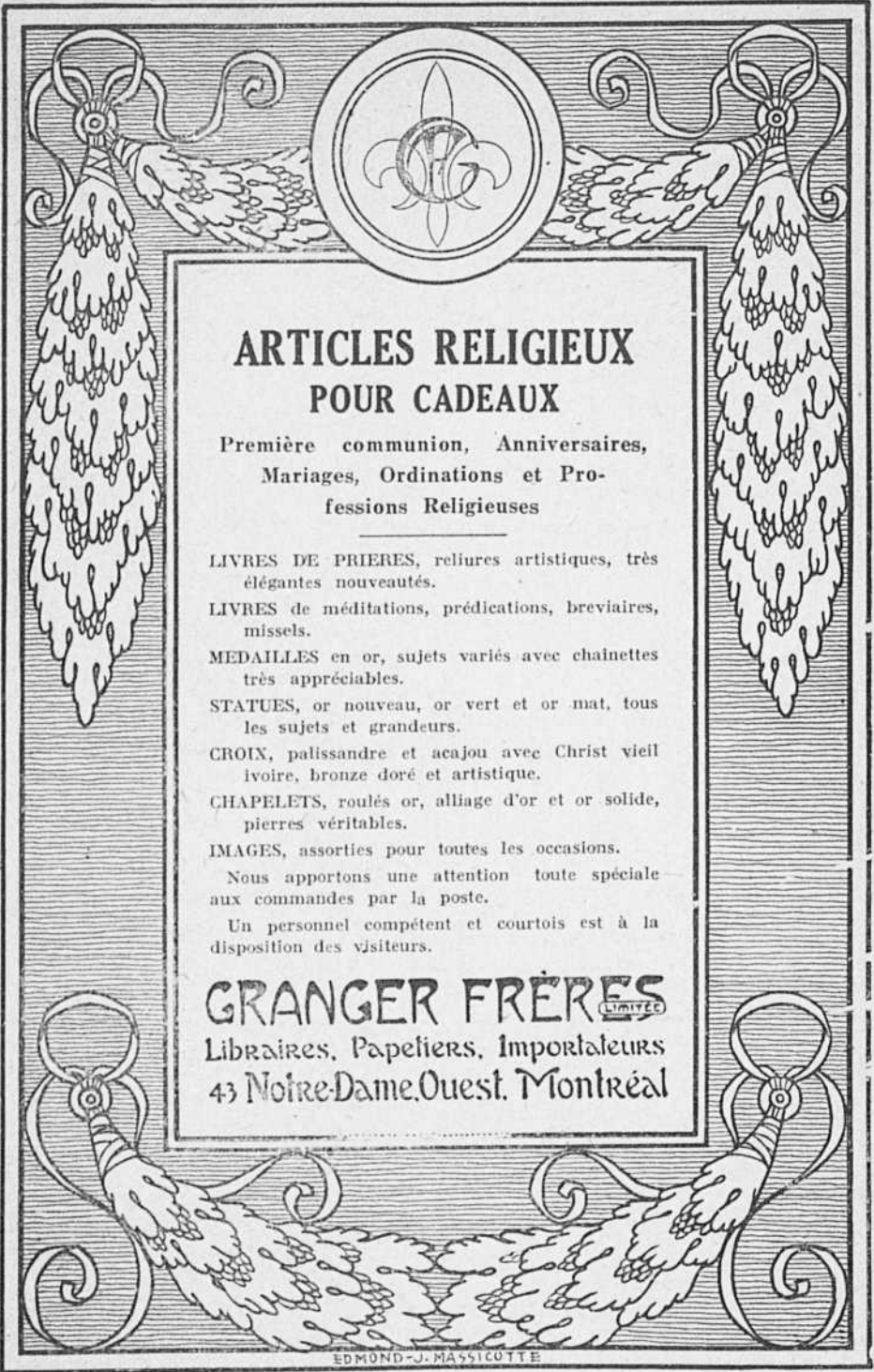
Pour les abonnements, publicité, collaboration et autres renseignements, s'adresser au :

Secrétaire général : Augustin FRIGON,

École Polytechnique,

228, rue Saint-Denis,

Montréal.



ARTICLES RELIGIEUX POUR CADEAUX

Première communion, Anniversaires,
Mariages, Ordinations et Pro-
fessions Religieuses

LIVRES DE PRIERES, reliures artistiques, très
élégantes nouveautés.

LIVRES de méditations, prédications, brevaires,
missels.

MEDAILLES en or, sujets variés avec chainettes
très appréciables.

STATUES, or nouveau, or vert et or mat, tous
les sujets et grandeurs.

CROIX, palissandre et acajou avec Christ vieil
ivoire, bronze doré et artistique.

CHAPELETS, roulés or, alliage d'or et or solide,
pierres véritables.

IMAGES, assorties pour toutes les occasions.

Nous apportons une attention toute spéciale
aux commandes par la poste.

Un personnel compétent et courtois est à la
disposition des visiteurs.

GRANGER FRÈRES LIMITÉE

Libraires, Papetiers, Importateurs
43 Notre-Dame-Ouest, Montréal

Tous nos produits sont dégustés et analysés

LA CIE MONTREAL DAIRY Limitée

290, AVENUE PAPINEAU

EST UNE INDUSTRIE MODERNE

CRÈME DOUCE — BEURRE — CRÈME GLACÉE

Téléphone : Est 3000 *

Chs. Desjardins & Cie, Limitée

Fabricants, Importateurs
et Négociants en

FOURRURES ET CHAPEAUX

130, rue St-Denis, Montréal, Canada.

**SOYEZ PRUDENTS**

Si vous projetez le placement d'une partie de vos épargnes.

N'ECOUTEZ PAS

ces bouches d'or qui vous offrent, pour presque rien, de ces valeurs qui brillent comme des bulles de savon au soleil, mais dont la durée est aussi éphémère.

CONSULTEZ

un homme de confiance qui vous indiquera

Des valeurs de tout repos,

Emises par des compagnies qui se recommandent par une longue suite d'années de succès et par une administration intelligente, intègre et prudente,

Négociables en tout temps.

LA BANQUE D'EPARGNE

DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

"LA GRANDE BANQUE DES TRAVAILLEURS"

BUREAU PRINCIPAL
ET SELEX SUCCURSALES A
MONTREAL

A. P. L'ESPERANCE,
Gérant Général

Un journal honnête et bien fait....

Le *DEVOIR* est un quotidien
rédigé avec soin et honnêteté
pour un public intelligent, res-
pectable et instruit.

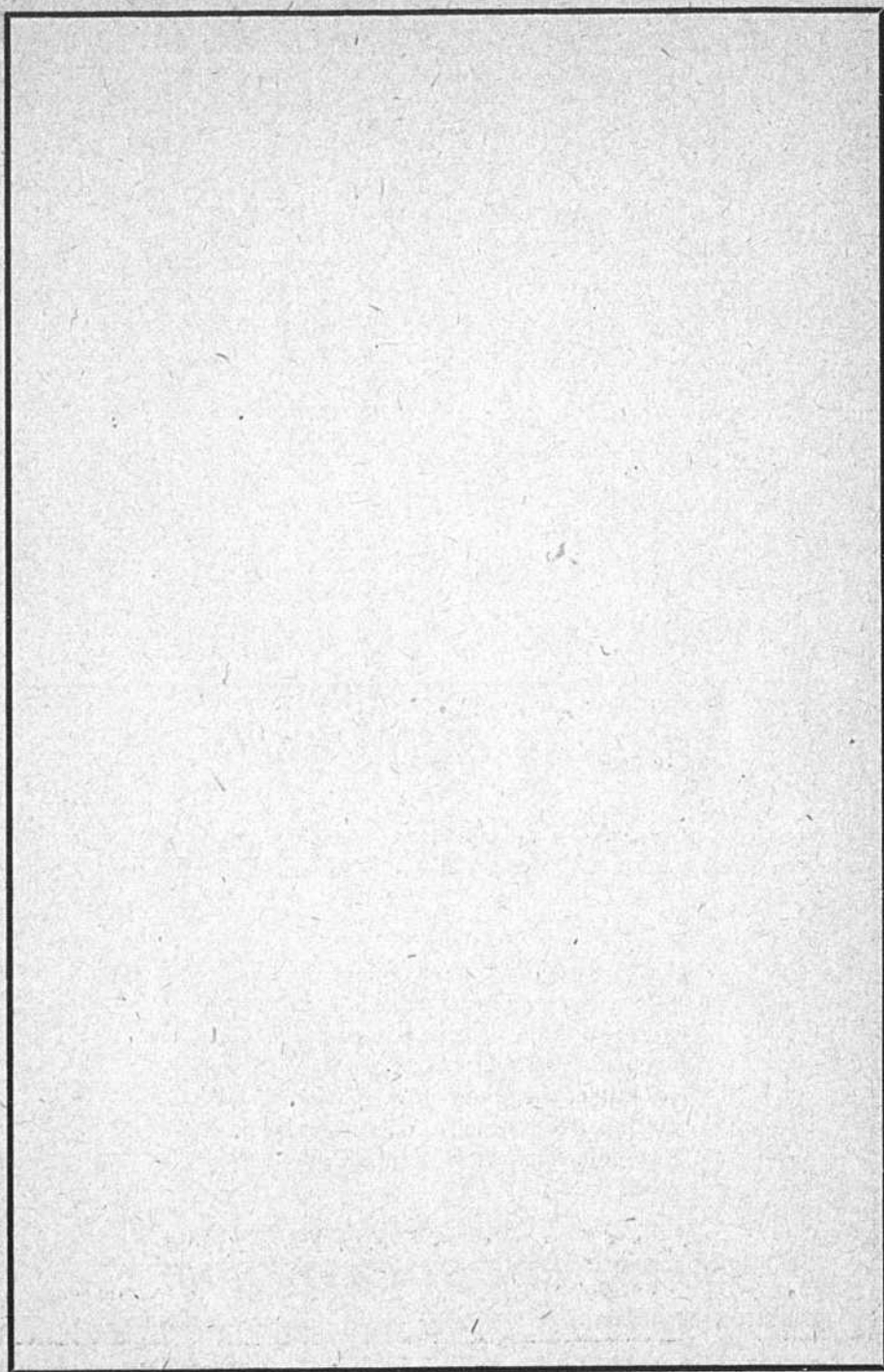
ACHETEZ ET LISEZ

LE DEVOIR

TOUS LES JOURS

Il est intéressant, bien informé, impartial, propre.

Administration et rédaction 336 Notre-Dame est, Montréal.



ON TROUVE TOUJOURS
A LA
LIBRAIRIE DEOM

UN choix important de beaux livres
anciens et modernes, des éditions
originales, rares ou curieuses des
meilleurs écrivains des XIXe et XXe
siècles et les ouvrages nouveaux, en
exemplaires ordinaires ou sur grand pa-
pier, d'une sélection d'auteurs contem-
porains. :: :: :: ::

251 EST, RUE ST-CATHERINE

TELEPHONE EST 2551

MONTRÉAL

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social : 7 et 9, Place d'Armes,
MONTREAL

Capital autorisé	\$ 5,000,000.00
Capital payé et Réserve	\$ 4,500,000.00
Actif total (au 30 nov. 1924)	\$40,646,000.00

Cette banque est la seule au Canada dont les argents confiés à son département d'Epargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

350 bureaux dans les provinces de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Edouard

PAPIER D'EGYPTE

ANTISEPTIQUE PARFUMÉ

Pour purifier l'air des habitations

En vente, 10 sous le cahier de 32 usages, dans toutes les pharmacies, librairies, etc.

ECHANTILLONS GRATUITS

Nous adressons, gratuitement, sans frais, un cahier-spécimen pour huit usages, à toute personne qui nous en fera la demande.

DEPOSITAIRES POUR L'AMERIQUE DU NORD

ROUGIER FRÈRES,

63, RUE NOTRE-DAME EST

MONTREAL

Le NOTAIRE FARIBAUT Successeur de Leclerc & Faribault Edifice Versailles, No 90 rue St-Jacques, MONTREAL. Tél. Main 678.	J.-P. BASTIEN, B.A.A., R.I.A.C. Tel. M. 4135 J.-A.-E. CARTIER, B.A.A., R.I.A.C. BASTIEN & CARTIER ARCHITECTES Diplômés de l'Ecole Polytechnique Membres de l'A. A. P. Q. No. 76 rue Saint-Jacques Montréal
F. C. LABERGE <u>INGENIEUR</u> 30, RUE ST-JACQUES	Tél. St-Louis 3925. S. A. BAULNE INGENIEUR CIVIL Professeur à l'Ecole Polytechnique 1294, rue St-Hubert, Montréal.
Victor Pager Arm. Cloutier Jos.-C. Ostiguy PAGER, CLOUTIER & OSTIGUY AVOCATS Immeuble Power, 83 ouest rue Craig Tél. Main 5598	ATHANASE DAVID, C.R. de l'étude légale ELLIOT, DAVID & MAILHIOT Edifice "Canada Life" MONTREAL
LE NOTAIRE CHARBONNEAU Commissaire pour les provinces et les Etats-Unis Organisateur de compagnies Edifice Power, 83 ouest, rue Craig, MONTREAL	
Téléphone Bell Est 2660. LIBRAIRIE ST-LOUIS Norbert Faribault, propriétaire. Papeteries, Fournitures de Bureaux, Livres, Revues, Romans, Journaux, Jouets, Articles religieux et de fantaisie, Impressions et Reliure. 288 RUE STE-CATHERINE EST (Près St-Denis) Montréal	

Revue Trimestrielle Canadienne

MONTRÉAL

MARS 1925

L'ANNÉE DE LAMARTINE

L'année 1925 sera sous le signe de Lamartine. Son œuvre tombe dans le domaine public au moment précis où une génération revenue d'engouements littéraires contestables reprend goût à la musique de ses vers. On s'intéresse à tout ce qui le touche et on se préoccupe de racheter Milly pour en faire une sorte de musée consacré à sa gloire. La maison où Alphonse de Lamartine passa son enfance et sa jeunesse se trouve dans le bourg de Milly à quinze kilomètres de Mâcon dans la direction de Cluny. C'est un pauvre village bourguignon sans grand caractère, bâti sur un sol caillouteux au milieu des vignes et dominé par la masse noire de son église. La maison du poète est sans prestige comme le paysage, mais elle a un cachet d'intimité qui devait toucher son cœur. Il y passa ses premières années, quand il était au collège de Belley il y revenait pour vacances et après ses voyages et ses grandes épreuves il y reposait son âme fatiguée. C'est dans ce logis qu'il connut les douceurs de la vie familiale auprès d'une mère attentive, rêveuse et tendre qui avait formé son cœur dans la lecture de J.-Jacques Rousseau et de la Bible. C'est autour de Milly dans ces sentiers pierreux, à travers les vignes, sur les collines sans ombre qui enserrent le village qu'il courut tout enfant après les papillons et qu'il égara ses pas d'adolescent à la poursuite d'insaisissables rêves. Milly a formé son âme et Lamartine a chanté Milly et lui a donné ainsi une âme nouvelle : maison et paysage sacrés à ce double titre, générateurs de poésie et saturés de la poésie dont ils ont été la source. Comme on comprend que les amis de Lamartine tiennent à conserver la maison du poète pour tout ce qu'elle lui a donné et pour tout ce qu'elle a reçu de lui ! Ils se souviennent — tous les Français lettrés les savent

par cœur — des poèmes immortels *Milly ou la terre natale*, *La Vigne et la Maison* et ils pourraient dire avec la même conviction que Lamartine:

“Objets inanimés avez-vous donc une âme

“Qui s’attache à notre âme et la force d’aimer?”

Tous ceux qui ont écrit sur Lamartine depuis Jules Lemaître n’ont pas manqué d’insister sur cette enfance du poète; peut-être cependant n’ont-ils pas vu assez que cette vie de famille si tendre et si joyeuse et cette vie rustique dans le tutoiement des paysans et des humbles choses ont été la source d’une poésie originale. Pourquoi ne pas dire très haut qu’avant Victor Hugo, Lamartine a doté la littérature française d’une poésie familiale doucement pénétrante? et pourquoi ne pas dire qu’avant Sainte-Beuve il a donné chez nous des modèles inimitables de poésie familière. Le romantisme est volontiers grandiloquent: Les sentiments, et en particulier le sentiment de la nature, sont pour lui des thèmes littéraires; Lamartine qui a vécu aux champs en contact permanent avec la nature rustique, l’a aimée d’un amour plus direct dans lequel les souvenirs et les préoccupations littéraires n’entraient pour rien. Aussi a-t-il pu en parler avec une sincérité qui ne se surveille pas et avec les premiers mots qui venaient sous sa plume; au milieu de ce faste littéraire imité de Chateaubriand, les accents simples et tendres de Lamartine ont quelque chose de rafraîchissant.

* * *

Le génie de Lamartine ne fut pas comme celui d’Alfred de Musset, une explosion de jeunesse. Entre sa vingtième et sa trentième année il est comme en sommeil; la source souterraine travaille lentement à se frayer une issue. Cette période de la vie du poète qui paraissait jusqu’ici assez confuse, s’éclaire chaque jour un peu plus. On sait tout maintenant de ses amis Vignet, Virieu et Bienassis et on sait tout de son inspiratrice Elvire qui fut double d’ailleurs et s’appela Graziella avant de s’appeler Julie Charles. J’oserais presque dire qu’on en sait trop: pour les lecteurs du *Lac* les précisions trop crues sur l’état civil d’Elvire dissipent la poésie et ce qu’il y a de plus grave encore, c’est que les psychologues travaillant sur ces faits divers, prétendent expliquer le génie de Lamartine. On n’explique pas le génie: tout ce qu’il a de force et de charme est dans le mystère de sa nature. Mais on peut indiquer les influences

diverses qui ont créé une atmosphère favorable à son développement. Entre 1807 et 1817 Lamartine adolescent vit à Milly dans la solitude qui entretient son âme dans une rêverie sans objet et lui suggère des fantômes qu'une activité normale aurait dispersés. Il rêve et il lit des écrivains qui entretiennent ses rêves, Ossian, Pétrarque, Rousseau, Gœthe avec son Werther, Chateaubriand avec son René. S'il n'avait pas été défendu par sa robuste constitution bourguignonne il devenait lui aussi un Werther ou un René. Le voyage d'Italie en 1811 lui apporta l'éclat d'une lumière qui dissipait tous ses songes en même temps qu'il dilata son imagination et qu'il appliqua sa sensibilité à la vie. Au retour il reprit sa vie campagnarde mais avec un sens plus vif du réel, plus d'optimisme et plus de joviale bonhomie. Il écrivait beaucoup, beaucoup de vers et dans des genres très différents, de grands poèmes religieux et des pièces érotiques à la Parny; il songeait à en publier un recueil où on aurait admiré une virtuosité acquise par un long exercice et déjà la molle intumescence de la phrase poétique. Mais il brûla presque tous ses vers et trois ans après il donnait un chef-d'œuvre d'un autre genre, les Méditations.

Pour être traditionnelle, l'explication de cette transformation littéraire de Lamartine, n'en est pas moins naïve. Nos critiques et nos psychologues aiment les contrastes et les miracles dont ils croient tenir la clef: à les entendre Lamartine à vingt-six ans est un médiocre rimeur, une sorte de sous Parny sans souffle et sans originalité; Lamartine à vingt-sept ans est un poète génial aux accents incomparables. Que s'est-il donc passé? Il y a eu Elvire et M. Doumic écrit avec placidité: "cet amour qui a fait de Lamartine le poète des Méditations". Il faudrait en finir avec ces formules conventionnelles qui feraient croire qu'une aventure sentimentale comme celle des eaux d'Aix peut faire éclore le génie et transformer un Parny en un Lamartine. Que d'hommes qui ont connu des émois pareils sont restés après aussi médiocres qu'avant! La vérité est plus grise et plus banale: entre 1812 et 1817 Lamartine n'a cessé de se transformer parce que son esprit et son cœur s'enrichissaient et mûrissaient. La plupart des méditations ont été écrites. c'est vrai, entre 1817 et 1820 dans la solitude de Milly après la mort de Julie Charles et sous le coup de la douleur qui avait déchiré l'âme de Lamartine. En écrivant alors il soulageait son cœur oppressé; mais l'homme de lettres ne perdait pas la conscience des nécessités du métier; lorsqu'il rassembla ses feuillets épars pour en faire un

livre, jugeant peut-être le volume trop mince, il y glissa des poèmes plus anciens, écrits avant l'aventure du Lac, des poèmes de la première facture qu'il ne jugeait donc pas indignes de paraître à côté de l'œuvre inspirée par Elvire. Chose étrange ils portaient aussi le nom d'Elvire et le public qui n'y regarde pas de si près put s'y tromper; mais cette Elvire n'était pas Julie Charles, et Julie Charles le savait bien puisque Lamartine lui avait fait lire ces poèmes dès qu'il la connut. Le nom poétique d'Elvire avait été inventé pour désigner Graziella et immortaliser dans la littérature sa petite âme napolitaine; après avoir servi pour Graziella morte ce nom servit aussi pour Julie Charles quand elle ne fut plus de ce monde. Des deux femmes disparues Lamartine composa un fantôme dans lequel il incarne son rêve et maintenant c'était ce rêve qu'il aimait et c'était ce rêve qui inspirait ses vers. C'est un travail analogue de superposition et de confusion que fait V. Hugo dans la tristesse d'Olympio et ceux qui aiment pleurer en lisant des vers préféreraient ne pas le savoir. Il faut en prendre notre partie: la réalité palpitante, la vie vécue ne passe pas dans la littérature sans subir une transformation; le poète est sans doute un homme comme tous les hommes, qui aime et qui souffre, mais, quand il écrit, il fait œuvre littéraire, donc en partie conventionnelle et se détachant de la réalité, il chante les rêves de son cœur, qu'il orne et qu'il amplifie pour atteindre la beauté artistique et pour enchanter ses lecteurs.

* * *

Lamartine y réussit pleinement et au delà de ses espérances: le succès des méditations fut rapide et général. Sans doute il faut faire la part des circonstances qui lui furent favorables et de la mode; mais le succès persiste aujourd'hui et s'il est moins bruyant il est peut-être plus profond. Il y a un siècle, comme aujourd'hui, le succès des méditations s'expliquerait surtout par ceci que Lamartine réalise une conception de la poésie qui est peut être la poésie même. C'est une musique qui exprime tout ce qui se trouve dans l'âme humaine au delà des idées claires que les langues peuvent rendre dans toute leur intégrité; il y a là tout un domaine mystérieux que l'intelligence la plus déliée ne peut pas explorer, peuplée de fantômes insaisissables, d'où viennent peut-être nos aspirations les plus hautes, où nous nous réfugions pour rêver à l'aise et où nous plaçons nos songes les plus chers. Les hommes de forte pensée

et d'exacte raison arrivent à force d'exercice à fermer les avenues de ce monde inconsistent et à vivre dans une exacte lumière; mais les esprits moins fermes, les femmes, les jeunes filles, et en somme toute la jeunesse vivent dans ce domaine du songe beaucoup plus que dans la partie éclairée que nous appelons le réel. Or Lamartine s'est rencontré qui a trouvé le moyen d'exprimer ce monde mystérieux non pas avec des mots précis qui le trahiraient mais avec une musique harmonieuse et divinement vague qui paraît être comme la vibration même du rêve. Étonnez-vous après cela que les femmes, les jeunes filles, les âmes aimantes et rêveuses aient vu dans Lamartine leur poète, le poète qu'elles attendaient, le poète qui les comprend enfin! et qu'elles comprennent!

Des raisons analogues avaient fait le succès de Werther et de René. Mais pour ceux qui les aimaient le plus, Werther et René n'étaient pas sans amertume: la mélancolie qui se dégage de ces œuvres décevantes est une sorte de nuit opaque qui ne laisse aucun espoir de retrouver la lumière; elle brise tous les motifs d'agir, elle est la chape de plomb qui tombe sur l'être vivant et immobilise tous ses muscles. Au contraire la mélancolie de Lamartine est un crépuscule où la lumière paraît plus attendrie d'être atténuée; elle invite aux larmes, mais aux larmes qui soulagent et consolent; elle invite à prier, à croire et à espérer; elle fait à la prière, à la foi, à l'espérance, une atmosphère ouatée qui les rend plus faciles et plus douces. Au fond, le poète des méditations — et on lui en sut gré et on lui en sait gré encore — corrigeait la désespérance de Werther et de René qui ont quelque chose de trop absorbant et de trop définitif pour la mentalité française. En France la mélancolie désespérée n'est que le rêve d'un soir d'automne; cela se met en musique, la musique allège le cœur et à l'aube du lendemain on reprend le travail de la vie, positif et clair. Lamartine est bien le poète de la mélancolie française, de la mélancolie optimiste, si on peut ainsi dire.

* * * *

Ces poèmes mélancoliques et consolants qui renouvelaient la poésie française portaient un titre significatif emprunté au vocabulaire religieux que Chateaubriand avait remis à la mode. Ce titre de Méditations que justifiait d'ailleurs l'ensemble du recueil où l'émotion religieuse tient une si grande place, suffit pour classer

Lamartine parmi les continuateurs du *Génie du Christianisme*; aujourd'hui même encore on l'appelle un poète chrétien. Pourrait-on savoir de quelle manière et jusqu'à quel point il est chrétien ?

Je ne parle pas ici bien entendu de sa foi personnelle. On s'est appliqué de divers côtés à nous dire ce que Lamartine croyait ou ce qu'il ne croyait pas et Jean des Cognets a écrit un fort beau livre sur sa vie intérieure. Si nous en croyions Dargaud dont Des Cognets utilise le journal, Lamartine aurait été toute sa vie au point de vue religieux dans un état violent: radicalement incrédule en fait, il aurait refusé malgré les instances de Dargaud de proclamer son agnosticisme par piété pour le souvenir de sa mère qui lui avait enseigné à prier. Dargaud n'a pas compris Lamartine ou bien il se vante; Lamartine a eu des périodes de doute et peut-être des heures de négation, il n'est jamais arrivé à une position claire et fixe, à un rationalisme définitif sans retour de mysticisme. Ce problème de la foi personnelle de Lamartine est insoluble parce que Lamartine n'a jamais su exactement ce qu'il croyait.

Mais ce qui est obscur dans son âme pourrait être clair dans son œuvre. On peut y distinguer des nappes diverses de sentiment religieux, qui se contrarient parfois mais qui finissent par se mêler dans une sorte de flot vainqueur et il est évident que ce flot va vers Dieu.

On y trouve d'abord, et c'est ce qui frappa le plus les contemporains, des souvenirs d'une enfance pieuse, des échos du cœur maternel comme cette prière du matin que les enfants répèteront toujours et qui restera attachée à son nom:

*O père qu'adore mon père !
Toi qu'on ne nomme qu'à genoux,
Toi dont le nom terrible et doux
Fait courber le front de ma mère.. !*

*Mon Dieu donne l'onde aux fontaines,
Donne la plume aux passereaux
Et la laine aux petits agneaux
Et l'onde et la rosée aux plaines..*

*Donne une famille nombreuse
Au père qui craint le Seigneur
Donne moi sagesse et bonheur
Pour que ma mère soit heureuse !*

Ce n'est pas peu que d'avoir exprimé pour l'éternité dans une langue si simple et si tendre ces balbutiements de l'enfance et cette prière n'a pu sortir que d'un cœur profondément chrétien.

Assurément dans les Méditations nous rencontrons des poèmes qui rendent un autre son. Dans *l'Homme* et surtout dans le *Désespoir* apparaissent des doutes, des révoltes, des négations. Faut-il voir là des états transitoires, ce qu'on pourrait appeler des tentations contre la foi ou bien peut-on y discerner les traces d'une véritable crise religieuse? Ceux qui croient à cette crise — et elle reste vraisemblable — ont le tort d'en fixer avec trop de précision les étapes; peu à peu à mesure qu'il vivait, par usure, par sollicitation des sens, par réflexion philosophique, Lamartine se détachait de la foi de sa mère et du système lié de doctrines théologiques que ses maîtres lui avaient enseignées. Ce détachement l'amenait dans un état d'incertitude flottante où la négation aurait été aussi impossible que l'affirmation, un état qui le faisait souffrir et qui cependant l'enchantait. Ce qui avait vacillé en lui, c'était l'esprit religieux, tandis que le sentiment religieux restait intact et chaud comme aux premiers jours et suffisait à donner satisfaction à ses besoins religieux. Sortit-il jamais de cet état où l'incertitude intellectuelle s'alliait si bien aux élans du cœur, encore une fois nous ne le saurons jamais. Cependant à lire les *Harmonies Poétiques et Religieuses*, le poème de sa maturité et peut-être son chef-d'œuvre on croirait que Lamartine s'est constitué une philosophie religieuse qui a remplacé son catéchisme et sert maintenant de base aux affirmations spontanées de son cœur. Il y a là de très belles élévations où le poète arrive jusqu'à Dieu en écoutant les appels de son cœur; et ce ne sont plus seulement des effusions sentimentales; le sens intime qui en est la source n'est autre chose que cette conscience dont Rousseau avant lui avait proclamé les exigences et l'infailibilité. Plus souvent encore Lamartine s'élève à Dieu par la contemplation de la nature; on serait tenté de dire qu'il continue ainsi Chateaubriand qui avait enseigné après Fénelon et après Bernardin de St-Pierre à prouver la Providence par les migrations des oiseaux ou par l'architecture de leur nid. Mais des poèmes comme *l'Hymne du matin*, le *Chêne*, *l'Éternité de la Nature*, *l'Infini dans les cieux*, ont une autre portée et la preuve esquissée par Chateaubriand est transfigurée par une méditation scientifique et poétique d'un bel élan et d'une haute portée. Et comme on sent que l'invocation qui

termine ces poèmes philosophiques est soulevée par un enthousiasme vrai qui va rejoindre les élans de la piété la plus chrétienne.

*"Flottez, soleils des nuits, illuminez les sphères,
Bourdonnez sous votre herbe, insectes éphémères
Rendons gloire, là-haut et dans nos profondeurs,
Vous par votre néant et vous par vos grandeurs,
Et toi par ta pensée, homme, grandeur suprême.
Miroir qu'il a créé pour s'admirer lui-même,
Echo que dans son œuvre il a si loin jeté
Afin que son saint nom fut partout répété
Que cette humilité qui devant lui m'abaisse
Soit un sublime hommage et non une tristesse;
Et que sa volonté, trop haute pour nos yeux
Soit faite sur la terre ainsi que dans les cieux."*

Des raisons poétiques pour affirmer Dieu et monter jusqu'à Lui, Lamartine en trouve encore dans cette philosophie platonicienne dont il ne connaissait à vrai dire que les tendances mais qu'il sentait si bien accordée avec les besoins et les désirs de son âme. Il se faisait de Socrate une idée fausse et dans le poème qu'il lui a consacré il a travesti le malin sophiste en une sorte de mystique verbeux et nuageux. Mais comme il a bien compris ce qui fait la force religieuse du *Phédon* et que nous ne pouvons plus douter de l'immortalité de l'âme, attendu que nous en avons l'idée, le sentiment, le désir et le besoin.

Dans tous ces poèmes religieux il ne faut pas chercher les articles dispersés d'une doctrine positive, ni le visage de l'orthodoxie catholique. De tous nos écrivains Lamartine est celui qui a le plus constamment brisé la gaine qui enserme les mots, les limite, et les fixe dans leur sens; libérée de toute entrave, la langue de Lamartine, se répand sur les choses, en prend mieux le contour changeant, s'étend à plus d'objets, et s'écoule jusque dans le monde de l'inexprimable; mais si on la regarde et si on la serre de trop près il est souvent impossible d'en préciser le sens idéologique. La poésie religieuse de Lamartine n'est pas la traduction en vers de la doctrine chrétienne, c'est l'expression musicale du sentiment chrétien, c'est un art de faire sentir Dieu par la musique du vers un art enchanteur qu'aucun autre poète moderne n'a égalé.

* * *

A partir de 1830 la vie de Lamartine change de caractère, et ses historiens arrivent difficilement à en marquer la courbe et à en établir l'unité. L'évolution en est dominée par des sentiments vagues qui sont dès le premier jour impérieux et absorbants. Ces sentiments se fortifièrent dans l'âme de Lamartine, devinrent des idées tumultueuses et des convictions, au cours de ce voyage d'Orient où il crut découvrir, à travers la méditation de la douleur, une humanité nouvelle. Il était persuadé qu'il foulait la terre qui avait été le berceau des peuples et des religions; c'était là, pensait-il, à la source des choses, qu'il entendrait les grands secrets. Les grands secrets ne lui vinrent pas du fond des âges, il les apportait de France et le romantisme les lui avait enseignés. Depuis l'origine du monde, le peuple souffre d'une injuste oppression; de siècle en siècle il a usé ses muscles à secouer les jougs mais son heure est venue, l'aube du grand jour apparaît déjà et le peuple, maître enfin du pouvoir, va dominer le monde et conduire l'humanité vers son destin. Lamartine se réjouit dans son cœur de cette révolution prochaine, mais il se demande avec angoisse si le peuple sera digne de sa nouvelle fonction, de son grand rôle; il appartient aux philosophes et aux poètes de l'y préparer et de lui faire une âme à la hauteur des événements qui vont venir. Le jour où il eut fait cette découverte, l'auteur des Méditations se crut grandi: il avait enfin trouvé un emploi de son activité et une mission aussi large que ses rêves les plus illimités.

Il s'agissait donc maintenant de former l'âme populaire par tous les moyens dont il disposait, par l'action politique, par l'éloquence, par la poésie. Sa politique fut toute d'idéalisme démocratique, de mépris pour les habiletés des monarchies bourgeoises, de confiance absolue dans la bonté du peuple. Son éloquence prestigieuse fut un don dotal de soi-même, une sorte d'effusion lyrique, un amour; et c'est pour cela qu'elle fut si étrangement prenante et qu'elle remporta la plus étonnante victoire que l'histoire ait connue, puisqu'elle suffit un jour à arrêter une Révolution. Les critiques à courte vue ne manquent pas de regretter à ce propos que Lamartine ait abandonné la poésie, sa vraie vocation, pour se jeter dans le tumulte décevant de la politique; ils ne comprennent pas que la politique et l'éloquence de Lamartine sont aussi de la poésie, des formes de cette poésie plus haute que celle des livres, qui est l'art

d'élever l'âme humaine vers Dieu, l'âme populaire à la hauteur de la mission que Dieu lui confie dans les temps modernes.

Au reste Lamartine n'abandonnait pas la poésie proprement dite, mais au lieu de s'en servir pour exprimer ses émois personnels, il allait maintenant la faire servir à sa grande œuvre sociale. Il conçut le plan d'un grand cycle épique où revivrait l'humanité toute entière, depuis ses lointaines origines orientales jusqu'à l'époque contemporaine et où les hommes qui allaient venir trouveraient des leçons salutaires pour réaliser entièrement leur destinée; conception grandiose qui dépassait de beaucoup l'activité d'un seul homme et dont le poète ébaucha à peine la réalisation. *Jocelyn* et la *Chute d'un Ange* ne sont que des épisodes détachés de la grande épopée; on ne les comprend pleinement que si on les ramène à l'idée fondamentale dont ils nous présentent un des aspects.

* * *

L'entreprise de Lamartine était vouée à un échec certain: la Providence mène le monde par des voies mystérieuses et lentes; il n'appartient à aucun homme de mettre la main sur l'accélérateur, de brûler les étapes et de transformer en quelques heures l'humanité. Il connut la grande déception qui attend tous les hommes de son espèce: il fut renié par le peuple qu'il voulait servir et emporté par les forces obscures qu'il avait déchaînées en croyant les délivrer d'une injuste oppression. Brisé en plein élan, il retomba sur lui-même, grandiose et triste comme un ange foudroyé, mais il ne cessa jamais de croire aux paradis qu'il avait entrevus et vers lesquels il avait espéré conduire les foules aveugles. Il vécut désormais à l'écart dans une mélancolie hautaine, mais sans amertume, se débattant contre des réalités matérielles qu'il comprenait mal et marchant gauchement sur une terre boueuse pour laquelle il n'était point fait. Comme son illustre aîné Chateaubriand, il manquait toujours d'argent et il en réclamait sans cesse à tous les échos, n'hésitant pas à prendre devant le public cette attitude de mendiant qui affligeait tant ses amis. Chose étonnante, dans cette position humiliée il ne perdait rien de la dignité de son caractère, tant il restait par le cœur, au-dessus de cet argent qu'il quémandait et tant sa pauvreté conservait jusqu'au bout quelque chose de généreux et de fastueux.

En somme Lamartine a passé toute sa vie d'homme en dehors de ce que nous appelons le réel. Il a vécu d'un triple rêve: d'un

rêve d'amour, d'un rêve d'appréhension du divin, d'un rêve d'action démocratique; il a cherché une créature humaine si belle et si haute qu'elle mériterait le don total de lui-même et apaiserait sa soif d'aimer; il a voulu échapper à sa condition d'homme et saisir directement dans la nature le Dieu de ses songes; il a voulu transformer le peuple et lui donner la conscience de ses devoirs sacrés. Il a rêvé ces trois choses merveilleuses et il a été trois fois déçu sans vouloir l'avouer entièrement, pour ne pas briser son cœur et pour ne pas décourager d'avance les rêves et les entreprises généreuses des grands inspirés de demain. De tous les poètes modernes, il est bien celui qui a le plus constamment tenté de sortir de lui-même et de se donner par sa vie et par sa poésie. Aussi est-il certainement de tous le plus sympathique et le plus aimé.

J. CALVET,
professeur à l'Institut Catholique de Paris.

LA RENAISSANCE POLONAISE

La Pologne fut, pendant plus d'un siècle, l'objet d'une calomnie acharnée.

Son image fut faussée par les écrivains russes, allemands et même polonais; sa population fut diffamée et représentée comme un conglomérat d'ivrognes, d'ignorants, de révolutionnaires et d'anarchistes. Cette campagne de mensonges eut des résultats. Trahie par les puissances, abandonnée de tous les peuples, dépouillée de ses territoires, livrée au "fouet, au glaive et à la flamme", crucifiée dans son âme et dans sa chair, la nation polonaise agonisa dans le silence et l'oubli.

Cette nation, pourtant, avait été le "chevalier" de la civilisation occidentale. Elle avait sauvé l'Europe des invasions turques et mongoles. Héroïque et puissante, elle avait occupé le trône de Russie et dominé la Prusse. Catholique, elle avait résisté aux hérésies byzantine et luthérienne; elle avait défendu la latinité et le christianisme aux confins du monde européen. Au 15^e siècle, établie sur la Vistule, elle étendait son influence de l'Adriatique au Dniéper et depuis la Baltique jusqu'à la mer Noire.

L'Université de Cracovie, créée par Casimir le Grand, en 1364, était devenue un foyer d'humanisme. Le "siècle d'or" produisit des astronomes tels que Copernic, des poètes tels que Kochanowski, l'ami de Ronsard. Erasme rendit d'éclatants hommages à la perfection de la culture polonaise.

Quelques années plus tard, commence le déclin et s'annonce la ruine de cet État fondé par les Piasts et glorifié par les Jagellons. Cette décadence s'explique. Par la géographie d'abord. Riche en blé, en forêts, en pâturages, en mines, la plaine polonaise sillonnée par des grands fleuves est ouverte de tous les côtés. Dépourvue de frontières naturelles, elle devient un objet de convoitises et un champ clos de rivalités. D'autre part, l'électivité du trône favorisait l'avènement de souverains étrangers, incompetents ou perfides; le "liberum veto" qui exigeait l'unanimité pour le vote de toute mesure législative paralysait le fonctionnement des institutions et favorisait la corruption des membres de la Diète. La trahison des rois étrangers, la vénalité ou l'ambition des nobles ne furent pas les seuls facteurs de désorganisation politique. La Pologne fut

perdue par ses qualités autant qu'elle le fut par ses défauts. Son esprit de tolérance et de paix lui fut fatal. Presque toujours, ses agrandissements territoriaux se sont effectués par des accessions volontaires ou des mariages. Amoureux des armes, le Polonais ne fut ni un conquérant avide, ni un vainqueur brutal. Il s'est servi de son épée pour se défendre et défendre les autres. Chevaliers teutoniques et tsars de Russie ne purent jamais, après leurs défaites, accuser d'inclémence la victoire polonaise. Dans les pays annexés, nul empiètement, nulle persécution. Partout, la tolérance. La Pologne offre un asile aux Juifs traqués dans les pays chrétiens et elle accueille, par la suite, les Hussites, les Calvinistes, les Luthériens, les Swingliens, les Musulmans. Au Concile de Constance, des évêques et des légistes polonais flétrissent les méthodes employées par les Teutoniques pour réduire le paganisme et l'un des chefs de la démocratie nobiliaire affirme: "Je donnerais la moitié de ma vie pour voir revenir au catholicisme ceux qui l'ont abandonné, mais je la donnerais tout entière plutôt que de les y voir contraints par la violence."

C'était là faire preuve d'un libéralisme précoce et d'un idéalisme néfaste. Protestants et dissidents cherchèrent et trouvèrent des appuis à l'extérieur. Tandis que les catholiques polonais essayaient de concilier les principes de la morale chrétienne et les préceptes du droit romain, tandis qu'ils opposaient à la raison d'État le respect des droits des individus et des nations, leurs voisins, plus réalistes, préoccupés uniquement de pouvoir absolu et d'accroissement de richesse, s'attachaient, par l'application des doctrines machiavéliques de la force, à étendre et à consolider leurs conquêtes. "Colombe égarée" parmi des vautours, la Pologne fut dévorée.

De 1772 à 1795, les bandits couronnés se partagent les territoires de la république. C'est la ruine de l'État polonais. Le Duché de Varsovie ne sera qu'un instrument de l'impérialisme napoléonien. Le Congrès de Vienne consacre, en 1815, le démembrement, en termes odieusement hypocrites: "Au nom de la Très Sainte et Indivisible Trinité, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et Sa Majesté le Roi de Prusse, ayant également à cœur de s'entendre sur les mesures les plus propres à consolider le bien-être des Polonais... moyennant des arrangements libéraux... sont convenus etc..."

La ville de Cracovie est proclamée libre et neutre. La Pologne est coupée en trois tronçons qui portent les noms de Royaume

de Pologne, attribué à la Russie; Grand-Duché de Posen, soumis à l'autorité de la Prusse; Royaume de Galicie et Lodométrie, échu à l'Autriche. Les Traités stipulent que: "Les Polonais... obtiendront une représentation et des institutions nationales..." la liberté "la plus illimitée" de commerce entre les diverses provinces polonaises.

Ces traités garrottaient la Pologne et la livraient tout entière au bon plaisir de ses maîtres.

Qu'ils soient anglo-saxons, prussiens ou moscovites, les oppresseurs manquent d'imagination. La race, la langue, la religion, voilà ce que, chez un peuple conquis, leur politique s'efforcera d'anéantir. Tous les moyens leur sont bons, surtout les pires. C'est par l'injustice, pratiquée au nom des intérêts et des dogmes supérieurs, qu'ils veulent faire régner ce qu'ils appellent l'ordre et l'unité.

Recherchons comment, dans les trois Polognes, l'esprit et la lettre des traités furent respectés, comment les copartageants ont tenu leur serment et comment la puissance catholique, la puissance orthodoxe et la puissance protestante ont travaillé au bien-être de leurs nouveaux sujets.

* * *

En Pologne autrichienne, le premier souci du gouvernement c'est de tirer du pays le plus possible d'argent et de soldats. Illégalement, le système économique de la monarchie est appliqué à la Galicie. L'industrie du pays est ruinée au profit de l'industrie concurrente de Bohême, de Silésie et de Moravie. Les routes que l'on construit n'offrent qu'un intérêt stratégique. Par des vexations fiscales, on décourage les nobles galiciens qui cherchent à implanter des manufactures. Aucune institution publique de crédit. Les fonctionnaires polonais sont évincés. Tous les postes sont réservés aux Autrichiens. La censure et la police préviennent toutes les manifestations du polonisme. Pour s'emparer des terres appartenant aux nobles, l'Autriche veut détruire la noblesse. Elle suscite des conflits entre paysans et seigneurs et, vers 1848, organise une jacquerie. Des égorgeurs, rétribués par le gouvernement, massacrent par douzaines, des familles de gentilshommes. Puis, c'est à la langue que l'on s'attaque. Le polonais est exclu, remplacé par le latin et l'allemand, dans l'enseignement secondaire et supérieur qui est "méthodiquement avili". L'enseignement primaire n'existe plus pour ainsi dire. On compte une école pour 8 paroisses.

En 1835, un complot diplomatique permet à l'Autriche d'annexer Cracovie, reconnue officiellement république indépendante. Des réfugiés polonais sont attirés dans la ville et sommés de se retirer. Déclarant que les mesures prises n'étaient pas suffisantes, la Prusse, la Russie et l'Autriche occupèrent militairement Cracovie qui, en définitive, fut incorporée à la monarchie des Habsbourgs. Les Polonais emprisonnés sont élargis; les paysans acquièrent la propriété du sol. Mais, peu après, les agents autrichiens excitent les Ruthènes contre les Polonais. Appelé au pouvoir, un Polonais, le comte Agénor Goluchowski élabore le "Diplôme d'octobre" 1860 qui donne aux territoires polonais un commencement d'autonomie. L'année suivante, le ministre allemand Schmerling rétablit le système centraliste.

Après Sadowa, l'Autriche est expulsée par la Prusse de la Confédération germanique. Le dualisme austro-hongrois est constitué: l'organisation de la Galicie est fixée par les Lois Fondamentales de décembre 1867. Le polonais et le ruthène sont introduits dans les écoles primaires. Inspirée par des patriotes comme Adam Potocki, la Diète de Galicie vote une résolution demandant qu'un chancelier spécial, indépendant de Vienne, et responsable devant le parlement local soit placé à la tête de la province. Le cabinet autrichien repousse la résolution qui est représentée régulièrement jusqu'en 1872. En 1869, les députés polonais abandonnent tous, en manière de protestation, le Parlement de Vienne. Cette attitude leur valut l'introduction du polonais dans les services intérieurs administratifs et judiciaires et le remplacement des bureaucrates allemands par des fonctionnaires polonais. En avril 1870, Adam Potocki est premier ministre de la monarchie; en 1871, un "ministère pour la Galicie" est institué à Vienne, avec des membres qui doivent toujours être de nationalité polonaise. Le polonais redevient la langue de l'enseignement supérieur.

L'évolution libérale de l'Autriche est momentanément arrêtée, après la loi électorale de 1873, par les ministres hongrois et allemands. Le mauvais vouloir de l'administration gêne le développement économique de la Galicie, refuse le creusement de canaux, empêche l'utilisation des forces hydrauliques, multiplie les obstacles au commerce et à l'industrie, réserve toutes les faveurs aux entrepreneurs germano-autrichiens. Les immeubles des villes sont lourdement imposés.

Après la réforme électorale de 1907, les Polonais envoient plus de cent députés au Reichsrat. Mais ces députés sont ordinairement gouvernementaux et subissent la malsaine ambiance de Vienne. Accablés de titres, de décorations et d'honneurs, certains Polonais influents prennent leur égoïsme pour du véritable patriotisme et, finalement, perdent de vue la cause nationale. Il en est de même des savants et des professeurs qui, en matière d'histoire polonaise notamment, adoptent le point de vue germanique et professent que les Polonais sont responsables "du naufrage de leur existence indépendante". Malgré ces défections politiques et morales, la Pologne autrichienne demeure néanmoins un centre de résistance intellectuelle. Les deux Universités de Cracovie et de Lwow groupent les Polonais des trois tronçons et contribuent à les fortifier dans leur lutte contre les Russes et contre les Prussiens.

* * *

La signature de la loi constitutionnelle par Alexandre 1er, permettait aux Polonais de Russie d'envisager sans de trop graves appréhensions le fonctionnement d'un régime qui promettait d'être généreux. Leurs espoirs furent vite trompés. Le grand duc Constantin, chargé de l'administration du royaume, dilapida le trésor. Dès 1819, la censure limita la liberté de la presse. La Diète polonaise était convoquée irrégulièrement, les députés d'opposition empêchés d'y siéger et les débats tenus secrets. L'Université de Varsovie fut réputée un foyer de révolution. Les écoles furent soustraites à son autorité et rattachées aux universités de Pétersbourg et de Moscou. Des étudiants et des hommes de lettres furent arrêtés, déportés ou incorporés dans l'armée russe parce qu'ils avaient entretenu des "rêveries criminelles touchant leur déraisonnable nationalité". Un jour, on ne trouva pas de chaînes assez petites pour les pieds d'un enfant de onze ans coupable "de haute trahison".

En 1830, le gouvernement veut envoyer les Polonais se battre contre les Belges révoltés. Les polonais s'insurgent au nom des traités et refusent de servir contre leurs anciens compagnons d'armes. C'est le signal de la terreur rouge. En 1832, le royaume de Pologne perd son autonomie et "forme une partie inséparable de l'empire russe."⁽¹⁾ L'état de guerre est proclamé. Les tribunaux

¹ Statut organique de 1832.

confisquent pour les distribuer aux Russes les 10% de la propriété privée polonaise, condamnent les prévenus polonais à la pendaison ou au bannissement perpétuel avec confiscation de leurs biens. Le 21 novembre 1831, 5,000 familles nobles de Podolie sont transportées au Caucase. Tous les enfants de 7 à 16 ans, "vagabonds, orphelins et pauvres" sont râflés et envoyés comme enfants de troupes aux extrémités asiatiques. La branka ou conscription générale est officiellement annoncée. C'est une déportation en masse qui se prépare. De nouveau, les Polonais s'insurgent. La répression est rapide, effrayante. Le tsar Alexandre II proclame: "Il n'y a que la terreur pour gouverner la Pologne." Son chancelier Gorchakow renchérit: "Nous ferons de la Pologne un monceau de cendres et de ruines. Le gouvernement de mon auguste maître est venu à se convaincre qu'il n'y a qu'une politique à suivre envers les Polonais, la politique d'extermination."

À la tête du royaume est placé un général gouverneur à qui on reconnaît entre autres pouvoirs celui de condamner à mort sur jugement sommaire. En 1865, un oukase interdit aux Polonais de Lithuanie et de Ruthénie d'acquérir des biens fonciers, d'en donner ou d'en transmettre par testament. Les Russes, acquéreurs de terres, étaient exonérés d'impôts tandis que les Polonais propriétaires payaient une taxe écrasante. Le tsar voulait que les deux tiers de la superficie des propriétés polonaises fussent, par le jeu des lois restrictives, arrachés à leurs possesseurs.

La réforme agraire de 1864 confère aux paysans la propriété du sol qu'ils cultivent, ruine la petite noblesse rurale et entraîne des difficultés entre fermiers et propriétaires. Environ 1905, les colons allemands, encouragés par la Russie, envahissent les villes, y déversent le flot de leurs ingénieurs et de leurs capitaux. Ils jouissent, en matière d'association et d'enseignement, de privilèges refusés aux Polonais.

Après la guerre russo-japonaise et les émeutes de Russie qui aboutirent à la convocation de la première Douma, les églises et les monuments publics de la Pologne russe se transforment en prisons et en charniers. Le pays n'est plus qu'une vaste chambre de tortures. Les prisonniers, nourris avec des harengs salés, sont empêchés de boire et de dormir. Les jeunes filles de famille sont entassées avec les prostituées. En juin 1904, deux escadrons, complètement ivres, s'amusent à piétiner les corps des détenus politiques, à crever des yeux, à frapper à coups de crosse et de trique des malheureux sus-

pendus au plafond. Le 29 janvier 1905, la police lâche dans Varsovie des bandits et des malfaiteurs libérés avec l'ordre de massacrer et de piller la population. On coupe des oreilles, on inflige le knout, on sabre, on fusille, on exile. En 1908, on compte mille exilés en un mois. On expédie les Polonais en Sibérie et au sud du Turkestan, dans le pays de Narienya où toute la population est syphilitique. On n'épargne ni les femmes, ni les enfants, ni les infirmes. Des fillettes inoffensives ont les mains coupées. Un sourd-muet est tué parce qu'il refuse de répondre. En 1908, 60% des condamnés n'avaient pas atteint 21 ans. La police cambriole, fouille les poches et les porte-monnaie. Les cannes à pommeau d'argent sont confisquées et les parapluies prohibés. Les inculpés, les témoins même sont martyrisés. Les géôliers se distraient à leur écraser les doigts avec des casse-noisettes, à leur arracher les dents, à leur poser sur la poitrine une planchette sur laquelle ils frappent, à petits coups secs et répétés, jusqu'à ce que le poumon se détache du thorax. Les bourreaux, pour prolonger le supplice des condamnés, pendent, dépendent et rependent.

La misère des villes est effroyable et infecte. Pas d'assistance publique, pas d'assistance médicale, pas d'asiles de nuit, pas d'hôpitaux car les Polonais sont exclus de ceux qui existent. Les pauvres se serrent dans des caves et des taudis que vident les épidémies. Souvent, dans un coin du galetas où loge une famille, un fou rugit, enchaîné. Un dixième seulement des aliénés polonais est interné. La charité privée n'arrive pas à soulager les familles des ouvriers emprisonnés, tués, déportés. Le vol, la prostitution, le suicide, sont les conséquences normales du régime féroce paternel de Nicolas II.

Les Russes attaquent avec une aveugle frénésie la langue polonaise et la religion catholique. Les Universités de Varsovie et de Wilno sont fermées. En 1832, les écoles tombent de 394 à 92. Le russe est proclamé langue de l'enseignement et des services publics. Les tribunaux appliquent les lois russes. Les juges ignorent la langue des accusés et des témoins. Les fonctionnaires polonais sont, partout, remplacés par des Russes qui, d'après le rapport (1897) du général-gouverneur russe, Imérétinsky, sont grossiers, paresseux, bornés et voient dans chaque Polonais un vaincu, un ennemi de l'État et de leur personne. Des chefs de police soutiennent et dirigent des bandes de voleurs. Mieroslawski affirme "que l'on voit tous les jours un officier ou un fonctionnaire russe, même

des plus élevés, ramasser la compagne de sa vie dans les classes réprouvées de la société polonaise." Dostoiewsky a raconté maints incidents de ce genre.

Le polonais est défendu, en 1866,⁽²⁾ dans les réunions publiques les églises, les cafés, les magasins. Les bibliothèques sont expurgées de tous les livres polonais quand elles ne sont pas supprimées. Un oukase décréta l'organisation d'une "police universitaire" chargée de surveiller, en tous lieux, les élèves et de détruire toutes les grammaires où étaient cités des vers sur "le saint amour de la patrie". Défense, sous peine de bague, d'imprimer des ouvrages polonais. Les porteurs de livres polonais sont incarcérés. La censure prohibe "la case de l'oncle Tom", "Robinson Crusoé" et "Les voyages de Gulliver". Dans les journaux, l'adjectif *polonais* est remplacé par l'adjectif *local*. L'enseignement clandestin du polonais est puni d'une amende et de la prison. En 1900, le nombre des écoles est deux fois et demie inférieur à ce qu'il était en 1828. En 1910, la proportion des illettrés atteint 80%. Sur 22 millions de roubles affectés aux écoles primaires de Russie, la Pologne en reçoit moins de 500,000 dont un tiers pour les écoles orthodoxes.

La langue polonaise est combattue parce qu'elle est un instrument de propagande catholique. Un manifeste des papes donne à la population orthodoxe ces conseils: "Crache, éternue, Russe, sur cette Pologne crevée et puante... Le polonais, le juif, le chien, leur religion est la même, disaient nos ancêtres". La sainte Russie proclame "la loi martiale contre la prière". Les biens des églises catholique et uniate sont confisqués et distribués aux orthodoxes. Les sermons sont soumis à la censure, le recrutement et le remplacement des prêtres entravés. En 1864, un décret sécularise presque tous les ordres et supprime plus de 100 monastères d'hommes. La dynamite fait sauter les églises. Vers 1908, après l'Édit de Tolérance, on refuse d'inscrire comme catholiques sur les passeports les orthodoxes convertis; on condamne à l'amende et à la prison les curés qui baptisent l'enfant d'une polonaise et d'un officier et ceux qui recueillent des fonds destinés à la réparation des églises. Les fidèles reçoivent l'ordre d'abjurer leur foi. Les opposants sont fouettés, lardés de coups de baïonnettes, égorgés, déportés. Quelques-uns sont enfermés dans des citernes remplies de la fumée du bois vert; d'autres entraînés en justice. Les Basiliennes de Minsk

² Ordonnance de Kaufman.

furent enterrées vivantes et les yeux crevés. Zerowski raconte la conversion forcée d'une Uniate. C'est le supplicié qui parle:

"Ma chair volait en lambeaux sous le fouet. Enfermé à Brest, parmi des assassins et des voleurs, les bras étalés en croix, je priaïis durant des journées entières. La soldatesque me crachait à la figure, on vendait mon bien, on emmenait au loin mes petits."

On comprend que, pour échapper à ce cauchemar, députés, chefs politiques, officiers, littérateurs, artistes aient émigré dans les pays d'Europe, d'Afrique et d'Amérique. En présence de tous ces faits — rigoureusement authentiques — qui rappellent les jeux sanglants de Néron, n'est-on pas tenté de réciter la prière de Mickiewicz:⁽³⁾ "Seigneur, Dieu tout-puissant! les enfants d'une nation guerrière élèvent vers toi, des diverses parties du monde, leurs mains désarmées. Ils t'appellent du fond des mines de Sibérie et des neiges de Kamchatka, et des steppes de l'Algérie et de la terre étrangère de France. Et du sein de notre patrie, qui t'est restée fidèle, il ne serait pas permis de t'appeler? et nos vieillards, nos femmes et nos enfants ne pourraient te prier que dans le mystère, par la pensée et les larmes? Dieu des Jaghellons, Dieu de Sobieski, Dieu de Kosciuszko, aie pitié de notre patrie, aie pitié de nous. Accorde-nous de pouvoir encore te prier un jour comme te priaient nos ancêtres, sur le champ de bataille, les armes à la main, devant un autel de tambours et de canons, et sous un baldaquin d'aigles blanches et d'ardentes bannières. Permits à nos familles de te prier dans les églises de nos villes et de nos villages, et permets à nos enfants de te prier sur nos tombeaux... ainsi soit-il."

* * *

Quelqu'étonnant que cela paraisse après ce que nous venons de voir, les Polonais préfèrent la terreur rouge de Russie à la terreur blanche d'Allemagne. La persécution moscovite est brutale, mais elle se relâche parfois. La persécution prussienne est perverse, arrogante et ne ralentit jamais.

Après la signature des traités de 1815, le roi Frédéric-Guillaume III rassurait en ces termes les Polonais du duché de Posen: "Vous ferez partie de ma monarchie, mais sans renier votre patrie." Solennellement, il jurait de respecter la nationalité, la religion, la langue

³ Livre des pèlerins polonais.

et les biens du clergé. Ce serment a-t-il été tenu? Nous allons vérifier la justesse de cet aphorisme de Henri Heine: "Quand les Allemands sont de mauvaise foi, ils sont de mauvaise foi, quand ils sont de bonne foi, ils font semblant."

La politique prussienne d'abord hésitante ne tarde pas à traquer la race polonaise et à l'inonder de lois, de décrets, d'ordonnances et de circulaires. L'industrie polonaise est étranglée, et le duché réduit à ses ressources agricoles. Le règne des bureaucrates et des gendarmes est instauré. A partir de 1830, les droits économiques, politiques et nationaux, reconnus officiellement aux Polonais, sont annihilés.

Le président supérieur du duché, Henri Flottwell résume son programme dans un mémoire, adressé le 15 mars 1841, à Frédéric-Guillaume IV: "Renforcer l'étroite union du Duché avec l'État prussien en éliminant progressivement les tendances, usages et inclinations propres aux habitants polonais de la province; donner une place de plus en plus grande, dans le Duché, aux facteurs de la vie allemande, tant au point de vue matériel qu'au point de vue spirituel; enfin, comme terme de cette tâche, réaliser l'entière fusion des deux nationalités par l'hégémonie décisive de la culture allemande."

Ne dirait-on pas d'un plagiat du rapport de lord Durham?

Vers 1848, 30,000 Prussiens envahissent le duché, qu'ils considèrent comme un territoire de colonisation. Les grâces ministérielles, les fonctions publiques, les secours financiers leur sont réservés. Après 1871, Bismarck invite les Polonais à renoncer à leur prétentions nationales, "fictions qui troublent les vues, faussent le jugement, dit-il". D'un coup, le chancelier de fer en fait extradier 40,000. Parmi eux se trouvent des paralytiques, des octogénaires, des enfants, des orphelins, des femmes enceintes qui accoucheront dans les gares de chemin de fer.⁴ Il faut réduire le "pullulement des lapins polonais". L'expression est du prince de Bülow.

La Commission de colonisation de 1886 a pour objet de substituer aux agriculteurs polonais des colons allemands et protestants. Les Allemands s'engagent à ne jamais céder leurs terres à des Polonais. Après 1904, le partage des biens polonais est impossible et la Commission, en 1908, obtient le droit d'exproprier toute propriété foncière qui lui convient. En 1915, elle avait acheté 350 hectares

⁴ M. A. Leblond — Pologne vivante, p. 67.

de terres polonaises destinées aux Allemands. Cinq mois avant la Grande Guerre, Bethman-Hollweg demandait le vote d'une loi de lotissement par laquelle le gouvernement empêcherait le morcellement des grands domaines et aurait le droit de préemption dans les ventes. Depuis 1904, quiconque veut bâtir doit obtenir une autorisation administrative. Cette autorisation n'est accordée qu'aux Allemands. La Société Hakatiste⁵ seconde les industriels, les colons, les commerçants allemands établis en Pologne et considérés "comme des pionniers de culture dans un pays de barbarie".

Un homme politique allemand disait plaisamment, à la veille de la guerre,⁶ que l'Allemagne devrait employer sa flotte de commerce et de guerre à la déportation en bloc de ses sujets polonais dans une de ses possessions d'Afrique.

Longtemps avant la croisade luthérienne contre l'Église catholique, les cloîtres avaient été abolis, les biens du clergé confisqués et les prêtres forcés, sous peine de déportation, de bénir les mariages mixtes. Le Kulturkampf fut appliqué avec une extrême rigueur dans les provinces polonaises. Le clergé, assujéti au gouvernement, perd ses droits. On ne tolère que les curés allemands. En 1880, 300 cloîtres sont fermés et une centaine de paroisses privées de prêtres. Les juges sévissent contre les catholiques, condamnent les ecclésiastiques à des amendes qui servent à la propagande protestante. Dans les hôpitaux, les malades sont tenus d'assister aux offices luthériens; les orphelins catholiques sont placés entre les mains des protestants; on ne donne que du gras, le vendredi, aux prêtres emprisonnés; les sous-officiers allemands ne peuvent épouser des Polonaises catholiques. Les inspecteurs des écoles catholiques sont presque tous protestants. La proportion est de 7 sur 8. En 1909, la Prusse décide que les augmentations périodiques de traitement seront versées seulement aux prêtres à qui le gouvernement accordera un certificat de civisme. C'est l'application de la doctrine énoncée par le socialiste allemand Lasalle: "Nous voulons une Allemagne unitaire et puissante, la rupture avec Rome, un grand empire gouverné par un empereur évangélique."

A partir de 1872, le duché que les traités avaient proclamé bilingue est germanisé. Une rafale de décrets et de documents s'abat sur l'enseignement primaire et secondaire. L'État a le droit exclu-

⁵ Fondée en 1899 par Hausemann, Kennemann, Tiedemann "pour la défense des frontières orientales de l'Allemagne."

⁶ K. Waliszewski — La Pologne inconnue, p. 230.

sif de nommer et de déplacer les instituteurs. L'archevêque allemand de Posen, Dinder — qui eut des disciples jusque chez nous — prescrit l'emploi exclusif de l'allemand dans les écoles secondaires. Depuis 1887, le polonais n'est plus toléré dans les écoles comme langue auxiliaire. Les leçons privées de polonais exposent maîtres et élèves à l'emprisonnement. Les mécaniciens et ouvriers de chemins de fer ne peuvent parler polonais sur la voie et dans les ateliers (1898). Les lettres portant des adresses polonaises sont renvoyées aux expéditeurs. Les couleurs prussiennes flottent obligatoirement partout. Stanislas Bogalski fut condamné à 150 marks d'amende pour avoir porté sur le col blanc de sa capote un ruban rouge, "ce qui constituait l'assemblage des couleurs nationales polonaises". Chants, livres, images, cartes postales, épingles de cravate sont réputés "dangereux à l'ordre public" et donnent naissance à des procès. Représentations, conférences, congrès scientifiques ne sont plus tolérés. Des réunions publiques et privées de polonais est banni. La police le pourchasse et le dépiste. Les noms de villes, de villages sont dénaturés. L'exemple le plus célèbre est celui du Village des Cochons qui devient Bismarcksfelde. Enseignes, affiches, réclames sont tudesques. Les candidats polonais doivent faire leur campagne en allemand. Les Polonais, pendant leur service militaire, ont l'ordre de se confesser en allemand. L'employé civil harcèle les paysans pour les forcer à changer de nom ou à donner aux nouveaux-nés des prénoms allemands. Ceux qui s'adressent en polonais aux fonctionnaires sont conduits au poste. La presse polonaise subit, de 1906 à 1908, 170 procès; les directeurs sont condamnés à un total de 122 mois de prison. Dans les cimetières, on gratte les noms gravés en polonais sur les tombes et sur les croix. En 1900, le gouvernement décrète l'enseignement, en allemand, de la religion, dans les écoles. C'est alors que se produisit l'incident de Wresnia, suivi de grèves scolaires, durement combattues. Ladislas Reymont, lauréat du prix Nobel, en 1924, a raconté, dans une page émouvante les tortures infligées par les pédagogues teutons aux enfants polonais:

"L'heure a sonné, l'instituteur a terminé sa leçon; et, rangeant machinalement ses livres, il parcourt d'un regard froid et observateur les visages des enfants.

"Il se fait un silence profond et craintif; les enfants attendent sans faire un mouvement; ils sont hypnotisés sous le regard du maître avec leurs yeux peureux grands ouverts.

“Dans la cour, la pluie tombe et coule sur les vitres en ruisselets de perles, indéfinis; des arbres dépouillés de feuilles tremblent de froid devant les fenêtres. En face de l'école, sous la bourrasque et dans la boue, attend un groupe de femmes.

— “Silence! s'écrie le maître, en se redressant, sévère.

“C'est un homme énorme; une barbe rousse encadre ses joues grasses, des yeux d'autour bordés de rouge brillent sur sa face dure. Il se signe nonchalamment, et commence en allemand:

— “Notre père oui êtes aux cieux...

“Il s'arrête subitement, parce qu'aucune voix ne répond après lui. Le visage des enfants, comme s'il se couvrait de cire, se contracte; seules, les paupières s'agitent comme les ailes d'un papillon effarouché. Leurs yeux brillent, comme sous l'effet d'une force sourde et mystérieuse, regardant avec une obstination hardie.

“Le maître se penche vers eux et répète de nouveau:

— “Notre père qui êtes aux cieux...

“Et de nouveau, le silence se fait. On n'entend que le bruit de la pluie frappant les vitres et le tic tac de la pendule; les enfants ne bougent pas, ils retiennent leur respiration et regardent avec un air de protestation muet et entêté.

“Le visage du maître devient cramoisi; il se précipite vers les bancs, et, prenant à pleine poignée les cheveux du premier garçon venu, il s'écrie avec impatience:

— “Est-ce que cela va finir?

“Le garçon tremble, devient blême, mais se raidissant, il bredouille:

— “Je ne dirai pas la prière en allemand!

— “Quoi? quoi? braille l'homme roux, secouant l'enfant de toutes ses forces.

“Il le tire par les cheveux, l'approche de la chaire, le menaçant de son poing, et criant:

— “Veux-tu parler? Tu dois parler, sale Polonais!

— “Je ne parlerai pas! Je ne parlerai pas! répète, d'une voix éteinte, le petit garçon.

“Et il tombe évanoui sur le plancher.

“Le maître le repousse du pied contre le mur.

“Les enfants sont morts de peur et comme pétrifiés. Cà et là, les lèvres s'agitent et laissent échapper quelques soupirs.

“L'instituteur pose sur sa chaire une longue baguette; il boit

un verre d'eau, reprend sa respiration, et, sans lever les yeux, il appelle, à tour de rôle :

— "Marie Kluska!" —

"Sa voie est un peu enrouée et semble plus douce.

"Maigre et chétive, une jeune fillette, à la figure transparente, malade, se lève de son banc et se signe; elle tient entre ses doigts frêles une médaille qui pend à son cou; elle s'avance, hésitante, d'un pas mal assuré; mais, arrivée près du maître, elle porte sur lui ses yeux clairs et lui dit, à haute et intelligible voix :

—"Je ne dirai pas la prière en allemand.

"Le maître la frappe de sa baguette au visage, jusqu'à ce que la douleur lui arrache des cris; de ses petites mains, elle préserve sa figure, le sang coule entre ses doigts; par un effort surhumain, elle retient ses pleurs. Silencieuse et raide, couverte de sang, elle reprend sa place sur le banc.

—"Martin Pila! appelle le maître.

"Cette fois, c'est un gros garçon qui devient pâle comme un linge; mais il avance et répond :

—"Je ne dirai pas la prière en allemand.

"Il a reçu un coup de bâton sur la tête et sur les épaules, mais il ne pousse aucun cri, il ne se courbe même pas; seulement, jetant sur le maître un regard haineux, il murmure, provocateur :

—"Chien, charogne empestée!

"Le maître n'a sans doute pas entendu, car il continue son appel, et à tour de rôle, lentement, les enfants s'avancent avec leurs figures de martyrs; ils reçoivent le châtiment, mais tous répètent la même phrase :

—"Je ne dirai pas la prière en allemand.

"Le maître devient de plus en plus écarlate; avec un esprit de vengeance plus accentué, il exerce sa sauvage cruauté sur ses élèves. A tour de rôle, il frappe, tire les cheveux à poignée, lance des coups de pied aux enfants ou les jette contre le mur ou contre les bancs.

"Fatigué par cette héroïque résistance et aussi par l'exaltation de sa propre fureur, l'Allemand crie :

—"Restez assis.

"Tout haletant de fatigue, appuyé à sa chaire, il fixe de ses yeux haineux ces petites têtes obstinées, ces visages meurtris, couverts de sang. Il n'est pas encore remis, que, à l'extrémité de la classe, une fillette se lève. Elle a à peine huit ans, les joues roses,

des yeux bleus; des cheveux de lin frisés tombent sur son front, sa physionomie est sérieuse et craintive; elle s'approche du maître et, lui présentant l'une après l'autre ses deux menottes, elle dit, d'un ton plaintif:

—“Et moi? Je n'ai encore rien reçu.

“Le maître sans pitié frappe de sa baguette la main que la fillette laisse tomber inerte, pour lui présenter l'autre; et, d'une voix qui tremble sous la douleur, les larmes aux yeux, elle répète nettement:

—“Moi aussi, je suis Polonaise, je ne prierai pas en allemand.

“L'instituteur, semblable à un fou, se mit à la battre de telle façon que la pauvre fillette poussa des cris perçants et toute la classe se mit à crier. Cent mains suppliantes se tendent vers le maître, tous tombent à ses pieds lui embrassent les bottes; mais, lui, reste sourd à ces supplications. Il continue de battre, et la petite fille, à genoux, cachant ses mains blessées, répète, automatiquement:

—“Je ne prierai pas. Non, je ne prierai pas en allemand!”

* * *

Durant la guerre de 1914 un million et demi de Polonais furent mobilisés dans les armées russe, allemande, et austro-hongroise. Les enfants de “la même mère terrestre, la Pologne” se battent les uns contre les autres.

Les Russes s'installent brutalement en Galicie orientale. Ils en sont chassés par les troupes austro-allemandes qui occupent et ravagent les territoires polonais d'Autriche et de Russie. Des millions de fugitifs sont évacués. Les ouvriers et la population sont exploités et brutalisés par les autorités militaires et les patrons allemands. On procède à la germanisation de la Pologne russe. Les destructions, les réquisitions sans nombre, la famine, les épidémies de petite vérole et de typhus exanthémateux épuisent le pays. La mission américaine Rockefeller qui visita, durant l'été de 1915, certains districts de Galicie n'a pu trouver un seul enfant au-dessous de 10 ans, tous étaient morts.

* * *

N'est-ce pas la fin de la Pologne? La “guerre générale” que l'auteur des Litanies du Pèlerin appelle de tous ses vœux, ne va-t-

elle pas creuser la fosse des aigles blanches? Non, le poète avait raison de dire:

Une mort heureuse sur le champ de bataille

Nous t'en prions, Seigneur.

Un tombeau dans notre patrie pour nos ossements

Nous t'en prions, Seigneur.

L'indépendance, l'intégrité et la liberté de notre patrie

Nous t'en prions, Seigneur.

En 1921, la Pologne, redevenue souveraine, indépendante et libre se donnait une constitution républicaine dont le Préambule est un cri de résurrection et un hymne d'action de grâces:

"Au nom du Dieu tout-puissant! Nous, nation polonaise, remerciant la Providence de nous avoir délivrés d'une captivité de plus d'un siècle et demi; évoquant, avec gratitude, la bravoure et l'endurance dans la lutte des générations qui ont sacrifié sans trêve le meilleur de leurs forces à la cause de l'indépendance... ayant en vue le bien de notre Mère Patrie restaurée dans son unité et libre; désirant affermir son existence indépendante, sa puissance, sa sécurité, et asseoir l'ordre public sur les fondements éternels du droit et de la liberté; désirant également assurer le développement de toutes ses forces morales et matérielles pour le bien de l'humanité régénérée tout entière; désirant garantir à tous les citoyens de la République l'égalité, le respect du travail, les droits qui leur reviennent et la protection particulière de l'État, nous votons et arrêtons à la Diète législative de la République de Pologne la présente Constitution."

* * *

La renaissance polonaise c'est la rénovation du sentiment national. A cette tâche se sont employés les intellectuels. Ils ont tôt compris la nécessité d'une culture qui formerait des esprits réalistes mais respectueux du passé. S'abîmer dans "la vaine contemplation" des reliques c'est anémier sa volonté,⁷ affaiblir sa résistance et préparer sa défaite. Aussi, la pensée des écrivains deviendra-t-elle un "arc destiné à lancer des actions".⁸ Wyspianski écrira:

⁷ C'est la théorie de Wyspianski, de Boleslas Prus.

⁸ C'est une formule de Garczynski.

*Je ne suis que la fantaisie,
Je ne suis que la poésie,
Je ne suis que l'âme..
Mais derrière moi viendra la puissance
Conçue de ma parole.*

Les œuvres des romantiques tels que Mickiewicz, Slowacki, Krasinski manifestent la préoccupation de l'avenir. Boleslas Prus et les littérateurs contemporains condamnent ceux qui veulent "enflammer... les sentiments pendant que les autres peuples développent... la science et la volonté". Tous admettent qu'il faut sauver la race par l'évolution économique, sociale, scientifique sans rien sacrifier des traditions.

Pendant que les peintres Grottger, Matejko, Kossak, Chalmonski, Gerson, Stika étudient la vie et l'histoire polonaises, pendant que les sculpteurs Marcinkowski et Wiwulski évoquent des figures de patriotes et des souvenirs de victoires, pendant que Chopin compose ses sonates et ses mazurkas où Schumann apercevait des canons ensevelis sous des fleurs, la nation polonaise engage la lutte dans le domaine agricole et industriel. Pas de discours, des actes. Dans les trois Polognes surgissent les banques de lotissement, les sociétés de crédit, les mutuelles agricoles, les caisses d'épargne. Peu à peu, les Polonais de Posnanie reprennent les terres perdues et entament les domaines allemands. Les institutions de crédit font des miracles constate l'anglais Henry Wolff.⁹ Les élèves affluent dans les écoles techniques, commerciales, scientifiques. Les procédés d'exploitation agricole sont rajeunis. Les industries métallurgiques, alimentaires, textiles, minières, se multiplient et se perfectionnent. En Pologne prussienne, en 1883, les industriels polonais étaient moins nombreux que les allemands. En 1913, on comptait 25,000 industriels polonais contre 16,000 allemands. La Posnanie était devenue, en outre, la province agricole la plus riche de l'Allemagne. En Autriche, de 1902 à 1910, les Polonais fondent 40% des établissements industriels de Galicie et l'agriculture accroît son rendement de 30%. En Russie, de 1877 à 1910, la valeur de la production industrielle polonaise s'est augmentée de 732%.¹⁰ La société polonaise observe la devise: achetons chez les nôtres. Elle s'abstient, à Posen, de fréquenter les théâtres, les hôtels et les restaurants allemands.

⁹ Président de l'Union internationale des Coopératistes.

¹⁰ H. Grappin, Histoire de la Pologne, p. 402 et s.

Si quelques Polonais furent absorbés ou corrompus par les Austro-Allemands et les Russes, on peut dire que, dans l'ensemble, ils suivirent fidèlement le conseil que leur donnait Jean-Jacques Rousseau: "Vous ne sauriez empêcher que *vos voisins* ne vous engloutissent, faites au moins qu'ils ne puissent vous digérer." Bien plus, beaucoup de Russes et d'Allemands furent polonisés. La Haute-Silésie, détachée de la Pologne depuis le 12^e siècle, envoie des députés polonais au Reichstag.

Ces victoires étaient rendues possibles par une forte natalité. Entre 1857 et 1910, la population polonaise augmente de 105% et la statistique accuse 25 millions de Polonais en 1914.¹¹ Cette race recherche la santé, par l'hygiène.

La propagande anti-alcoolique domine le nombre des ivrognes. La Pologne est, en 1910, un des pays où l'on boit le moins.

La femme polonaise, brave, déterminée, courageuse fut "la grande économiste des forces nationales." Soldat, infirmière, garde-malade, institutrice, sœur de charité, épouse et mère, elle se montra en toute occasion, patriote, et aux instants critiques, défia la persécution et affronta le martyre.

D'après Sienkiewicz, "l'idée de patrie doit occuper la première place dans l'esprit et dans le cœur de chaque homme". Son roman "le Déluge" nous peint Knita sacrifiant l'amour et la passion au devoir national. Michelet remarquait que l'enseignement de la littérature polonaise est un "appel à l'héroïsme, au sacrifice illimité." Ce sacrifice, les Polonais l'acceptent avec une résignation, une simplicité et une confiance très hautes.

Exilés, l'idée de patrie ne les abandonne jamais. Sienkiewicz et Paderewski quêtent, à l'étranger, pour leurs frères dans la détresse. A son départ de Pologne, Frédéric Chopin reçut de ses amis une coupe d'argent remplie de la terre natale. Quelques jours avant de mourir, à Paris, il écrivait: "La terre de Pologne me couvrira bientôt. Cette coupe en contient une parcelle, je puis la toucher. Cher pays à l'âme musicale, Pologne qui chante et qui pleure, pauvre pays, mon cœur est à toi."

Dans la plupart des œuvres de Chopin se retrouve, avec sa tristesse et son espoir, l'âme de la Pologne éternellement harmonieuse et vivante.

¹¹ Ce chiffre comprend les colonies polonaises d'Europe et du Nouveau-Monde.

La musique, la littérature, les arts plastiques concourent à l'éducation du patriotisme. Des pèlerinages d'écoliers s'achèment vers Wawel, le vieux château qui domine Cracovie et où reposent les rois, les poètes et les héros. Dans les cimetières fréquentés, la tenace volonté de poursuivre la mission des ancêtres se ranime parmi la foule des vivants.

Les Polonais, reconnaissant que la langue est un des plus sûrs gardiens du patriotisme, propagent l'instruction. Des sociétés et des particuliers enseignent secrètement le polonais. Rentrés chez eux, les petits polonais, forcés de faire leurs classes en allemand ou en russe, apprennent, le soir, la grammaire polonaise. A la campagne, les leçons se donnent dans des granges. Dans les villes, des jeunes femmes, indifférentes aux menaces d'emprisonnement ou de déportation, réunissent les enfants dans des cuisines et, tout en leur faisant éplucher des légumes, en cas de visite domiciliaire, expliquent les éléments de la syntaxe. Le niveau d'instruction de la masse s'élève rapidement. En Galicie, le budget de l'instruction publique passe, de 1867 à 1910, de 1 million à 36. Les Universités de Cracovie et de Lwow attirent, en 1913, plus de 8000 étudiants des trois Polognes. La Société d'instruction populaire répand à plus d'un million d'exemplaires les chefs-d'œuvre de la littérature polonaise. Malgré toutes sortes d'entraves, des milliers de bibliothèques, des musées, des académies littéraires et scientifiques diffusent les connaissances les plus variées. La science polonaise rayonne. Dans les universités et les instituts de Russie, de Suisse, d'Allemagne, de Belgique et de France, des philologues, des historiens des chimistes, des médecins polonais fournissent un apport éclatant au savoir humain. Madame Curie, la première femme élue à l'Académie de Médecine de Paris est polonaise.

Au milieu du 19^e siècle, Montalembert mettait en relief la "glorieuse solidarité du catholicisme et du patriotisme polonais". Le catholicisme, essentiellement unitaire, contribua à maintenir l'unité morale des trois Polognes. Quatre ans avant la guerre, deux écrivains français ⁽¹²⁾ remarquaient que le clergé polonais faisait "corps et âme avec la population assiégée". Au fait, l'action sociale, économique et nationale du clergé fut prépondérante. Le drapeau "fut toujours porté par la main d'un religieux" ⁽¹³⁾ à toutes

¹² Marius-Ary Leblond — Pologne vivante, p. 341.

¹³ Témoignage de Mickiewicz.

les époques de la résistance collective.⁽¹⁴⁾ Les prêtres donnent des leçons et des exemples de civisme en dirigeant ou fondant des associations de crédit et d'assurance, des cercles agricoles, des coopératives, des sociétés professionnelles, des bureaux de placement, des salles de lecture et de conférences; en précédant, avec la croix, les processions religieuses et les cortèges populaires. Députés au Parlement de Petersbourg et de Berlin, ils dénoncent les abus. Leurs prêches sont des exhortations patriotiques qui révèlent leur ardeur à défendre les biens matériels et moraux d'une nation douloureuse.

* * *

Une leçon se dégage de cette histoire. La Pologne, saignante et mutilée, transfigurée par le martyre, n'a jamais été abattue. Au contraire, la persécution a régénéré son âme, raffermi sa foi et tendu sa volonté de durer.

Cette histoire prouve qu'un peuple ne meurt point qui ne souffre aucune honte, qui n'accepte aucune déchéance, qui ne consent aucune abdication. Le renaissance polonaise nous montre la puissance de l'idée, dominant "les tourbillons terrestres" et perçant les ténèbres, le triomphe du sentiment national éclairé, à la fois idéaliste et pratique. Nous pouvons méditer cette pensée que Staszyc formulait devant les ruines de l'ancienne république polonaise. "Une grande nation peut tomber. Seule une nation avilie peut disparaître."

Jean Désy,

Professeur à l'Université de Montréal.

On pourra consulter, outre les ouvrages déjà cités:

Adam Rudzki — Cent ans de domination prussienne dans une province polonaise — Revue critique des idées et des livres, 25 déc. 1908 et 10 jan. 1909.

Jules Lebreton — Articles parus dans les Études, 5 et 20 oct. 1916, 5 nov. 1916, 20 oct. 1918, 5 jan. 20 mars et 5 avril 1919.

Ed. H. Lewinski-Corwin — The Political History of Poland, New-York 1917.

Charles Phillips — The New Poland — Londres 1923.

La revue *Poland* publiée à New-York, 953, Third Ave.

R. Dmowski — La question polonaise.

¹⁴ L'abbé Krazinski montre la nécessité et même la légalité de la rébellion pour les catholiques persécutés.

A. Gorski — La Pologne et la Guerre.

J. Blociszewski — La constitution polonaise du 17 mars 1921 — Revue des Sciences politiques, jan.-mars 1922.

J. Soltan — Ce que pense la jeunesse européenne: Pologne, Revue des Sciences politiques, oct.-déc. 1924.

S. Kutrzeba — La reconstruction de la Pologne — Scientia, 1-IV-1923.

R. Pinon — La reconstruction de l'Europe politique.

Vlodimir Bugiel — La Pologne et les Polonais.

Wenceslas Nalkowski — La Pologne, entité géographique.

LA CANADIANISATION PAR L'ÉDUCATION¹

Tout le monde connaît le but général auquel doit tendre l'enseignement sous tous les cieux et à tous les degrés. Mais personne n'a encore trouvé, pour l'exprimer, de formule à la fois plus précise ni plus concise, ni cependant plus pleine, que celle d'Aristote. "Apprendre aux enfants à devenir des hommes", c'est toute la fonction des maîtres où et quoi qu'ils enseignent. Ils y réussissent moins en donnant aux facultés humaines leur plein développement qu'en les disciplinant. Ils habituent chacune d'elles, dans le libre jeu de son activité, à garder toujours la place que lui a assignée le Créateur. Ils la perfectionnent en l'empêchant de vouloir dépasser ses limites, en lui apprenant à reconnaître ses insuffisances naturelles. En somme, développement dans l'ordre de chaque faculté: à cela se borne la fin générale de l'éducation.

Mais l'homme n'est pas un être abstrait ni un citoyen de la lune. Il habite un pays déterminé, soumis à des lois particulières. Il y coudoie journellement des êtres semblables à lui, sur quelques-uns desquels il a des droits peut-être, mais envers lesquels il a surtout des devoirs. Toute éducation qui négligerait le caractère spécial que donnent à l'enfant la constitution politique de son pays, sa nationalité, ses croyances, sa langue et ses mœurs, serait vouée à un échec fatal. Au lieu de développer les facultés, elle tendrait à les comprimer; elle serait une déformation au lieu d'une formation.

* * *

Or, ce pays canadien, dont nous nous glorifions d'être les citoyens, a reçu de l'histoire et de sa charte politique un status particulier. Quoi qu'on en ait, on ne peut pas lui enlever la triple empreinte dont l'a marqué l'histoire. On ne peut pas faire qu'il n'ait pas été colonisé par des Français qui y ont gravé, comme un sceau indélébile, leur vaillance et leur sang versé pendant cent cinquante ans (1608-1760). On ne peut pas faire non plus que, pendant cent dix ans (1760-1867), il n'ait pas reçu un nouveau cachet par l'adjonction

¹ Traduction d'un discours prononcé devant le "Canadian Club" d'Ottawa, le 18 octobre 1924, et répété devant les "Knights of Columbus" de Montréal, le 2 février 1925.

au groupe primitif d'une population à l'esprit conquérant, habile en affaires. On ne peut pas faire enfin que, depuis plus de cinquante ans (1867-1924), les relations continues entre les deux races, soit au fédéral, soit dans les provinces, n'aient pas fait prendre au pays tout entier une physionomie nouvelle.

Chose plus vraie encore: la constitution qui régit aujourd'hui les deux éléments fondamentaux de la population canadienne leur a concédé une parfaite égalité politique. Le texte de l'Acte de 1867 et le commentaire officiel de son principal promoteur, sir John Macdonald, reconnaissent à chacun d'eux le droit de garder sa langue, son culte, ses mœurs, ses traditions nationales, son système d'éducation. Ces documents établissent, comme base essentielle du nécessaire accord, entre les deux groupes, le respect réciproque de leurs droits respectifs. Toute éducation qui ne tendrait pas à établir dans l'âme de chaque citoyen ce respect mutuel serait l'occasion incessante d'une désorganisation nationale. Au lieu d'entretenir entre les deux groupes la bonne entente, elle contribuerait à les éloigner l'un de l'autre, sinon à les dresser l'un contre l'autre en frères ennemis.

Cette situation historique et constitutionnelle faite à tout le pays est encore plus marquée dans les deux provinces politiquement les plus anciennes, économiquement les plus semblables, géographiquement les plus voisines: Ontario et Québec. On ne peut rayer de l'histoire ce fait que le territoire de l'Ontario actuel eut pour découvreurs et pour premiers colons des Français venus de Québec même. Il est vrai qu'une ligne le sépare de Québec son voisin. Cette ligne, purement imaginaire, n'empêche pas les deux provinces d'être continuellement en rapports, d'avoir toujours l'œil l'une sur l'autre, parce qu'elles ont besoin l'une de l'autre. Ce fait, on peut sinon tenter de le nier, au moins essayer de n'en avoir cure. Mais les Anglais doivent se souvenir que, s'ils sont plus de deux millions à paraître l'oublier parfois, les Français de Québec sont aussi plus de deux millions pour ne pas cesser de le leur rappeler. Et, s'il faut que l'argument du nombre s'ajoute à l'argument du fait pour en imposer l'admission, dans vingt-cinq ans nous serons cinq millions. C'est la leçon de notre histoire. Toute éducation qui tendrait à transformer cette ligne imaginaire en un fossé réel, si peu profond qu'on le suppose, serait la cause fatale d'un antagonisme interprovincial. Elle dissocierait, au lieu de les relier, les deux pivots sur lesquels tourne tout le reste de la Confédération.

* * *

De ces faits quelles conclusions tirer ? Un système d'éducation ne peut être organisé, au Canada plus qu'ailleurs, en se souciant seulement du caractère humain de l'élève; il faut aussi se préoccuper de son tempérament national. C'est dire qu'un système d'éducation, pour être vraiment canadien, doit respecter le double caractère du Canadien, l'anglais et le français. Ce que donc il faut rechercher ici, ce n'est pas ce que doit être l'éducation au Canada, mais quelle espèce d'enseignement fera de vous Anglais, comme de nous Français, de vrais Canadiens, sans détruire le tempérament propre à chacun de nous.

Eh bien! cet enseignement, c'est celui qui inspirera à chaque enfant de nos écoles, avec un légitime orgueil pour la civilisation d'où dérive sa propre race, une participation aussi complète que possible à la civilisation dont se réclame son camarade de l'autre race. Par lui le Canadien anglais deviendra capable de comprendre et d'estimer son associé français, le Franco-Canadien capable d'estimer et de comprendre son associé anglais.

Il faut proscrire, comme incompetent à produire un citoyen vraiment canadien, le système qui ferait de l'enfant anglais un Anglais, de l'enfant français un Français. Il faut proscrire plus encore celui qui ferait de l'enfant anglais un Français, de l'enfant français un Anglais. Gloire donc au système qui rendra l'enfant canadien de race anglaise parfaitement maître de la culture anglaise, mais lui procurera aussi une certaine maîtrise de la culture française! Gloire au système qui rendra le Canadien d'origine française parfaitement maître de la culture française, mais lui assurera aussi une certaine maîtrise de la culture anglaise! Deux hommes ainsi formés pourront s'affronter dans la vie, sans aucun danger pour la sécurité nationale; ils sont prêts à s'entendre, même à s'accorder. Et peut-être la présence ici du vice-recteur de l'Université de Montréal, peut-être aussi le langage qu'il parle, et qu'il a appris dans les écoles séparées et bilingues de Québec, ne sont-ils pas de nature à contredire sa théorie.

* * *

Cette théorie serait fausse pourtant, si les deux civilisations, l'anglaise et la française, devaient nécessairement s'exclure, dans un

même sujet, à cause de leur irréductible opposition. Loin de là, chacune possède des qualités qui ne sont pas celles de l'autre. Les perfections particulières à l'une corrigent les défauts de l'autre ou en comblent les lacunes.

Pour parler d'abord de la langue dans laquelle elles s'expriment, on a soutenu que l'anglais est un langage d'affaires, au vocabulaire terne, à la syntaxe pauvre, au caractère figé. Il serait incapable de véhiculer les grandes pensées, les passions vives, les délicats sentiments. Pourtant, il a été l'instrument qu'ont manié la sensibilité si profonde d'un Tennyson ou d'un Longfellow, les effervescences d'un Byron, la mélancolie d'un Goldsmith, l'observation précise d'une Eliot ou d'un Dickens, l'éloquence imagée d'un Burke ou d'un Fox! Pareillement, on a proclamé trop idéaliste le verbe français, parce qu'il aurait produit une littérature toute d'idées. Il n'en reste pas moins vrai que, depuis toujours, les diplomates ont reconnu en lui le meilleur moyen d'exprimer leurs conventions, la chose la plus réaliste qui soit. Si l'opposition prétendue entre le français et l'anglais existait de fait, il en découlerait ceci seulement: le Canadien complet, du point de vue de la langue, c'est celui qui peut, dans les associations intellectuelles comme dans les relations commerciales, se faire entendre de tous ses associés, quelle que soit celle de nos deux langues officielles que ceux-ci parlent habituellement. Peut-être tenez-vous là le secret de l'admiration que vos députés professent ouvertement pour les nôtres, quand nos représentants prennent part aux discussions, même les moins françaises d'allure, de notre parlement fédéral.

L'antinomie des croyances est-elle plus profonde? Sans doute les catholiques n'admettront jamais que le libre examen puisse être le fondement de la vraie religion; la religion est essentiellement faite pour unir et le libre examen constitue de sa nature un agent de division et non d'unité. Mais comment n'admireraient-ils pas les vertus naturelles et même surnaturelles que les conférences de Lambeth et celles, plus récentes, de Malines ont manifestées parmi leurs frères séparés? De votre côté, vous avez peine à admettre l'infaillibilité doctrinale du chef qui préside à notre Église. Vous le reconnaîtrez au moins: cette prérogative assure à cette Église une cohésion parfaite. Elle lui confère ainsi l'unité, l'une des marques les plus certaines de la vérité. Quelque différence toutefois que la diversité de nos croyances établisse entre nous, il y a une ligne de conduite sur laquelle nous pouvons tous être d'accord: celle qui nous

engage à reconnaître la bonne foi de chacun, à lui faciliter la pratique du culte qu'il professe au lieu de l'en détourner par ses mauvais exemples, à laisser la persuasion, et non pas la violence, amener les autres à la religion que l'on croit la seule vraie. C'est cette pratique qui est au fond de la législation scolaire de Québec. A voir l'harmonie qui règne là entre les deux groupes si disparates de la population, on peut croire que Québec est en cela dans le vrai. Le jour où les autres provinces voudront l'imiter, bien des plaintes, non fondées peut-être, mais que l'on entend s'élever de chez elles, cesseront par le fait même.

Si, maintenant, vous considérez le tempérament des deux peuples, il semble que les dispositions naturelles de l'Anglais le poussent de préférence du côté du commerce, de l'industrie et de la finance. Le mot *dollar* a pris sur ses lèvres une importance qui dépasse l'objet même que le terme représente. L'on pourrait croire ainsi, à entendre la plupart des Anglo-Canadiens causer dans la rue ou dans les salons, qu'ils sont à jamais voués au mercantilisme et à l'utilitarisme. Pourtant, c'est bien du peuple qui les a produits que sont issues ces deux merveilles d'idéalisme, pour ne pas en mentionner tant d'autres, les universités d'Oxford et de Cambridge. Inversement, l'on s'imagine parfois que le Français est à jamais exclu du domaine de l'utile, qu'il n'a de goût que pour les choses de l'art. Cependant, ce sont des Français qui ont ouvert le canal de Suez et semé sur tout le sol de la France les étonnantes industries dont la part fut si grande dans la victoire des troupes alliées. Si la plupart des inventions modernes ont été appliquées par des Anglais ou des Américains, n'est-ce pas à des Français que revient presque toujours le point de départ de leurs applications?

On le voit assez: les deux civilisations, les deux cultures si l'on préfère, l'anglaise et la française, ne sont nullement incompatibles. Nul ne s'en étonnera s'il songe à ce qu'enseigne l'histoire. La langue actuelle des Français fut aussi, jusqu'au XIV^e siècle, celle des Anglais. Le catholicisme fut la religion commune des deux peuples jusqu'au XVI^e. La psychologie expérimentale nous apprend de son côté que le tempérament est, pour une bonne part, affaire d'hérédité, parfois de simple voisinage. La proximité géographique de l'Angleterre et de la France a établi entre leurs populations des rapports assez étroits pour expliquer l'influence, à tour de rôle, de l'une sur l'autre.

Que conclure de là, en ce qui nous regarde? C'est qu'il faut

réprouver le système d'éducation qui ne procurerait pas aux petits Canadiens, avec une connaissance parfaite de leur langue maternelle, une connaissance suffisante de la langue seconde. Il faut réprouver le système qui n'inspirerait pas aux enfants de chaque groupe le respect pour les convictions religieuses de l'autre. Il faut réprouver encore le système qui n'aiderait pas le tempérament de l'un à s'enrichir des qualités qui ornent celui de l'autre. Un tel système pourrait former un Anglais ou un Français; mais il est condamné à ne jamais engendrer un Canadien, ce mélange heureux des deux civilisations les plus en vue du monde actuel.

Ne serait-il pas beau pourtant — ne touchons pas à la question de l'unité religieuse —, ne serait-il pas beau de voir l'entente linguistique et ethnique, qui exista jusqu'à l'unité et pendant plusieurs siècles entre les Anglais et les Français d'outre-mer, établie un jour parmi leurs descendants de ce côté-ci de l'Atlantique?

* * *

Pour rétablir cette harmonie, l'un des meilleurs moyens ne serait-il pas d'initier tous les Canadiens de l'élite à la littérature par laquelle les deux peuples d'où ils proviennent ont exprimé leurs façons de voir, de sentir et de penser? Dans ce domaine encore, l'on constaterait entre les deux de profondes analogies: les deux formes d'expression, au lieu de s'opposer, s'expliquent souvent l'une par l'autre.

Comment nier, par exemple, l'influence de l'Angleterre sur la littérature française? Aucun homme n'a exercé sur son pays un empire intellectuel comparable à celui de Rousseau. Eh bien! c'est un fait admis de tous aujourd'hui, Rousseau est le produit direct, un peu de Sterne, mais surtout de Richardson par *Pamela*, *Clarisse Harlowe* et *Sir Charles Grandison*. Le romantisme, fils de Rousseau, est aussi, en bonne partie, de source anglaise: aucun lettré n'ignore la répercussion de lord Byron sur Lamartine, celle de Chaucer et de Gray, de Thompson, de Young et d'Ossian, celle des Lakistes et de Wordsworth en particulier, sur la plupart des romantiques, jusqu'à Maurice de Guérin. Comment comprendre Diderot, Prévost et les *Lettres philosophiques* de Voltaire, sans remonter pour ce dernier au Dr Barclay, pour les trois aux ouvrages anglais dont ils s'inspirent continuellement? N'a-t-on pas même constaté que telle fable de la Fontaine est un emprunt fait à *Hudibras*?

D'autre part — et ce sont des Anglais qui ont mis le plus d'insistance à souligner le fait —, comment ne pas reconnaître la dette considérable que la littérature anglaise a contractée à l'égard de la France? La Révolution française domina l'esprit des orateurs dans les grandes joutes qui, de 1780 à 1820, marquèrent l'apogée de l'éloquence parlementaire à Westminster. Chatham, Burke et Fox doivent à ce mouvement historique leurs envolées les plus pathétiques. Rappelez-vous tout ce que Pope doit à Boileau et à la Bruyère, lequel fut aussi le maître d'Addison. Quelques-unes des meilleures pages de Dickens racontent les souvenirs de ses voyages en France. Sans parler de Browne avec sa *Religio medici* ni de Byron, deux des plus fervents disciples de Montaigne, Shakespeare lui-même n'a-t-il pas emprunté aux *Essais* la constitution idéale qui figure dans l'acte premier de *The Tempest*? Maintes poésies de Longfellow enfin découlent de la littérature française où il était passé maître.

S'il est impossible de nier une filiation réciproque dans les deux littératures, comment bien comprendre l'une sans connaître la part d'influence de l'autre sur elle? Quel citoyen instruit pourrait se proclamer vraiment canadien s'il s'est cantonné dans l'étude de l'une et a dédaigné totalement celle de l'autre? Pour avoir négligé cette étude comparative, il s'est privé d'un avantage entre autres: celui de saisir le caractère distinctif des deux littératures, l'anglaise, littérature d'individualités et de biographies, la française, littérature d'écoles et de théories. Notre système d'éducation serait donc incomplet s'il ne faisait pas à l'étude de chacune la part proportionnelle qui lui revient.

C'est pour avoir fait cette part que des Français ou même des Franco-Canadiens émerveillent nos compatriotes d'origine anglaise, que des Anglais émerveillent pareillement les Canadiens de descendance française. Rappelez-vous l'impression de supériorité que créèrent parmi nous des hommes comme sir Michael Sadler, sir Henry Newbolt, sir Bertram Wendell, d'une part, celle que créent encore chaque jour Son Excellence M. Jusserand, ambassadeur de France aux États-Unis, les honorables Rodolphe Lemieux et Alexandre Taschereau. Et à quoi la durent-ils sinon à l'étendue de leur double culture? D'ailleurs, c'est un acte courant de déférence, chez tous les Anglais tant soit peu instruits, d'entretenir en français leurs visiteurs français. Et n'est-ce pas tout récemment que les juges du Conseil privé empêchaient l'un de nos avocats de tra-

duire en anglais des témoignages français, en déclarant qu'«ils les comprendraient mieux encore dans la langue originelle»?

Tous ces hommes appartiennent à des pays où l'existence de l'unité de race exempterait, semble-t-il, au moins pour les besoins courants, de posséder une double culture. Pour nous, qui sommes **ici deux races en perpétuel contact**, ce serait une véritable maladresse pour vos futurs dirigeants de ne pas chercher à participer, dans toute la mesure possible, à la culture particulière de chacune, ne fût-ce que par un calcul pratique. Placés comme nous le sommes au confluent des deux plus grandes civilisations de l'heure présente, nous commettrions une autre maladresse en négligeant d'en tirer le parti unique qu'elles nous offrent. Si leur acquisition ne faisait que nous soustraire au détestable *bogey* de nos voisins, elle nous empêcherait pour autant de nous *décanadianiser*. Ce ne serait pas le moindre de leurs résultats.

* * *

Comment organiser notre enseignement de façon à faciliter à tous les intéressés l'assimilation de la double culture? C'est le problème pratique. L'examen complet de ce problème entraînerait à des considérations si longues qu'elles devront constituer l'objet d'un discours spécial. Bornons-nous à l'essentiel.

Pour ce qui est de l'enseignement primaire, appuyons-nous sur des autorités uniquement anglaises ou anglo-canadiennes. D'après elles, il semble bien que Québec ait élaboré le système le plus efficace. Dans le pays presque tout entier, mais dans Québec surtout, la langue et le culte, chez le même individu, s'identifient la plupart du temps, l'anglais avec les différentes sectes du protestantisme, le français avec le catholicisme. Rien ne pouvant assurer la paix publique autant que le respect des croyances, Québec a résolu de donner à ses écoles, comme premier fondement, le caractère confessionnel. Du même coup, il assurait à chaque groupe d'écoles son caractère linguistique. L'élément d'origine française y constitue l'immense majorité de la population; il n'a pas cru que cette force du nombre lui permît d'imposer à la minorité un système scolaire qui contrariât son culte et sa langue. Cette mesure, prise par souci de paix, a procuré le résultat attendu; l'harmonie est parfaite.

Du point de vue de la citoyenneté canadienne, la mesure pouvait être néfaste: l'école française et catholique pouvait ne former que de

purs Français; l'école anglaise et protestante, que de purs Anglais. Pour obvier à cet inconvénient, Québec fit comprendre à chacun des groupes l'importance de bénéficier de la culture de son associé, tout en traçant à sa guise son programme d'enseignement. Les Québécois de descendance française agréèrent avec empressement cette proposition; ceux d'origine anglaise retardèrent quelque peu leur acquiescement. Ayant reconnu qu'ils se faisaient tort même du point de vue commercial, ils se sont mis courageusement, depuis quelques années, à l'étude du français. Le résultat de ce régime de liberté et de persuasion est obvie: depuis longtemps, tous les Français instruits de Québec manient l'anglais avec une relative facilité; avant longtemps, tous les Anglais instruits de cette province seront en état de causer en français avec leurs associés. Ce sera le dernier cri de l'harmonie.¹

Par ce double procédé, Québec a donc uni ses deux groupes, tout en les séparant sur le terrain scolaire. Il a pris le moyen de faire avec le temps, de tous ses sujets, des citoyens vraiment canadiens de culture comme de sentiment, et non pas des Anglais et des Français égarés sur les bords d'un Saint-Laurent où chaque groupe occuperait sa rive, isolé de son associé. Ce qui a pu s'accomplir dans Québec serait-il donc impraticable dans les autres provinces? A supposer que l'établissement d'un pareil régime impose à une majorité quelconque certains sacrifices de sentiments, à qui ferait-on croire que, ces sacrifices, cette majorité est incapable de les consentir pour donner satisfaction à sa minorité?

* * *

C'est encore un sacrifice peut-être, mais pas du même genre, qu'on aurait à consentir pour donner à l'enseignement secondaire le caractère largement canadien que nous préconisons. Ici, la modification serait avant tout d'ordre pédagogique et non national; et les deux groupes devraient l'accomplir chacun de leur côté.

¹ Pour assurer les finances de ses écoles, Québec s'est inspiré du même principe de *discrimination*. Les fonds publics provenant de chacun des groupes séparément sont laissés à chaque groupe et partagés entre ses écoles au pro rata du nombre d'enfants que contient chacune d'elles. Quant aux fonds provenant des compagnies neutres, c'est à la demande des Anglo-protestants eux-mêmes qu'ils sont distribués entre les écoles des deux groupes selon la même proportion. Enfin, des octrois spéciaux sont accordés aux institutions protestantes. Cet élément reçoit ainsi 3/8 des fonds publics, au lieu des 2/8 auxquels il aurait droit d'après le nombre de ses élèves.

Le système anglo-canadien, avec ses quatre années de *High School* et ses quatre, trois ou même deux années, de *College Course* dans les *Faculties of Arts* de ses universités, fait de presque tous les élèves d'origine anglaise des "scientifiques", de futurs industriels, financiers ou commerçants, en tout cas des *one-sided men*. Le système franco-canadien, avec ses huit années de collège classique, forme surtout des "littéraires", de futurs avocats, notaires ou médecins, trop souvent eux aussi des *one-sided men*.

Nous travaillons de notre côté à modifier la situation, à produire des hommes complets, à détourner les nôtres des professions dites libérales vers lesquelles ils se sont presque uniquement portés jusqu'ici. Depuis quelques années surtout, il se poursuit chez nous une campagne ardente pour rendre plus efficace l'enseignement scientifique de nos collèges.

Nos compatriotes anglais n'ont-ils pas quelque chose d'analogue à faire chez eux? L'instruction scientifique y est suffisante, même à notre sens exagérée; peut-on en dire autant de leur culture philosophique et littéraire? N'y aurait-il pas lieu d'accentuer le commerce de leurs élèves avec les chefs-d'œuvre des grandes littératures classiques?

La modification aurait un bon effet sur les deux groupes de notre population. Dans nos parlements par exemple, on ne verrait plus les députés constituer, d'après leur formation scolaire, comme deux aréopages distincts. Les Anglais ne se contenteraient plus d'y énumérer les faits qui éclairent notre situation économique. Ils s'élèveraient plus souvent jusqu'à ces grands principes d'ordre social qui sont à la base de toute politique solide. Ils s'attireraient alors l'admiration que provoquent chez eux les discours substantiels de leurs collègues français.

Ceux-ci, de même, seraient en mesure de ne plus se borner, comme ils le font trop souvent, à évoquer les principes qui doivent dominer toute délibération sérieuse. Ils descendraient davantage à l'étude des faits et des situations concrètes. Ils montreraient mieux comment dénouer les embarras de ces situations, en leur appliquant les principes d'ordre général.

En s'éclairant ainsi tous deux à la lumière de données à la fois positives et doctrinales, les deux groupes auraient plus de chance de se rencontrer sur un terrain commun. Ils prendraient des décisions favorables aux deux éléments fondamentaux de la nation, donc vraiment canadiennes elles aussi.

* * *

L'enseignement supérieur peut-il contribuer à cette *canadianisation* de notre esprit public ? A la vérité, le jour où notre enseignement primaire et notre enseignement secondaire procureront à tous nos futurs dirigeants une formation canadienne et non plus anglaise ou française, notre enseignement supérieur aura bien peu de chose à faire pour mettre le fini à cette patriotique entreprise.

Des ouvrages scientifiques ou philosophiques, publiés par leurs collègues anglais, nos professeurs des Facultés de sciences et de philosophie ne font guère un moindre usage que des ouvrages analogues venus de France. Peut-on en dire autant de nos universités anglaises ? Combien de leurs professeurs en philosophie ou sciences tiennent compte de l'incomparable littérature scientifique et philosophique de la France ?

Alors que nos Facultés françaises de lettres ont toutes un enseignement supérieur de la littérature anglaise, les *Faculties of Arts* des universités anglaises conduisent-elles l'étude du français au delà des éléments de la langue ? Y cherchent-elles autre chose qu'une satisfaction aux besoins immédiats de la conversation courante ? En tirent-elles cette connaissance poussée que suppose une étude désintéressée, indépendante du profit pratique ? Nous ne le croyons pas.

Et nous allons jusqu'à dire : les élèves des *Faculties of Arts* n'auront pas une culture vraiment canadienne tant qu'ils n'auront pas atteint, en fait de culture française, le niveau où parviennent, en culture anglaise, les élèves de nos Facultés de lettres.

* * *

Que ce soit par ces moyens ou par d'autres, il est en tout cas un résultat auquel les deux éléments du pays, et particulièrement les populations d'Ontario et de Québec, doivent aspirer. Il leur faut garder jalousement leurs sentiments nationaux, mais se débarrasser de cette mentalité étroite qui leur a fait trop souvent considérer comme un jardin fermé les trésors intellectuels propres à chacun d'eux. Si l'un et l'autre ne donnent pas à leurs élèves une ouverture intellectuelle de même largeur, ils n'arriveront jamais à faire de leurs membres respectifs les citoyens vraiment *canadiens* après lesquels tout le monde soupire. Cette application à un même idéal

est le seul moyen d'assurer l'harmonie entre les deux races à droits égaux dont la constitution, après l'histoire, a composé ce pays.

Cette harmonie, il en est, dans votre littérature même, un symbole exact. Ce sont les relations qui doivent exister entre l'homme et la femme, telles que le génie mystique de Tennyson les détermine dans *The Princess*. Je consens à ce que, dans ce texte, vous lisiez Ontario au lieu de *man*, Québec au lieu de *woman*. Tennyson déclare donc :

*"Woman is not undeveloped man,
But diverse; could we make her as the man,
Sweet Love were slain; his dearest bond is this,
Not like to like, but like in difference.
Yet in the long years liker must they grow;
The man be more of woman, she of man;
He gain in sweetness and in moral height,
Nor lose the wrestling thews that throw the world;
She mental breadth, nor fail in childward care,
Nor lose the childlike in the larger mind;
Till at the last she set herself to man
Like perfect music unto noble words;
And so these twain, upon the skirts of Time,
Sit side by side, full-summ'd in all their powers,
Dispensing harvest, sowing the To-be,
Self-reverent each and reverencing each.
Distinct in individualities,
But like each other ev'n as those who love."*

Si les Anglais et les Français du Canada parviennent enfin à s'adapter les uns aux autres

"Like perfect music unto noble words",

nous pouvons compter que nous vérifierons le finale de la sublime envolée du même poète :

*"Then comes the statelier Eden back to men;
Then reign the world's great bridals, chaste and calm;
Then springs the crowning race of humankind."*

Et le poète conclut par un mot, traduction de l'*amen* par lequel se clôt tout discours honnête :

"May these things be !"

Chanoine Émile CHARTIER,
Vice-recteur et Doyen de la Faculté des lettres
à l'Université de Montréal.

LA DIME DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

HISTORIQUE DE LA DIME

L'origine de la dîme remonte aux siècles les plus reculés. On la trouve chez tous les anciens peuples, dit Koenig, comme coutume religieuse, comme tribut payé à la divinité ou à ses représentants, rois ou prêtres.¹ Les livres de l'Ancien Testament témoignent qu'elle était en usage chez le peuple hébreu longtemps avant Moïse. Le patriarche Abraham offrit au grand-prêtre Melchisedech la dîme de tous ses biens.² Jacob en fit lui-même hommage au Créateur: *Je vous offrirai, Seigneur, la dîme de tout ce que vous m'aurez donné.*³

Sous la loi mosaïque, la dîme devint une institution de droit divin positif. Elle appartenait à Jéhova⁴ qui donna en possession aux enfants de Lévi toutes les dîmes d'Israël, pour les services qu'ils lui rendaient dans le ministère du tabernacle de l'alliance.⁵ Le Lévitique, le livre des Nombres et le Deutéronome contiennent des indications très précises au sujet de la quotité de la dîme et de ses divers modes de prestation chez les Hébreux.^{6a} Samuel en fait mention au Livre des Rois.⁶

Comme beaucoup d'autres institutions judaïques, la dîme passa au Christianisme. L'Évangile lui-même en consacre le principe et affirme que *l'ouvrier est digne de sa nourriture*⁷ et qu'il *mérite son salaire*.⁸ Saint Paul déclare, après le Christ, que *si les gentils ont participé aux richesses spirituelles des Juifs, ils doivent aussi leur faire part de leurs biens temporels*,⁹ car le Seigneur lui-même a prescrit *à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile*.¹⁰ En effet,

¹ I. GOSCHLER: *Dictionnaire Encyclopédique de Théologie Catholique*, 4ème éd., Paris, X. Rondelet & Cie, 1901, Tome VI, p. 327.

² *Genèse*, 12, 20.

³ *Ibid.*, 28, 22.

⁴ GOSCHLER, *Op. cit.*, p. 328.

⁵ *Nombres*, 18, 21; 24, 26.

^{6a} *Lév.*, 27, 30-32; *Deut.*, 12, 6; 14, 22-23; *Nombr.*, 18, 21-26; 24, 31.

⁶ *I Rois*, 8, 15-17.

⁷ *Matth.*, 10, 10.

⁸ *Luc*, 10, 7.

⁹ *Rom.*, 15, 27.

¹⁰ *I Cor.*, 9, 7.-14.

c'est un principe de droit divin que les fidèles doivent entretenir les ministres de l'Église".¹¹ Ce précepte, les premiers chrétiens s'y conformaient de grand cœur lorsque, spontanément, ils se dépouillaient de tout ou de partie de leurs biens pour les mettre à la disposition des Apôtres et des fidèles de la primitive Église. La charité envers les ministres du culte s'étant peu à peu ralentie, les évêques durent, par la suite, édicter des lois pour fixer le mode de paiement de la dîme et des autres oblations qui devaient être faites à l'Église pour le soutien temporel de ses ministres. De cela il ne faut cependant pas conclure que la dîme elle-même est, dans la nouvelle alliance, une institution de droit divin. Elle ne l'est que d'une manière indirecte et dérivée, en ce qu'elle est fondée sur la prescription de l'Ancien Testament et est une déduction du précepte de la loi mosaïque. La dîme, dans la religion chrétienne, n'est donc pas formellement de droit divin. C'est une différence essentielle, qu'il est important de souligner, entre l'Ancien et le Nouveau Testament.¹²

Les Pères de l'Église ont toujours enseigné que le paiement de la dîme est, pour les catholiques, un devoir de conscience.¹³ Les Décrets de l'Église et les Canons des conciles provinciaux sanctionnèrent le droit des prêtres à la dîme et l'obligation pour les fidèles de la leur payer.¹⁴ Enfin, Charlemagne, s'inspirant de la tradition établie et généralement suivie dans l'Église, donna à la loi déjà existante de la dîme la force obligatoire et universelle d'une loi de l'État. A ses yeux la dîme ecclésiastique était aussi un tribut fondé sur la conscience et la loi de Dieu, "*in recognitionem supremi dominii Dei*," un tribut de reconnaissance dont chacun devait s'acquitter par le don d'une partie (la dixième) de son revenu pour l'entretien des églises, des prêtres et des pauvres.¹⁵

¹¹ Rodolphe Lemieux, LL. D., C. R., *Les Origines du Droit franco-canadien* (Montréal, C. Théoret, Ed., 1900, pp. 105-106).

¹² Abbé Jos.-N. GIGNAC, *Compendium Juris Canonici ad usum cleri canadensis*, Québec, J.-P. Garneau, Ed., 1901, p. 365; art. 550: *In praedictis legibus edendis, diderunt legislatores adhaerere Levitarum, qui decimam partem fructuum perceptorum recipiebant. Ex hoc non sequitur decimas esse de jure divino; possunt dici juris divini, imo juris naturalis, si considerentur prout tendunt ad necessariam clericorum sustentationem; dicendae sunt ecclesiasticae institutionis, si considerentur in sua propria ac specifica determinatione.* Sebastianelli, *De clericis*, Tit XI, n. 267.

¹³ S. Cyprien, S. Ambroise, S. Jean-Chrysostôme, S. Augustin. — Cf. GOSCHLER, op. cit. p. 329 (indique références aux ouvrages de ces Pères de l'Église).

¹⁴ GOSCHLER, op. cit., pp. 329-330.

¹⁵ Ibid., Id., p. 330.

¹⁶ Cf. Ibid., Id., pp. 331-338.

Nous n'entendons pas faire l'historique des dîmes en Europe, du moyen-âge à nos jours. Rappelons seulement que l'obligation de payer la dîme a toujours été reconnue dans l'ancienne France et que sa prestation a été l'objet de nombreuses réglementations édictées par les lois ecclésiastiques et civiles. On distinguait diverses espèces de dîmes. Mentionnons, pour mémoire, qu'elles étaient cléricales ou ecclésiastiques, laïques ou séculières (dîmes inféodées, régales, fiscales), personnelles ou réelles, grosses ou menues, en nature ou en argent, selon qu'on les considérait par rapport à leur origine et à leur existence légale, à l'objet de l'obligation qu'elles comportaient, à leur nature même ou à leur mode de perception.

Ce furent les évêques qui, sous forme de bénéfices divers,¹⁷ reçurent, d'abord, des mains des fidèles, le paiement de la dîme. Les diocèses ayant été, plus tard, divisés en paroisses, *la coutume s'établit d'affecter la dîme aux églises paroissiales et l'on disait avec raison: le clocher fait la dîme.*¹⁸ De sorte que la dîme devint et est encore aujourd'hui une obligation de droit commun dont le curé de chaque paroisse, et non l'évêque de chaque diocèse, est le bénéficiaire. Il y a cependant exception à la loi dans les diocèses où il n'existe pas de paroisses proprement dites¹⁹.

LA DIME AU CANADA

Mignault, dans son important ouvrage sur "*le Droit Paroissial*," rappelle que "*l'obligation de payer la dîme aux curés faisait partie, sous l'ancien régime, du droit commun de la France; à ce titre, on peut dire que cette obligation a toujours existé au Canada. Mais nous trouvons, sur ce sujet, des ordonnances, des édits, des déclarations, des arrêts et des règlements qui ont fixé la quotité de la dîme et le mode de son prélèvement.*"²⁰

Les cures de la Nouvelle-France étant, à l'origine de la colonie, trop petites pour subvenir aux dépenses des prêtres qui les desservaient, le roi de France "*dut contribuer à leur entretien pendant quelque*

¹⁷ LEMIEUX, op. cit., p. 106.

¹⁸ Ibid., Id., p. 105.

¹⁹ Chanoine Jos-N. GIGNAC: *Le Curé d'après le droit nouveau*, in *la Semaine Religieuse de Québec*, 2 nov., 1922, pp. 133-136. L'auteur commente le nouveau Code de droit canonique, de 1917, et fait une distinction entre les paroisses et les *rectoratus* des provinces du Canada et des États-Unis.

²⁰ P.-B. MIGNAULT: *LE DROIT PAROISSIAL — Étude historique et légale de la paroisse catholique, de sa création, de son gouvernement et de ses biens*. etc. Montréal, C.-O. Beauchemin & Fils, 1893, p. 148.

années."²¹ Le droit des curés à la dîme fut d'abord établi par le décret d'établissement du Séminaire de Québec, le 26 mars 1663.²² La fondation du Séminaire de Québec, il y a 262 ans, et l'attribution des dîmes qui lui avait été faite alors, furent approuvées par le roi de France lui-même, Louis XIV, quelques semaines plus tard, en avril 1663. Le taux de la dîme, à cette époque, a été fixé au treizième de la récolte et comprenait, comme dit l'édit royal, "la totalité des dîmes, grosses et menues, anciennes et nouvelles, de tous les fruits généralement quelconques et sans aucune distinction, qui proviendront sur toutes les terres dans le dit pays de la Nouvelle-France ou Canada."²³

Mais ce taux de la treizième portion de la récolte, vu les conditions peu favorables à la culture de la terre où se trouvait alors le pays, était trop élevé. Aussi, à la demande du premier évêque de Québec, Monseigneur de Laval, M. de Tracy, vice-roi, M. de Courcelles, gouverneur, et Talon, intendant du Roi de France, passèrent, le 23 août 1667, un règlement qui fixait au vingt-sixième minot la quotité des récoltes que les cultivateurs devaient verser comme dîme. Ce règlement, qui date de 258 ans, est très important à noter, car il fixa définitivement le taux de la dîme ainsi que les fruits de la terre sur lesquels elle porte. Ce règlement, en effet, au lieu de porter sur toute la récolte en général, ne comprenait plus que les grains. Chaque habitant — disait le règlement — pour faciliter la perception de ce droit, de soi trop difficile à assembler, remettra en grains et non en gerbe, ce qu'il devra, au lieu de la demeure principale du curé ou prêtre desservant la cure".²⁴ Il faut remarquer ici que l'on décrète que la dîme devra être portée chez le curé. Nous verrons, plus loin, que c'est encore la loi, aujourd'hui.

Ajoutons, pour mémoire seulement, qu'un deuxième règlement, en date du 7 octobre 1678, et signé par le Comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, Mgr de Laval et l'Intendant

²¹ B.-A. TESTARD DE MONTIGNY: *Histoire du Droit canadien*, Montréal, Eusèbe Sénécal, Imp.-Ed., 1869, p. 96.

²² Cf. *EDITS et ORDONNANCES royaux, Déclarations et Arrêts du conseil d'État du Roi concernant le Canada*. Imprimés sur une adresse de l'Assemblée-Législative du Canada en date du 8 juin 1853. Québec, De la Presse à vapeur E.-R. Fréchette, 1854, Vol. I, pp. 33-35.

²³ *Édits et Ordonnances...* etc, I, pp. 35-37. Cf. MIGNAULT, *Droit Paroissial*, pp. 149-150.

²⁴ MIGNAULT, op. cit., p. 152: *En faveur des nouveaux colons, le règlement ajoutait que* "les terres par eux mises en culture ne payeront aucunes dixmes durant les cinq premières années qu'elles porteront fruits, afin de leur donner moyen de s'appliquer fortement à faire valoir les terres couvertes de bois".

Jacques Duchesneau, attribua à chaque curé 300 livres pour sa nourriture et 200 livres pour son entretien. Cette somme de 500 livres fut créée *par provision* et non pas à titre de *portion congrue*, comme on l'a prétendu. Prévoyant, en effet, que les dîmes ne donneraient pas aux curés de certaines paroisses une portion de récolte suffisante à leur entretien, le Gouverneur, l'Évêque et l'Intendant de la Nouvelle-France *autorisés par le roi, et après en avoir conféré avec quelques notables du pays* sont tombés d'accord *par provision*²⁵ que les seigneurs et les habitants de chaque paroisse seraient solidairement tenus de payer annuellement à leur curé les sommes en question. Le règlement, toutefois, laissait aux curés l'entière liberté de choisir entre la réception pure et simple, à leur bénéfice, de la dîme ou celle des 500 livres. Ce règlement constituait donc un arrangement purement facultatif à intervenir entre le curé et ses paroissiens qui, lorsqu'ils payaient la dîme, étaient déchargés de toute autre obligation. *Il reste donc acquis que les curés, au Canada, n'ont jamais été restreints à aucune portion congrue.*²⁶

L'original du règlement du 7 octobre 1678 n'a pas été enregistré au Greffe du Conseil Supérieur de Québec et a été perdu. Cependant le règlement lui-même a été conservé par l'enregistrement au greffe des tribunaux.²⁷

Un autre document officiel qui a pour nous une grande importance et qui constitue une loi fondamentale sur la question des dîmes au Canada, est l'*Edit des Dîmes et Cures fixes* de mai 1679, décrété par le roi de France lui-même, Louis XIV.

Remarquons, tout d'abord, qu'il n'a jamais été question, dans tous les Edits et Ordonnances royaux, les Déclarations et Arrêts du Conseil d'État du Roi, les Règlements du Conseil Souverain de Québec et des Intendants, de l'obligation de payer la dîme. Cette obligation, rappelons-le, était de droit commun dans la Nouvelle-France aussi bien que dans l'ancienne. *L'objet de toute cette législation — y compris l'Édit de 1679 — n'a été que de fixer la quotité et le mode de prélèvement de la dîme.*²⁸ Cet *Edit des Dîmes et Cures fixes* fut une sorte de refonte générale de la législation alors en vigueur. Le roi y déclarait et statuait, entre autre, que: *Les dixmes,*

²⁵ MIGNAULT, op. cit., p. 155.

²⁶ Ibid., Id., p. 157; pp. 179-180.

²⁷ Ibid., Id., p. 156. — Voir le texte du règlement dans le *Code des Curés*, de Beaudry. Au sujet de la discussion qui s'éleva quant à la date du règlement, voir MIGNAULT, op. cit., pp. 152-155.

²⁸ Cf. MIGNAULT, op. cit., p. 157.

outre les oblations et les droits de l'Eglise, appartiendront entièrement à chacun des curés dans l'étendue de la paroisse où il est et où il sera établi perpétuel, au lieu du prêtre amovible qui la desservait auparavant; qu'il sera au choix de chacun curé de les lever et exploiter par ses mains, ou d'en faire bail à quelques particuliers, habitants de la paroisse. Et en cas que le prix du bail ne soit pas suffisant pour l'entretien du curé, le supplément nécessaire sera réglé par notre conseil de Québec, et sera fourni par le seigneur de fief et les habitants. Puis après avoir enjoint au procureur général d'y tenir la main, l'Édit ajoutait: Si, dans la suite du tems, il est besoin de multiplier les paroisses à cause du grand nombre des habitants, les dixmes, dans la portion qui sera distraite de l'ancien territoire qui ne compose à présent qu'une seule paroisse, appartiendront entièrement au curé de la nouvelle église qui y sera fondée, avec les oblations et les droits de la dite nouvelle église; et ne pourra le curé de l'ancienne prétendre aucune reconnaissance ni aucun dédommagement.²⁹

Il est important de noter que seul le règlement du 23 août 1667^{29a} n'a pas été abrogé par l'Édit de 1679. Ce règlement, il est utile de le rappeler, avait été adopté, à la demande de Mgr de Laval par M. de Tracy, vice-roi, M. de Courcelles, gouverneur, et Talon, intendant de la Nouvelle-France, pour réduire la dîme du treizième au vingtième minot des grains récoltés annuellement. L'*Édit des Dîmes et Cures fixes* stipule expressément que les dixmes seront levées suivant le teneur de ce règlement de 1667 et il annule toutes les décisions antérieures rendues par le roi ou ses représentants au Canada. L'Édit se termine, en effet, par cette importante déclaration:

*Voulons que le contenu en ces présentes soit exécuté nonobstant toutes lettres patentes, édits, déclarations et autres actes contraires, même à nos lettres patentes du mois d'avril mil six cent soixante-et-trois, par lesquelles nous avons confirmé l'érection du séminaire de Québec, affecté à icelui toutes les dixmes qui sont levées dans les paroisses et lieux du dit pays, et accordé au sieur évêque de Québec et ses successeurs la faculté de révoquer et destituer les prêtres par eux délégués dans les paroisses pour y faire les fonctions curiales, auxquelles et aux dérogatoires nous avons dérogé et dérogeons par les présentes.*³⁰

L'Édit des *Dîmes et Cures fixes* de 1679 régla donc le mode de perception de la dîme et fixa définitivement sa quotité à la vingt-

²⁹ *Edits et Ordonnances*, I, p. 231.

^{29a} MIGNAULT, op. cit., p. 159: Par suite de l'erreur commune, le procureur général indique le 4 septembre comme étant la date de ce règlement.

³⁰ *Edits et Ordonnances*, I, p. 231.

sixième portion des grains. Il y eut cependant des difficultés à ce sujet entre quelques membres du clergé et leurs paroissiens. En 1705, messires Boulard, curé de Beauport, et Dufournel, curé de l'Ange-Gardien, annoncèrent au prône, un dimanche, que dorénavant ils prétendoient qu'ils leur payassent la dîme non seulement des grains, comme il a été pratiqué jusqu'à présent, mais encore de tout ce que la terre produit par la culture ou sans culture, et des bestiaux, comme foin de bas près, fruits, lin, chanvre, moutons et autres choses. D'Auteuil, le procureur-général du roi, fit part de la prétention des deux curés au Conseil Supérieur de Québec qui ordonna, le 18 novembre 1705, aux sieurs Boulard et Dufournel de comparaître devant lui.³¹ Le 1er février 1706, le Conseil rendit jugement en ces termes

*Le conseil a ordonné et ordonne que les dîmes seront levées et payées par les habitants aux dits sieurs Boulard, Dufournel et autres curés de ce pays, conformément à l'usage qui a été observé jusqu'à présent, et fait défense à tous curés de les demander et aux dits habitants de ce pays de les payer autrement jusqu'à ce que par le roi en aît été ordonné; ordonne le dit conseil que le présent arrêt sera lu, publié et affiché partout où besoin sera à la diligence du dit procureur-général. Signé; RAUDOT.*³²

Appel de cet arrêt du Conseil Supérieur fut porté au Conseil d'État du Roi dont les membres rendirent, le 12 juillet 1707, un jugement très élaboré qui mit fin à la contestation et fixa définitivement la quotité de la dîme à la vingt-sixième portion des grains, déduction faite des autres produits de la récolte.³³

³¹ Ibid., II, p. 133.

³² Ibid., II, p. 139.

³³ Ibid., I, p. 305. Ce jugement contient l'historique de la législation de la dîme en la Nouvelle-France.

Cf. commentaires de MIGNAULT, op. cit., pp. 160-163. L'auteur dit, entre autre (pp. 162-63): *Il sera intéressant de résumer brièvement le débat en disant que les prétentions du clergé, hors celle qui demandait la treizième portion, s'appuyaient sur le texte même des divers édits et règlements portés sur cette question et qui n'avaient pas été abrogés. Les lettres-patentes du mois d'avril 1663 fixaient la dîme à la treizième portion "tant ce qui naît par le travail des hommes, que de ce que la terre produit par elle-même". (a) Puis il y avait le règlement du 23 août 1667, qui, tout en soumettant à la dîme tous les produits de la terre, limitait cette dîme par provision et pendant vingt ans à la vingt-sixième portion, et ce règlement avait été confirmé par l'édit des dîmes du mois de mai 1679. A l'encontre de ces dispositions de la loi, il y avait l'usage qui s'était introduit dans le pays de ne payer la dîme que des seuls grains. Le clergé invoquait donc le texte de la loi, le procureur-général, au contraire, s'appuyait sur l'usage. Ce fut l'usage qui triompha et depuis cette époque, il n'y eut plus de contestation sur ce sujet et la dîme resta irrévocablement fixée à la vingt-sixième portion des grains, etc.*

(a) Il est vrai que ces lettres patentes — ajoute Mignault — avaient été abrogées par l'édit de mai 1679.

Mentionnons, enfin, que le 27 mars 1713, l'Intendant fit une ordonnance afin que la dîme fut portée au presbytère, conformément au règlement de 1667.³⁴

Toutes ces dispositions demeurèrent irrévocables et ne furent pas, en effet, révoquées, de sorte qu'elles sont encore en vigueur aujourd'hui.

Vint la conquête de 1759-60, suivie de la cession du Canada à l'Angleterre, en 1763. A l'article XXVII que M. de Vaudreuil fit insérer dans l'acte de capitulation de Montréal et qui statuait que *le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine subsistera dans son entier*, et que les habitants du pays seront obligés, par le gouvernement anglais, à payer aux prêtres qui en prendront soin, les dîmes et tous les droits qu'ils avaient coutume de payer sous le gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne, le Général Murray répondit: *Accordé pour le libre exercice de leur religion; l'obligation de payer les dîmes aux prêtres, dépendra de la volonté du roi.*³⁵

Cette volonté royale, le solliciteur général William de Grey et le procureur-général Yorke l'interprétèrent loyalement lorsqu'ils écrivirent, le 14 avril 1766: *Il n'y a pas une maxime de droit coutumier plus certaine que celle qui déclare qu'un peuple conquis conserve ses anciennes coutumes jusqu'à ce que le conquérant introduise de nouvelles lois.*³⁶ Le solliciteur général Wedderburn déclara, à son tour, pour faire écho aux paroles que Guy Carleton avait écrites le 25 novembre 1767 au sujet des *droits naturels des citoyens*,³⁷ que *lorsque des sujets et non des esclaves sont devenus le fruit de la victoire, la conquête n'a plus signifié d'autre droit que celui de réglementer le gouvernement politique et civil du pays conquis en abandonnant aux habitants la jouissance de leurs propriétés et de tous les privilèges qui ne sont pas incompatibles avec la sécurité de la conquête.*³⁸

La volonté du roi fut, par ailleurs, nettement exprimée et consignée textuellement dans le grand document constitutionnel de 1774, L'ACTE DE QUÉBEC qui, présenté à la Chambre des Lords par

³⁴ Louis-Philippe SIROIS, professeur à la Faculté de Droit de l'Université Laval: *Cours de Droit paroissial*. Cité par GIGNAC, *Compendium Juris canonici*, etc., p. 368 et suiv.

Cf. Testard de Montigny: *Histoire du Droit Canadien*, etc, p. 49.

³⁵ LEMIEUX, *Les Origines du Droit franco-canadien*, etc, pp. 372-373.

³⁶ DOUGHTY & McARTHUR: *Documents constitutionnels, 1759-1791*, p. 150. Cités par Antonio Perrault, C.R., dans l'*Action Française*, Montréal, Fév., 1925, pp. 69-70.

³⁷ Antonio Perrault, *Ibid.*, p. 71.

³⁸ Op. cit., *Doc. const.*, 1759-1791, p. 273. Cité par Antonio Perrault, *Ibid.*, p. 71.

Lord Darmouth, et à la Chambre des Communes par Lord North, fut voté par 56 voix contre 20, le 13 juin 1774 et fut sanctionné le 22 par Sa Majesté le Roi Georges III.³⁹ Citons un court extrait du texte même de cette loi si importante (12 George III, chap. 83, sect. 5):

*Et pour la plus parfaite sûreté et tranquillité d'esprit des habitants de la dite province, il est par les présentes déclaré; que les sujets de Sa Majesté professant la religion de l'Église de Rome dans la dite province de Québec, pourront avoir, posséder et jouir du libre exercice de la religion de l'Église de Rome, sujet à la suprématie du Roi, déclarée et établie par un acte passé durant la première année du règne de la Reine Elisabeth, sur toutes les possessions et contrées qui alors appartenaient ou pourraient plus tard appartenir à la Couronne impériale de ce royaume; et que le clergé de la dite église pourra posséder, recevoir et jouir de ses droits et redevances accoutumés, à l'égard de telles personnes seulement qui professent la dite religion.*⁴⁰

Ces dispositions ont été confirmées par la 35ème section de l'acte constitutionnel de 1791, date où nous eûmes notre premier Parlement canadien.⁴¹ L'on voit donc, par tout ce qui précède, qu'il n'y a aujourd'hui aucun doute quelconque à entretenir au sujet du droit à la dime. Ce droit, établi en faveur de nos prêtres, remonte à l'origine même de notre existence comme peuple.

DÉFINITION DE LA DIME. — QUI DOIT LA PAYER

Ferrière définit ainsi la dime: "Les dîmes sont une certaine portion des fruits que nous recueillons, qui est due à Dieu en reconnaissance du suprême domaine qu'il a sur toutes choses, et que l'on paie à ses ministres pour leur subsistance".⁴² Cette définition indique, de façon très heureuse, la raison ou le motif, le pourquoi du droit de nos prêtres à la dime. Notre Code Civil, se basant, au reste, sur l'équité et tenant compte de toutes les lois et ordonnances antérieures, a donné force de loi à toutes ces dispositions de notre vieux droit français et a établi, de façon claire et nette, le droit des

³⁹ LEMIEUX, op. p. 384: "Georges III passa outre et sanctionna la loi en dépit de ces clameurs (des Anglais), en faisant observer qu'elle était fondée sur les principes de justice et d'humanité les plus manifestes, et qu'il ne doutait pas qu'elle n'eût le meilleur effet, pour calmer l'inquiétude et pour accroître le bonheur de ses sujets Canadiens. (2 Garneau, p. 428-429.)

⁴⁰ Cité par LEMIEUX, op. cit., pp. 377-378.

⁴¹ Cf. op. cit., pp. 406-416.

⁴² FERRIERE, *Dictionnaire de Droit, Vo Dizmes.*

curés de percevoir la dîme et l'obligation des paroissiens de la leur payer, chaque année.

L'Église reconnaît, dans sa législation, et sanctionne, au point de vue spirituel, les dispositions du droit civil concernant la dîme. Le nouveau Code canonique, qui est en vigueur dans l'Église universelle depuis le 19 mai 1918, dit à ce sujet que l'on doit se conformer aux statuts particuliers et aux coutumes louables établis dans chaque région.⁴³ Les *Actes et Décrets du premier Concile plénier de Québec* mentionnent, au Titre XVème où il est question des biens ecclésiastiques, le pouvoir qu'ont les évêques d'imposer, suivant les circonstances, aux fidèles de leurs diocèses, certaines prestations en nature et, le plus souvent, en argent pour subvenir aux besoins des clercs et des prêtres. Comme nous le verrons au sujet du supplément et de la capitation, si le droit civil ne sanctionne pas ces obligations particulières aux catholiques, il incombe, cependant, à ceux-ci, de par le droit naturel et le droit ecclésiastique, de s'y conformer entièrement.⁴⁴

La dîme est due sur la récolte, car elle est une charge des fruits produits par la terre et non pas une imposition sur le bien-fonds ou la propriété comme le sont, par exemple, les taxes municipales et scolaires, les cotisations imposées pour la construction ou la réparation des églises, des presbytères et des cimetières. C'est donc celui qui fait la récolte ou au bénéfice de qui elle est faite, qui doit payer la dîme. Conformément à ces principes sera donc tenu de payer la dîme, tout propriétaire qui cultive lui-même sa terre, engrange sa récolte, en un mot perçoit les fruits que le sol produit. L'usufruitier, le locataire, le fermier, sont également tenus de payer la dîme, car c'est à leur bénéfice qu'ils cultivent *leur bien*, comme on dit à la campagne. Le propriétaire d'une terre ainsi louée, ou donnée en usufruit, n'y est pas tenu. Les fruits qu'il reçoit de sa terre ainsi louée, et que la loi appelle "les fruits civils", ne font pas partie de

⁴³ *Codex iuris canonici Pii X Pontificis maximi iussu digestus*. Benedicti Papae XV Auctoritate promulgatus, Roma, Typis Polyglottis Vaticanis, MCMXVII. — Le canon 1502 se lit comme suit: *Ad decimarum et primitiarum solutionem quod attinet, pecuniaria statuta in unaquoque regione servantur*. (Liber Tertius — De rebus, p. 281).

⁴⁴ *Acta et Decreta Concilii Plenarii Quebecensis Primi, Anno Domini MCMIX*, Québec Typis "L'ACTION SOCIALE Limitée", MCMXII, art. 626-628, pp. 445-447. L'article 626, paragraphe C: *Quamvis autem valde optandum sit ut lex civilis ea in re legem ecclesiasticam sua sanctione muniat, ea tamen sanctione deficiente, nullo pacto putent fideles se solutos a praedicta obligatione: quae obligatio non a lege civili, sed a jure ecclesiastico, imo et naturali, petenda est*.

Cf. GIGNAC, op. cit., art. 550-561, pp. 364-373.

la récolte, ne sont pas des fruits de la terre, mais de l'argent. Or comme la dîme ne doit être payée qu'à même les produits du sol, il s'ensuit que l'argent que l'on peut retirer d'une terre louée à bail ou à ferme n'est pas sujet à la dîme. *C'est la récolte qui doit la dîme*, et non pas la terre qui elle, produit la récolte. La dîme est donc une charge de celui qui fait la récolte, qui en retire personnellement le bénéfice. En suivant ces principes bien établis, nous pouvons donc dire, d'une manière générale, qu'un propriétaire qui reçoit un loyer, ou un revenu quelconque, en argent, n'est pas tenu de payer la dîme sur cet argent. Donc un propriétaire catholique qui loue sa terre, à prix d'argent, à un fermier, n'est pas tenu, que ce fermier soit lui-même catholique ou protestant, de payer la dîme au curé de la paroisse pour les grains récoltés sur sa propriété par son fermier.

Mais il en serait autrement, si le loyer de la terre était payé en produits, comme la chose arrive souvent chez les cultivateurs qui engagent un fermier, pour leur aider. Dans ce cas, le propriétaire et le fermier sont tenus de payer la dîme, chacun en proportion de sa part de récolte. Le cultivateur qui vend sa récolte après l'avoir fait couper, doit la dîme sur cette récolte.

Lorsque le locataire est catholique et le propriétaire protestant, c'est le locataire de la ferme qui paie la dîme. Si, au contraire, c'est le locataire qui est protestant, le curé, alors, n'a droit à aucune dîme, bien que le propriétaire soit catholique. Si donc, nous nous plaçons, non pas au point de vue de celui qui doit la dîme — c'est-à-dire du débiteur — mais au point de vue de celui à qui elle est due — c'est-à-dire du créancier qui, ici, est le curé ou encore: le DÉCIMATEUR — nous pouvons exprimer d'un mot les règles établies en disant que, dans chacun des cas précités, le curé ne peut réclamer sa dîme que de la partie catholique qui la lui doit et en raison seulement de la part de récolte qui lui revient.

Il n'est pas sans importance d'ajouter que la dîme est due, quel que soit le mode de tenure des terres, c'est-à-dire quelle que soit la façon dont l'on est devenu propriétaire de son "bien". Que la terre ait été acquise ou soit possédée à titre de seigneurie, ou qu'elle le soit comme ayant été démembrée, ou détachée, d'une seigneurie; qu'elle soit possédée par "franc et commun soccage", selon le mode anglais de concession des terres dans les "townships", ou qu'enfin elle le soit par suite d'une concession de lot, faite par le gouvernement, au moyen de Lettres Patentes ou de simple billet de location,

la dîme, *dans tous les cas*, est due par le propriétaire, l'usufruitier le locataire ou le fermier qui récolte les fruits de ces terres.⁴⁵

Pour résumer, disons que c'est la récolte, et non pas la terre qui la produit, qui doit la dîme, et que l'obligation de la payer incombe à tout catholique qui en retire les fruits à son bénéfice.^{45a}

MODE DE PAIEMENT DE LA DÎME

Nous savons que la dîme consiste dans la 26ième portion des grains récoltés. Nous disons: *des grains*, et non pas *de toute la récolte*. Par conséquent, la dîme n'est pas due sur le foin (fourrage vert), ni sur les légumes obtenus par la culture maraîchère ou potagère, ni sur les produits laitiers, ni non plus, sur les produits des arbres fruitiers. Retenons donc que la dîme n'est due que sur les grains, mais sur tous ceux-ci: ce qui comprend le blé, l'orge, l'avoine, le sarrasin, le maïs, le seigle, les pois cultivés *en plein champ*. Ce qui caractérise, en effet, les produits de la terre qui sont sujets à la dîme, c'est qu'ils doivent avoir été cultivés *en plein champ*. En d'autres termes, la dîme n'est due que sur les grains, qui font partie de ce que l'on appelle la *récolte*. Il y a donc une grande quantité de produits fermiers qui sont une bonne source de revenus pour les cultivateurs et sur lesquels la dîme n'est pas due. Le but et l'esprit de la loi n'est pas d'enrichir les curés aux dépens des paroissiens mais simplement de fournir à nos prêtres ce qui est nécessaire à leur subsistance. Ce qui n'a rien que de juste, de légitime et de raisonnable.

Indiquons maintenant de quelle manière et à quelle époque de l'année la dîme doit être payée.

Nous avons dit, et redit même, que la dîme consiste dans la 26ième portion des grains de la récolte. Cette portion doit être engrangée, battue, vannée. Pour prendre un exemple, la dîme de l'avoine ne sera due que sur l'avoine et non pas sur la paille. Il est non moins important de noter qu'elle doit être *portée* au presbytère aux frais et dépens du contribuable. Comme le décrète l'article

⁴⁵ La jurisprudence n'a cependant pas été unanime sur cette question. Cf. MIGNAULT, op. cit., pp. 174-175. L'on trouvera dans le *Droit paroissial* de M. Jean-François Pouliot, Avocat, des décisions de nos tribunaux concernant le paiement de la dîme dans la province de Québec.

^{45a} Louis-Philippe SIROIS, *Cours de Droit paroissial*, cité par GIGNAC, op. cit., p. 369.

2219 du Code civil, "la dîme est *portable et non quérable*."⁴⁶ Elle est due et est exigible à Pâques, chaque année. L'année ecclésiastique, en ce qui concerne la dîme, se compte de la Saint-Michel d'une année à la Saint-Michel de l'année suivante.⁴⁷ La dîme de l'année 1924 deviendra donc due et sera exigible au jour de Pâques de l'année 1925.

La dîme doit être payée sans que l'on ait le droit de déduire les frais encourus pour faire les semences, cultiver la terre et payer les salaires des personnes engagées pour entrer la récolte.⁴⁸ La loi ne permet pas à un paroissien de retenir la portion ou la *quotité* de la dîme qu'il doit en compensation d'une créance qu'il pourrait avoir contre son curé, le décimateur. Bien plus, les créanciers d'un cultivateur n'ont pas le droit, en saisissant la récolte de leur débiteur pour la faire vendre en justice et être payés de leurs créances, de saisir, encore moins de vendre, la portion de cette récolte qui constitue la dîme de l'année courante. Un paroissien dont tous les biens sont saisis par la justice à la demande de ses créanciers, doit quand même payer sa dîme, s'il a fait sa récolte. Si la terre est vendue avant que la récolte soit fauchée, les créanciers qui toucheront le tout ou une partie de la récolte, seront tenus de payer la dîme, ou le prix d'icelle, au curé intéressé.⁴⁹ Les personnes, qui cultivent des terrains situés dans les limites du territoire d'une paroisse qui n'est pas la leur, doivent payer la dîme aux curés de ces paroisses étrangères à même la récolte faite dans ces paroisses. La dîme est due au curé de la paroisse dans laquelle est situé le morceau de terre où la récolte est faite. Le curé dont relèvent les personnes qui ont ainsi des terrains en dehors de la paroisse où elles habitent a droit à sa dîme ordinaire qui lui sera payée à même la récolte faite sur les terres situées dans sa paroisse. *C'est la récolte qui doit la dîme*. En d'autres termes, la dîme est payable au curé de la paroisse où est faite la récolte.

⁴⁶ Cf. l'Ordonnance du 23 août 1667, citée par MIGNAULT, op. cit., p. 152; un Règlement de l'Intendant, du 27 mars 1713, cité par GIGNAC, op. cit., p. 368. Cf., aussi, le *Code des Curés*, de Beaudry, p. 99 et p. 101.

⁴⁷ "Filiatrault vs Archambault", 4 *Lower Canada Jurist*, p. 10.

⁴⁸ GUYOT: *Répertoire*, Vo *Dizmes*, p. 1^o.

⁴⁹ Cf. MIGNAULT, op. cit., p. 176.

PRESCRIPTION LÉGALE EN FAVEUR DE ET CONTRE
LA DIME

L'article 2219 du Code civil, que nous citons tout à l'heure, ajoute que "le fonds du droit à la dime et la quotité d'icelle sont imprescriptibles." Ce qui veut dire que le curé ne peut pas perdre le droit de réclamer le paiement de la dime et que la portion de celle-ci est et sera toujours de la 26ième partie des grains de la récolte. Cela même en dépit du fait que, dans un cas donné, la dime eut pu n'avoir pas été payée pendant plusieurs années. Il faut ajouter, cependant, à ces indications, le détail suivant: les arrérages de la dime sont prescrits au bout d'un an.⁵⁰ Un curé qui aurait négligé de réclamer sa dime d'un cultivateur, se verrait donc, un an après l'époque où elle devient exigible, privé de la réclamer devant les tribunaux civils. Il va sans dire que le curé aura droit d'exiger et pourra réclamer en justice le paiement de la dime de l'année suivante ou d'une année subséquente pourvu, bien entendu, qu'il réclame son dû dans le délai d'un an.

Nous n'avons pas à parler ici de l'obligation de conscience, qu'il existe pour tout catholique, de payer la dime. Ceci est du domaine du Droit canonique. Seul l'évêque a le droit et le pouvoir de décider ces questions, et c'est à lui que les paroissiens doivent s'adresser lorsqu'ils ne s'entendent pas avec leur curé à ce sujet. C'est le droit et le devoir des curés d'expliquer à leurs paroissiens les lois de l'Église sur ces questions.

Revenons donc à ce qui est de notre compétence, à la loi civile. Un curé qui négligerait de réclamer le paiement de la dime d'un de ses paroissiens qui, de bonne foi, irait la payer au curé de la paroisse voisine, pendant 40 ans consécutifs, perdrait le droit de la réclamer après ce temps. Le curé, dans ce cas, a le droit de réclamer son dû du curé voisin, mais avant l'expiration du délai de 40 ans. Bien que très rare, ce cas pourrait se présenter pour un cultivateur dont la terre serait, par exemple, sur la limite de deux paroisses voisines. La loi a réglé la question en disant que "la prescription acquisitive a lieu par 40 ans entre curés voisins".⁵¹

⁵⁰ Code civil, art. 2219: "Les arrérages n'en peuvent être demandés que pour une année."

⁵¹ C. c., art. 2219.

GARANTIES ET PRIVILÈGES LÉGAUX

Puisque le droit à la dime en est un qui est absolu, il était nécessaire que la loi garantît, par des privilèges spéciaux, le moyen d'en obtenir la reconnaissance effective, c'est-à-dire le paiement. Tout en décrétant que la dime due sur une récolte peut se prescrire par un an d'arrérages, le Code civil en fait une créance privilégiée. L'article 1994 du Code civil établit, en effet, un privilège sur les biens meubles du débiteur, privilège qui passe immédiatement après le paiement des "frais de justice". L'article 1997 déclare que "la dime est privilégiée sur celles des récoltes qui y sont sujettes." Si, donc, une terre est saisie et vendue par la main de la justice, pour le paiement des dettes d'un cultivateur, l'argent produit par la vente de la récolte, après avoir été employé à payer les frais encourus par les officiers de justice pour faire la vente, sera d'abord affecté au paiement de la dime due au curé. Le droit du curé d'être payé de sa dime passera avant les droits du vendeur, avant les droits de ceux qui ont eux-mêmes un droit de gage et de rétention, avant le paiement des frais de dernière maladie, avant le paiement des taxes municipales, de la créance d'un locateur, des gages des serviteurs, des fournisseurs de marchandises, etc. Remarquons toutefois que c'est là un privilège spécial qui ne porte que sur la récolte. L'argent que produirait la vente du matériel roulant d'une ferme, ne pourrait donc pas garantir le paiement de la dime.

QUI A DROIT A LA DIME?

Evidemment, c'est le curé. Mais quel curé? Il n'est pas inutile de nous poser la question puisqu'elle a déjà fait l'enjeu de quelques procès devant nos tribunaux. Nous dirons, en nous basant sur la loi elle-même et sur la décision des cours de justice, que la dime est due, purement et simplement, au curé de chaque paroisse. Au cas où il y aurait changement de curé, pendant l'année, la dime sera due à l'ancien curé à raison du temps qu'il aura été dans la paroisse.⁵²

⁵² Voir MIGNAULT, op. cit., pp. 180-182.

—Quand un curé dispense un paroissien de payer la dime, cette convention ne lie pas le successeur, car les conventions sont la loi de ceux qui les font". L.-P. SIROIS, *Cours de Droit paroissial*, cité par GIGNAC, op. cit., p. 370.

SUPPLÉMENT ET CAPITATION

Chacun sait, en fait, ce que c'est que le supplément. Comme le mot le dit, c'est une charge supplémentaire que l'évêque impose aux paroissiens, en plus de la dîme ordinaire, quand celle-ci ne suffit pas à l'entretien raisonnable, qui à ce titre doit être *suffisant*, du curé de la paroisse. L'obligation pour l'autorité épiscopale d'imposer ainsi un supplément se rencontre surtout lorsque la paroisse n'est pas, à proprement parler, une paroisse agricole, ou lorsque la nature des terres comprises dans les limites de son territoire ne permet pas de faucher une récolte de grains qui soit suffisante. D'une manière générale, le supplément est imposé par l'évêque lorsque la dîme est insuffisante pour le "soutien honnête" du curé de la paroisse, comme dit le Code de Droit canonique.⁵³ Il doit se payer à même le foin, le fourrage vert, les fruits et les légumes, toutes choses qui, comme nous l'avons vu, sont exempts de la dîme.⁵⁴

Le *supplément* n'est pas dû au curé d'une paroisse où il est établi, par des personnes qui, bien qu'elles y cultivent des terrains ne sont pas des *paroissiens de ce curé*. Le supplément est une *obligation personnelle* entre le paroissien et son curé. Par conséquent, un cultivateur qui exploite une terre dans sa paroisse et une autre terre dans une paroisse étrangère, ne doit pas le supplément au curé de la paroisse étrangère à même la récolte de la terre qui y est située. Mais si le supplément est imposé dans sa propre paroisse, il devra, alors, payer à son curé le supplément de la récolte faite sur ses deux terres, c'est-à-dire tant sur celle qui fait partie du territoire de la propre paroisse que sur celle qui est située dans une paroisse étrangère.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que le droit au supplément, quand il existe en faveur du curé d'une paroisse, établit une obligation naturelle pour les catholiques de le payer à leur pasteur. Le curé pourrait donc poursuivre au civil un paroissien qui se serait engagé à le payer. Quant à celui qui aurait payé volontairement le supplément, il ne pourrait en demander le remboursement aux tribunaux. Remarquons que l'obligation qui existe pour le catholique de payer le supplément n'est pas sanctionnée par la loi civile. Pour qu'il y ait droit d'action devant les tribunaux civils, il faut qu'il

⁵³ Cf. GIGNAC, op. cit., p. 364, art. 550: *Parochus jus habet ad honestam sustentationem*.

⁵⁴ Voir, pour l'histoire du Supplément au Canada, MIGNAULT, op. cit., pp. 184-185.

y ait eu entente préalable entre le curé et son paroissien. Ce que la loi civile sanctionne alors, c'est le contrat spécial qui existe entre les parties. Une personne qui refuserait purement et simplement de payer le supplément ne pourrait pas être poursuivie devant les tribunaux civils. Elle demeure cependant sous le coup des sanctions du Droit canonique et son cas relève alors de l'évêque. C'est dire suffisamment que l'obligation de payer le supplément est, pour tout catholique, une obligation de conscience.

Quant à la question de savoir si un cultivateur a le choix de payer le supplément au lieu de la dîme, il est évident qu'il n'a pas ce droit. L'obligation du cultivateur consiste, purement et uniquement, à payer la dîme prédiale, c'est-à-dire la dîme prise à même la récolte des grains. La question de droit sur ce sujet est donc nettement établie. Il va sans dire que les paroissiens peuvent faire des arrangements particuliers avec leurs curés qui sont entièrement libres d'accepter ou de refuser toute proposition à ce sujet. C'est là une question de fait, et non de droit, à être réglée par les parties intéressées. Le Code de droit canonique ne contient pas de dispositions expresses sur ce sujet. L'évêque, dans son diocèse, a une entière latitude en ces matières et décide d'après les circonstances propres à chaque cas particulier.⁵⁵

Il faut faire la même remarque pour ce qui concerne la *capitation*. Chacun sait que la *capitation*, qui est bien différente du supplément, est une *redevance en argent* imposée par l'évêque, dans certaines paroisses, à *tout communiant* qui a fait sa *communion solennelle*. Cette redevance varie suivant les temps, les lieux et les circonstances. Le père de famille doit payer la somme fixée pour chacun des membres de sa famille qui a fait sa communion solennelle. Le mot *famille* signifie, ici, le père et la mère, au moins, ou le père, la mère et les enfants; c'est la société domestique ou familiale. Toute personne majeure doit payer la capitation à son curé. Un père de famille ne serait donc pas responsable en conscience du non paiement de la capitation de son fils qui aurait 21 ans ou plus et qui serait indépendant de lui pour gagner sa vie.

Notons bien la différence qu'il y a entre le supplément et la capitation. Le *supplément* est dû ordinairement sur le foin, le fourrage vert, les légumes, les fruits, tandis que la *capitation* est

⁵⁵ Cf. *Codex iuris canonici Pii X Pontificis maximi iussu digestus... etc.*, Canon 1502, p. 281. — Cf. *Acta et Decreta Concilii Plenarii Quebecensis Primi, Anno Domini MCMIX*, etc, art. 626-628, pp. 445-447.

toujours une redevance en argent; *supplément et capitation* se distinguent, à leur tour, de la *dîme*, d'abord en ce qu'ils constituent des obligations personnelles entre les paroissiens et leur curé, et, ensuite, en ce que le droit civil n'en sanctionne pas le paiement, comme dans le cas de la dîme.

CONCLUSION

Disons, en terminant, que toute notre législation concernant la dîme, est fondée, sur la plus élémentaire justice, sur le bon sens tout court. Il est, en effet, évident que nos curés, qui sont nos pasteurs spirituels, doivent avoir ce qui est nécessaire à leur subsistance. Comment pourraient-ils pourvoir à leur entretien si ceux pour qui ils vivent, en définitive, ne leur fournissaient pas le nécessaire, au moins d'une façon indirecte? Nos prêtres, en se donnant tout entiers au soin des âmes, ne peuvent pas, comme l'on dit d'ordinaire, "gagner leur vie" en se livrant à des travaux manuels. Il est donc juste que les paroissiens au profit desquels ils ont renoncé à toutes les joies légitimes de la vie de famille et à tous les avantages de la fortune honnêtement acquise, fournissent, chaque année, à même l'excédent de leurs revenus, ce qui est nécessaire à la vie matérielle de leur curé.

C'est donc faire preuve d'une grande tiédeur religieuse et d'une profonde ignorance de la loi elle-même, c'est se montrer indigne, à tous égards, d'être considéré comme un bon catholique et un bon citoyen que de méconnaître ou de refuser le paiement de la dîme à nos curés.

Paul LAVOIE,
avocat.

L'ATLANTIDE

...Mais dans un jour et une nuit fatale l'Atlantide disparut dans la mer...

Telles sont les paroles par lesquelles Platon dans son *Timée* parle de ce continent mystérieux écroulé un soir de tempête et de cataclysme au plus profond des océans. Texte fort mystérieux que l'on considéra longtemps comme un mythe, mais que la Science actuelle éclaire aujourd'hui d'un jour singulier.

* * *

Même avant Platon, Hérodote, Euripide, Strabon, Diodore de Sicile, Pline et plusieurs autres écrivains nous parlent de l'existence de l'Atlantide, mais c'est surtout Platon dans son *Critias* et son *Timée* qui donne le plus de détails sur le continent disparu.

De tout temps l'Atlantide a occupé la pensée humaine, mais presque toujours on exploita cette idée au profit de la littérature, témoin encore, le dernier roman sur le sujet par Pierre Benoit, néanmoins il faut être reconnaissant aux lettres d'avoir sauvé de l'oubli, l'Atlantide. Tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire, les sciences géologiques et astronomiques n'ont pas été sans mentionnés l'Atlantide dans leurs ouvrages, mention plus ou moins exacte, souvent guidée par la fantaisie la plus extravagante, tous en ont parlé. L'ouvrage le plus scientifiquement exact sur le sujet est celui du jésuite Kircher publié vers 1660. Il émet l'idée que les Açores, Madère et les Canaries pouvaient bien être les derniers débris de l'Atlantide disparue. Les idées de Kircher furent reprises plus tard par Voltaire, Buffon et surtout par Saint-Vincent qui publia un véritable travail scientifique en 1880 sur les Iles Fortunées. Ce sont ces hypothèses que la Science moderne a entrepris de vérifier actuellement.

Depuis Saint-Vincent, beaucoup d'auteurs tant en Europe qu'en Amérique ont écrit sur l'Atlantide, tous ces ouvrages renferment des opinions plus ou moins vagues ou extravagantes sur l'emplacement de l'Atlantide, mais la majorité s'accordent pour la situer entre l'Europe et l'Amérique, au milieu de l'Océan Atlantique. Nous examinerons donc les unes après les autres les preuves histo-

riques et scientifiques de l'existence dans le passé de ce continent fameux.

* * *

Si on jette un coup d'œil sur une carte bathymétrique de l'Océan Atlantique, on y aperçoit au milieu, un long plateau central qui se dirige du nord au sud. De chaque côté de cette crête, s'étendent presque symétriquement deux immenses vallées, la vallée du côté américain étant plus profonde que celle du côté européen qui est plus étroite et plus irrégulière le long des côtes de l'Afrique et de l'Europe. Cette crête centrale des grands fonds est très irrégulière, elle renferme des sommets qui viennent mourir à fleur d'eau ainsi que l'Archipel des Açores. Entre ce haut plateau et la côte européenne, c'est-à-dire dans cette fosse, se trouvent les Iles de Madère, des Canaries et du Cap Vert, on les a souvent appelées "Iles Atlantiques".

Le groupe des Açores est celui qui est le plus au nord, il se divise en 3 groupes qui comprennent en tout une dizaine d'îles et d'écueils. Ces îles sont montagneuses, au rivage tourmenté et ont de hautes falaises. Elles sont à 860 milles environ du Portugal et à environ 800 du Maroc.

Le groupe des Madère est à 525 milles au sud-est des Açores, Madère est l'île principale, elle est très montagneuse, le pic Ruivo a près de 5000 pieds de hauteur, il en est le point le plus élevé, elle est séparée du continent par le haut-fond de Gettysburg qui n'est qu'à 190 pieds plus bas que le niveau de la mer en certains endroits. Madère se prolonge vers l'est par des écueils et trois petites îles étroites qu'on appelle Désertas.

Le groupe des Canaries est le plus rapproché des côtes, il est à 60 milles seulement du continent africain. Il comprend deux groupes d'îles, l'un en contenant deux principales et quelques écueils et l'autre cinq grandes. Le relief de ces îles est très accentué et elles renferment le plus haut sommet des îles Atlantiques, le Pic de Teyde ou de Ténériffe dont la hauteur est de près de 12000 pieds. L'Archipel des îles du Cap Vert, encore plus au sud, est formé d'un grand nombre de petites îles, il est situé à environ 430 milles de la côte d'Afrique, sur une vaste courbe de près de 375 milles de développement. Elles se divisent en deux groupes, les îles du vent ou groupe nord et les îles sous le vent ou groupe sud.

Les Iles Atlantiques ont bien des caractères communs entre elles. Elles sont toutes d'origine volcanique et formées par des tufs, des trachytes et des basaltes. Leur activité a été considérable à une époque voisine de la nôtre et ce sont les Iles du Cap Vert qui ont conservé de cette époque les traces les plus visibles et ces manifestations volcaniques. Elles sont parcourues par des chaînes de montagnes, coupées de profondes et magnifiques vallées terminées du côté de la mer par des falaises immenses, déchiquetées et abruptes qui se continuent sous l'eau, sous forme d'écueils que les vagues battent sans cesse.

Ces groupes d'îles représentent d'après les dernières constatations les restes de ce que fut l'Atlantide qui s'étendait au cœur même de l'océan et qui était relié au moins dans les derniers temps par des chapelets d'îles à l'Amérique Centrale et à l'Europe. Ce sont les témoins vivants du plus grand cataclysme dont l'histoire fasse mention et leur beauté nous donne une faible idée de ce que devaient être ces îles immenses qu'étaient l'Atlantide et ses voisines.

Ces Iles Atlantiques, que les Anciens appelèrent Fortunées avec raison, sont comme des bijoux scellés dans l'émeraude de l'Océan immense. Leur climat est idéal, à peu près sans variation aux Açores et à Madère, plus chaud aux Canaries et subtropical aux Iles du Cap Vert. C'est un printemps et un été éternels où les récoltes succèdent sans interruption aux récoltes, où la Nature prodigue de ses dons fait fleurir et pousser les plantes les plus magnifiques, couvre de fines et délicates fougères arborescentes les pentes des montagnes, borde les routes et les chemins d'hortensias aux fleurs bleues, de bruyères pourprées qui rappellent les pays du nord, de verdure intense au milieu de laquelle mûrissent les citrons et les oranges dorés qui feront les délices des pays moins favorisés et tout cela est baigné par ce chaud et lumineux soleil du midi sous un ciel éternellement bleu... En contemplant ce fameux Pic de Ténériffe sous cette lumière blanche, on croirait qu'il va s'agiter et qu'autour, comme autrefois, on va voir les populations aller et venir; au milieu de tout cela, on cherche les temples et les demeures des Atlantes tant ces scènes de beauté rappellent un peu ce que fut le passé.

* * *

Comme nous l'avons déjà vu, le centre de l'Océan Atlantique est occupé par une immense crête ou plateau. D'après les divers

sondages, on a constaté que ce plateau s'est abîmé dans l'océan en conservant une telle configuration "que les inégalités, les montagnes et les vallées de sa surface n'auraient pu se produire en accord avec les lois relatives soit au dépôt de sédiments, soit aux exhaussements des fonds marins, mais ont dû au contraire être découpées par des forces agissant à l'air libre". (Scientific American, 28 juillet 1876)

Voilà un premier argument que la géologie apporte pour prouver l'effondrement de l'Atlantide, argument très solide, à peine discutable. Mais voici que de nouveau la géologie intervient avec une autre preuve plus frappante encore: en raclant les fonds marins à environ 560 milles au nord des Açores, par 9500 pieds de profondeur, on a ramené à la surface un fragment de lave. Or cette lave est vitreuse, sa structure chimique est amorphe comme il arrive quand elle se refroidit à l'air, au contraire, si elle s'était formée au fond de la mer, elle aurait revêtu une structure cristalline. Peut-on demander une preuve plus frappante que celle-là de l'effondrement de l'Atlantide? Cet échantillon remarquable est conservé à l'École des Mines de Paris.

C'est en recueillant des témoignages de ce genre que l'on a, avec le géologue Termier, "la certitude que d'immenses effondrements où des îles et même des continents ont disparu: certitude que quelques-uns de ces effondrements datent d'hier, qu'ils sont d'âge quaternaire et qu'ils ont pu par conséquent avoir été vus par l'homme: certitude que quelques-uns ont été soudains ou tout au moins très rapides..." et aussitôt nous revient à la mémoire le texte de Platon "en un jour et une nuit fatale, l'Atlantide disparut dans la mer"...

Mais ce n'est pas tout, les travaux récents des géologues de tous pays, les sondages, les explorations de toutes sortes nous apportent aujourd'hui le témoignage certain de l'existence d'un immense continent qui aurait relié l'Europe et l'Amérique et qui se serait effondré peu à peu dans l'Atlantique et dont l'Atlantide aurait été la dernière partie. Cet immense continent aurait d'abord existé au tertiaire et seule l'Atlantide se serait maintenue jusqu'au quaternaire, moment où elle disparut à son tour. Tous les auteurs s'accordent sur la liaison de l'Atlantide primitive avec l'Europe, l'Amérique Centrale et Septentrionale et une partie du nord de l'Afrique, car autrement la répartition géographique des espèces disparues est inexplicable. Un autre fait qu'apporte la zoologie "c'est que la faune des îles Atlantiques n'a aucun rapport, dans au-

cun groupe, avec celle de l'Afrique tropicale, malgré la proximité des Iles du Cap Vert. Plus au sud, au contraire, les Iles du Golfe de Guinée et l'Ile Ste-Hélène qui autrefois ont été englobées dans le continent Africano-Brésilien, ont une faune africaine équatoriale. Cette constatation, extrêmement importante, montre que les deux régions ont une origine totalement différente. Or les Iles Açores, Madère, les Iles Canaries et celles du Caps Vert, si elles donnent asile à quelques animaux habitant également les Antilles ou l'Amérique Centrale, ont surtout des relations étroites avec la faune de l'Europe mérédonale et de l'Afrique Nord, c'est-à-dire avec la région circum-méditerranéenne. Ces rapports sont peut-être plus marqués encore avec la faune de l'Europe au début de l'époque Miocène, si bien que l'on peut dire que les archipels atlantiques ont une faune qui est le prolongement, la survivance, de celle du Miocène européen."

A son tour la botanique nous apporte des preuves frappantes de la parenté européenne des Iles Atlantiques. La flore des Canaries, en particulier, renferme environ 1350 espèces dont les $\frac{2}{5}$ sont méditerranéennes. Enfin on constate que la moitié des espèces botaniques des Iles Atlantiques se retrouvent dans la région méditerranéenne et que les types endémiques, c'est-à-dire spéciaux aux îles, ont surtout des parents dans les espèces de l'Europe mérédonale.

"Ainsi l'étude de la flore et, surtout, celle de la faune des archipels atlantiques nous conduit à cette conclusion qu'il a existé autrefois, entre l'Europe et l'Amérique, sur l'emplacement actuel de la Mer des Sargesses, un continent à l'endroit même où Platon situe son Atlantide. Ce Continent tertiaire était relié d'une part à l'Amérique, d'autre part à l'Europe mérédonale et à l'Afrique septentrionale, comme l'indiquent les relations fauniques que nous venons d'esquisser." Comment ce pont interocéanique s'est-il abîmé dans la mer? comment a-t-il disparu? Personne ne peut le dire, un cataclysme, des perturbations atmosphériques, des tremblements de terre, des raz de marée, tous ces fléaux peuvent avoir aidé à faire disparaître ce continent fameux. Espérons que l'avenir éclaircira ce mystère.

* * *

Tout comme les sciences naturelles, l'histoire concourt à établir cette vérité.

Naturellement, les témoignages historiques de l'existence de l'Atlantide n'ont pas la netteté des documents des derniers siècles mais cependant tous les peuples ont des légendes qui se rapportent au grand peuple disparu, aux Atlantes ou à leur pays, l'Atlantide. Nos pères ne sont pas nés, disait Montézuma à Cortez, dans ce pays, ils sont venus d'une terre lointaine nommée Aztlán et où s'élevaient une haute montagne et un jardin habité par les dieux...

Nos pères, disaient à leur tour les Hébreux, viennent du pays merveilleux de l'Héden... Les proto-sémites, note Renan dans son *Histoire des Langues Sémitiques*, ont gardé le souvenir d'une géographie antérieure qui ne correspondant plus au pays habité par les Sémites perdit de bonne heure sa signification pour eux... De même Plutarque, Diodore de Sicile, Strabon, Macrobe, *Aelian* parlent d'un lointain continent, au-delà de l'Atlantique, qui peut bien être l'Amérique. Le texte de Proclus dans son commentaire du *Timée* ne prête guère à la confusion :

"Les historiens, écrit-il, qui parlent des îles de la mer Extérieure disent que, de leur temps, il y avait sept îles consacrées à Proserpine (les Canaries ?) trois autres, d'une immense étendue, dont la première était consacrée à Pluton, la deuxième à Ammon, la troisième de 1000 stades de grandeur à Poseidon.

"Les Habitants de cette dernière île ont conservé de leurs ancêtres la mémoire de l'Atlantide, d'une île extrêmement grande, laquelle exerça, un long espace de temps, la domination sur toutes les îles de l'Océan Atlantique et était également consacrée à Neptune. Tout ceci Marcellus l'a écrit dans ses *Ethiopiennes*".

Mais, de tous les témoignages historiques, le plus célèbre est celui de Platon, dont le nom déjà fameux passe maintenant à la postérité comme celui de l'historien de l'Atlantide.

Écoutons parler le vieux prêtre égyptien du *Timée* : "Vous êtes jeunes d'esprit, car vous ne possédez, vous autres Grecs, nulle tradition vraiment antique, nulle notion blanchie par le temps. Et voici pourquoi : mille destructions d'hommes ont eu lieu, de mille manières différentes, et auront lieu de nouveau par le feu, par l'eau et par bien d'autres causes.

"On raconte chez vous, par exemple, que jadis Phaëton, fils du Soleil, ayant attelé le char de son père, mais ne parvenant point à le conduire, brûla tout sur la terre et mourut lui-même frappé de la foudre.

"Ainsi présentée, la chose a tout le caractère d'une fable : mais

ce qui est vrai, c'est que des révolutions s'accomplissent dans l'espace qui entoure la terre et dans le ciel, qu'à de longs intervalles de vastes incendies ravagent la surface du globe. Dans ce cas, les habitants des montagnes, des lieux élevés et arides, succombent plus tôt que ceux qui demeurent au bord des fleuves ou de la mer. Nous autres Egyptiens, c'est le Nil, notre sauveur habituel, qui, cette fois encore, nous sauva de cette catastrophe par son débordement.

"D'autre part, quand les dieux, purifiant la terre par les eaux, l'inondent d'un déluge, si les bouviers ou les prêtres sur les montagnes sont à l'abri du fléau, les habitants de vos cités sont entraînés dans la mer par le courant des fleuves. Or, en Egypte, en aucun cas, les eaux ne se ruent jamais des hauteurs sur les campagnes et semblent, au contraire, jaillir de dessous terre. Voilà pourquoi, ainsi épargnées, on dit que c'est chez nous que se sont conservées les plus antiques traditions... Aussi ne s'est-il fait rien de beau, de grand, de remarquable en quoi que ce soit, soit chez vous, soit ici, soit dans toute autre contrée connue de nous, qui n'ait été depuis longtemps consigné par écrit et ne soit conservé dans nos temples.

... "Nos livres racontent comment Athènes détruisit une puissante armée, qui, partie de l'Océan Atlantique, envahissait insolument et l'Europe et l'Asie. Car alors on pouvait traverser cet océan.

"Il s'y trouvait en effet une Ile, située en face du Détroit que vous appelez dans votre langue les Colonnes d'Hercule (Gibraltar, aujourd'hui). Cette Ile était plus grande que la Lybie et l'Asie réunies: les navigateurs passaient de là sur les autres îles et de celle-ci sur le continent qui borde cette mer, vraiment digne de ce nom. Car, pour tout ce qui est en deça du détroit dont nous avons parlé, cela ressemble à un pont dont l'entrée est étroite; tandis que le reste est une véritable mer, de même que la terre qui le borde est un véritable continent.

"Or, dans cette île Atlantide, des rois avaient formé une grande et merveilleuse puissance qui dominait sur l'île entière, sur beaucoup d'autres îles et jusque sur plusieurs parties de continent. De plus, dans nos contrées, en deça du détroit, ils étaient maîtres de la Lybie jusqu'à l'Égypte et de l'Europe jusqu'à la Tyrrhénie."

Puis suit la description de la guerre des Hellènes avec les Atlantes, où ces derniers furent battus et tous les peuples d'Europe rendus à la liberté. Le vieux prêtre continue: "Mais, dit-il, dans le

derniers temps qui suivirent, eurent lieu de grands tremblements de terre, des inondations. Et, en un jour et une nuit fatale, tout ce qu'il y avait de guerriers chez vous fut englouti à la fois dans la terre entr'ouverte, l'Ile Atlantide disparut sous la mer et c'est pourquoi, aujourd'hui encore, on ne peut parcourir, ni explorer cette mer, la navigation trouvant un insurmontable obstacle dans la quantité de vase que l'île a déposée en s'engloutissant"...

Cette idée de l'impossibilité de la navigation sur la mer des Sargasses ainsi que sur l'emplacement de l'Atlantide avait persisté depuis, car les marins même de Christophe Colomb pensaient que, passé le détroit de Gibraltar, la mer était remplie d'algues qui enserraient les navires et les empêchaient d'avancer. Il fallut toute l'énergie de Colomb pour les convaincre de partir.

Mais c'est surtout dans son *Critias* que Platon fait dérouler devant nous avec plus de détails l'histoire des commencements de l'Atlantide. Il raconte d'abord qu'à l'origine les dieux se partagèrent la terre, que l'Égypte échut à Minerve et à Neptune et que ce fut son goût pour les arts qui poussa si loin l'Égypte dans le développement du beau. Il décrit les anciennes villes égyptiennes, les campagnes, les changements apportés par le temps, puis il passe à l'histoire propre de l'Atlantide dont voici quelques lignes:

"Nous avons déjà dit que, quand les dieux se partagèrent le monde, chacun eut pour sa part une contrée, grande ou petite, dans laquelle il établit des temples et des sacrifices en son honneur. L'Atlantide était donc échue à Poseidon. Il plaça dans une partie de cette île des enfants qu'il avait eus d'une mortelle.

"C'était une plaine située près de la mer et, vers le milieu de l'île, était une montagne peu élevée. Là demeurait, avec sa femme Leucippe, Evénor, un des hommes que la terre avait autrefois engendrés. Ils n'avaient d'autre enfant qu'une fille nommée Clito qui était nubile quand ils moururent tous deux. Poséidon en devint épris et s'unit à elle. Puis, pour clore et isoler de toutes parts la colline qu'elle habitait, il creusa autour un triple fossé rempli d'eau, enserrant deux remparts dans ses replis inégaux, au centre de l'île à une égale distance de la terre, ce qui rendait le lieu inaccessible: car on ne connaissait alors ni les vaisseaux, ni l'art de naviguer. En sa qualité de dieu, il embellit aisément l'île qu'il venait de former. Il y fit couler deux sources, l'une chaude et l'autre froide, et tira de la terre des aliments variés et abondants. Cinq fois Clito le rendit père de deux jumeaux, qu'il éleva. Ensuite, ayant divisé

l'île en dix parties, il donna à l'aîné du premier couple la demeure de sa mère avec la riche et vaste campagne qui l'entourait: il l'établit roi sur tous ses frères; il fit, au-dessous de lui, chacun d'eux souverain d'un grand pays et de nombreuses populations. Il leur donna à tous des noms. L'aîné, le premier roi de cet empire, fut appelé Atlas, et c'est lui qui donna son nom à l'île entière et à la mer Atlantique qui l'environne.

...“Les fils de Poséidon et leurs descendants demeurèrent dans ce pays pendant une longue suite de générations et leur empire s'étendait sur un grand nombre d'autres îles et même en deçà du détroit, comme nous l'avons déjà dit, jusqu'à l'Égypte et la Tyrrhénie.” Puis il parle des richesses du pays: l'or, l'argent, l'orichalque (que certains assimilent au cuivre) y abondaient; tous les marbres et les pierres rares, les animaux sauvages, les plantes les plus rares, les fruits les plus exquis y abondaient aussi. Il décrit les beautés de l'île, des hautes montagnes, les immenses travaux que l'on y fit exécuter. Il parle ensuite des magnifiques monuments de Poséidon. Écoutons-le nous les décrire: “Au milieu s'élevait le temple consacré à Clito et à Poséidon, lieu redoutable, entouré d'une muraille d'or où ils avaient autrefois engendré et mis au jour les chefs des dynasties royales. C'est là qu'on venait, chaque année, des dix provinces de l'empire, offrir à ces deux divinités les prémices des fruits de la terre.

“Le temple, réduit à lui-même, avait un stade de longueur, trois arpents de largeur et une hauteur proportionnée; il y avait dans son aspect quelque chose de barbare. Tout l'intérieur en était revêtu d'argent, sauf les extrémités qui étaient d'or, d'argent et d'orichalque. Les murs, les colonnes, les pavés étaient recouverts d'ivoire. On voyait des statues d'or et, singulièrement, le Dieu debout sur son char, conduisant six coursiers ailés, si grand que sa tête touchait la voûte du temple, et tout autour de lui cent Néréides assises sur des dauphins. On pensait alors qu'elles étaient au nombre de cent. Un grand nombre d'autres statues, offertes par des particuliers, s'ajoutaient à celles-là.

“Tout autour du temple, à l'extérieur, se dressaient les statues d'or de toutes les reines et de tous les rois descendant des dix enfants de Neptune, ainsi que mille autres offrandes des rois et des particuliers, soit de la ville, soit des pays étrangers réduits à l'obéissance. Par la grandeur et le travail, l'autel était à l'unisson de ces merveilles et le palais des rois tout entier était tel qu'il convenait

à l'étendue de l'empire, tel qu'il convenait aux ornements du temple."

Continuant son récit, il décrit les forêts, les champs et les campagnes, la ville, les casernes des soldats, les bassins pour les navires, les canaux, les quais. Il passe ensuite aux moissons qui étaient de deux par an et aux devoirs des habitants envers le roi en temps de guerre. Il parle encore en termes élogieux du gouvernement sage, de la justice qui y était en grand honneur. Puis il aborde les causes de la décadence de l'Atlantide... "Aussi longtemps que les habitants de l'Atlantide raisonnèrent ainsi et conservèrent la nature divine dont ils avaient participé, tout leur réussit à souhait, comme nous l'avons déjà dit. Mais, quand l'essence divine se fut de plus en plus amoindrie par un continuel mélange avec la nature mortelle, quand l'humanité l'emporta de beaucoup, alors, impuissants à supporter la prospérité présente, ils dégénérèrent. Ceux qui savent voir comprirent qu'ils étaient devenus méchants et qu'ils avaient perdu les plus précieux d'entre les biens: et ceux qui sont hors d'état de voir ce qui rend vévitablement la vie heureuse jugèrent qu'ils étaient parvenus au faite de la vertu et de la félicité dans le temps qu'ils étaient possédés de la folle passion d'accroître leurs richesses et leur puissance.

"Alors donc, le dieu des dieux, Jupiter qui gouverne selon les lois de la justice, dont les regards discernent le bien et le mal, apercevant la dépravation d'un peuple naguère si généreux et voulant le châtier pour le ramener à la vertu et à la sagesse, rassembla tous les dieux dans la partie la plus brillante des demeures célestes, au centre de l'univers, d'où l'on contemple tout ce qui participe de la génération et, les ayant rassemblés, il leur dit..." Ici finit brusquement le récit de Platon, le reste de l'ouvrage manquant. Peut-on dire que tout ce Critias est une fiction inventée pour éblouir les générations futures? Non, tant de détails, qu'appuient aujourd'hui les témoignages de la géologie, de la botanique et de la zoologie, ne peuvent être des mythes. Il peut y avoir exagération; mais, sous des dehors un peu extravagants, il y a un fond de vérité, que la science cherche et dont l'éclat nous étonnera peut-être.

* * *

Passons aux sciences religieuses et anthropologiques. Les religions sont conservatrices; elles revêtent tout ce qu'on leur con-

fié d'un enduit qui en préserve le fond des atteintes du temps. C'est dans les religions anciennes que l'on retrouve constamment les preuves de l'influence de la religion antique de l'Atlantide, dans les livres sacrés du Mexique surtout. On trouve dans les religions de l'Atlas Berbère, de l'Égypte, de la Chaldée, du Mexique, du Pérou, des cultes semblables à ceux des Atlantes, décrits par Platon. Partout une religion du Soleil avec des rites voisins, des collèges de prêtres astronomes, des temples aux pierres plaquées d'or, partout aussi la même méthode d'embaumement des morts, des mythes et des symboles communs (la montagne sainte, l'arbre sacré, les quatre fleuves, la croix, le serpent). Comment expliquer tout cela, si ces peuples n'ont pas eu une origine commune ? Ces civilisations qui fleurirent dans l'Amérique Centrale et Méridionale, parmi ces Mayas mystérieux, précurseurs des Incas, dont on retrouve les traces au Yucatan, parmi ces Mexicains et ces Péruviens si avancés dans les arts et les sciences, ne peuvent avoir été apportées que par des peuples chassés d'ailleurs pour l'excellente raison qu'il a été impossible d'en retracer les commencements. Leur architecture, leurs pyramides, leurs colonnes, leurs temples, tout rappelle la vieille Égypte qui, elle aussi, a emprunté à d'autres ses arts et ses sciences. Ce pays, pourvoyeur de savants et de lettrés, quel est-il, si ce n'est l'Atlantide ? Il devait exister, avant l'effondrement final de l'Atlantide, des chapelets d'îles qui se rendaient aux Amériques et par lesquelles on pouvait les atteindre. Ce fut probablement le moyen de salut des derniers survivants Atlantes, emportant avec eux leur culte, leurs dieux qui ne représentaient après tout que les premiers fondateurs déifiés de l'Atlantide, leurs sciences et leurs lettres. Les civilisations américaines n'atteignirent jamais la perfection de celle de l'Atlantide, car trop peu nombreux furent les survivants. L'alliance avec les indigènes occupant le pays fut peut-être aussi la cause de cet arrêt. Cependant leur civilisation était étonnante. Cette civilisation ne s'étendit pas probablement vers le nord à cause du froid et des mœurs barbares de ses habitants, dont l'origine trop différente de celle des Atlantes les portait plutôt à se fuir.

* * *

Au commencement de toutes les civilisations historiques, européennes, africaines ou américaines, "on trouve sinon une race primitive proto-historique unique, du moins un groupe de races légendaires qui avaient un type physique commun, des mœurs

analogues (notamment en ce qui concerne l'influence des femmes dans la cité), une religion où des symboles astronomiques élevés voisinaient avec des sacrifices sanglants, des aptitudes analogues pour travailler le bronze.

Les historiens sont muets sur le lieu d'où ces races ont pu provenir et se répandre. Ils le désignent d'un terme vague "vers l'Occident".

C'est dans cet Occident énigmatique, — que les géologues ont fait surgir des eaux sous le nom platonicien d'Atlantide, — que les peuples de *Enn* ont développé leur civilisation du bronze, sous la domination d'une caste analogue à celle de ces héros Nékua qui, d'après Eusèbe, dominèrent l'Égypte vers 11000 avant notre ère. De son contact, de son mélange avec les peuplades déjà installées dans les terres où elle abordait, la nation atlante évidemment s'est à la longue diversifiée en races assez différentes des types originels. Il est vraisemblable d'ailleurs qu'en Atlantide, comme dans l'Afrique d'aujourd'hui, il devait y avoir, côte à côte, des hommes de race noire, blanche et rouge, que dominait cette caste d'*amattas*, de Chaldéens, faite d'astronomes, de guerriers, d'architectes, de métallurgistes. Mais les caractéristiques générales de la race du bronze (crâne allongé, nez fort, mains petites) se retrouvent chez les Berbères, les Égyptiens, les Etrusques, les Aymaras, les Basques, les Guanches.

Il est, d'autre part, vraisemblable que l'Atlantide eut des relations avec cette mystérieuse Hyperborée, sanctuaire des cultes apoliniens, des hautes traditions orphiques, dont nul n'a osé encore esquisser l'histoire... En tous cas, l'histoire religieuse de l'Atlantide pèse sur toute l'histoire des religions antiques et les rend à peu près indéchiffrables, si l'on n'admet pas, à l'origine, l'existence d'un apostolat, d'une colonisation atlante."

Après avoir esquissé bien sommairement l'histoire des Atlantes et exposé les preuves de leur existence, il ne reste plus qu'à s'incliner devant les conclusions que les savants tirent des faits sans cesse accumulés. Nous aussi, semblables aux Atlantes, nous tournant vers le Soleil, source de lumière et de vie, nous n'avons plus qu'à entonner avec la Science contemporaine l'hymne de reconnaissance au Soleil-Lumière, lumière vers laquelle nous tendons tous, qui que nous soyons, comme vers le suprême refuge de la pensée humaine.

G. GARDNER.

LE LANGAGE DE LA SCIENCE

On le sait, l'homme, en face de la nature, peut réagir de façons très diverses. S'il est peintre, il s'efforcera de reproduire aux yeux différents aspects qui l'ont frappé. Il ne visera pas à une exactitude photographique — ce qui serait l'œuvre d'un artisan — mais il s'efforcera de donner, avec les couleurs de sa palette, une interprétation qui perpétue la mystérieuse vibration esthétique — seul objet des soins d'un artiste, — qu'a excitée en lui la sensation. Le monde extérieur n'a de valeur, à ses yeux, que par les jouissances raffinées qu'il en tire. L'incomparable fée qui, pour le peintre, adoucit l'amertume de la vie, c'est la lumière.

Pour le sculpteur, ce sont les formes: il admire, et il s'efforce à surprendre et à fixer la grâce d'une attitude, l'harmonie d'un geste, l'éloquence plastique d'un corps ou d'un groupe. Il veut immortaliser la qualité dominante sous laquelle lui est, un instant, apparue la vie au cours des changements incessants que subissent les êtres animés.

Pour le musicien, ce sont les sons qui l'enchantent. De mille façons il s'ingénie, par la composition, par le choix et par l'association des instruments (de tous la voix humaine est le plus émouvant), à varier son plaisir, à l'intensifier, à l'immatérialiser et à s'arracher, par son art, à la vulgarité des nécessités quotidiennes.

Le poète peint et chante à la fois; il décrit et il raconte; tantôt il p'eure et tantôt il éclate de joie. Avec des mots habilement associés il nous livre son âme ou il nous charme au rythme de ses vers. Endormant notre peine, ou bien, éternel magicien que conquirent tous les âges de l'homme, en tirant une volupté âcre, inattendue, il ne demande à la nature qu'un spectacle, qu'une excitation qui l'inspire. Les passions des hommes, leurs convoitises, leurs vertus, leurs malheurs, tout lui est occasion et source de vibrations, fontaine d'enchantement... lorsqu'il a du génie.

Les autres, — vous et moi, — nous nous contentons de nous accommoder au monde extérieur; nous nous adaptons à lui. C'est le théâtre où nous nous agitions; c'est sur les dimensions de notre scène que nous réglons nos gestes et nos paroles. Le notaire y voit des terres à vendre, des maisons à louer, des hypothèques à

négociier; l'avocat, des conflits à régler, des droits à protéger, des crimes à punir; l'épicier, des bouches à nourrir, des conserves à préparer, des denrées à écouler; l'industriel y voit l'acier, le coton, les peaux; le médecin, la maladie; le prêtre, un séjour éphémère. Chacun, pour ses démarches journalières, se fait un langage approprié. Il enveloppe ses idées dans des mots convenus, et ce langage particulier, nul ne saurait s'en dispenser: c'est l'outil, l'indispensable outil que requiert sa pensée pour être féconde.

Mais le savant? Comment lui apparaît l'univers? Par quel angle peut-il le saisir et se mesurer avec lui? Comment va-t-il en parler et refléter dans son langage sa complexité déconcertante? surtout l'analyser et lui faire dire ses secrets? C'est ce que nous voulons rechercher et exposer dans les simples réflexions qui vont suivre. Il importe tout d'abord de concevoir très clairement le but que poursuit la science. Nous essaierons de le faire voir. Il faudra indiquer ensuite comment elle peut s'efforcer de l'atteindre et montrer que, pour enregistrer quotidiennement les résultats qu'elle atteint, elle a besoin d'un langage propre, essentiellement formé d'images auxquelles elle attache un sens abstrait, conventionnel, souvent quantitatif, mais langage qui éveille inconsciemment l'imagination (justement parce qu'il est fait d'images) et qui suscite tout naturellement des hypothèses entre lesquelles la raison devra choisir pour étendre davantage sa connaissance de la nature.

I

Le monde est une énigme à résoudre.

Dès que l'homme apparaît sur la terre, il se trouve comme noyé dans un océan de faits auxquels il est soumis inéluctablement: il ne pourrait y échapper qu'en retournant au néant. L'enfant tombe tant qu'il n'est pas solidement planté sur ses jambes; il souffre de la faim si on ne le nourrit; il a froid si on ne le couvre. La nature lui est donc hostile; il le sent et c'est un besoin de sécurité qui lui fait d'abord aimer ses parents. Ils lui ont donné la vie — cela il l'ignore — mais qu'ils le protègent et pourvoient à ses nécessités les plus urgentes, il s'en rend compte dès le plus bas âge.

Contre la nature, la volonté ne peut rien. Si elle semble parfois en triompher, ce n'est qu'en s'en servant contre elle-même. Il faut d'abord obéir aux lois physiques et l'instinct nous y invite. Mais cette soumission cesse bientôt d'être toute passive. L'expé-

rience joue son rôle : à force de voir les mêmes phénomènes se reproduire, avec des caractères essentiels et des modalités accessoires, l'intelligence s'élève, avec plus ou moins de conscience et de précision, à cette idée de l'utilisation des relations nécessaires entre des faits successifs, c'est-à-dire à la mise en œuvre volontaire des "lois" de la nature dans un dessein prémédité. L'enfant peut agir sur le monde extérieur en déclanchant un phénomène qui entraînera inévitablement toute une série d'autres phénomènes. Il lève le bras, il tend ses muscles et par leur détente brusque il lance un caillou; la pierre voltige à travers l'espace suivant une trajectoire qu'il a prévue et vient frapper un carreau: la vitre vole en éclats. C'était voulu. L'enfant vient d'affirmer son "moi"; il a modifié délibérément l'état de l'univers: le monde extérieur a désormais à compter avec lui.

Pour cet enfant, la science est née. Elle est née de la connaissance empirique du "non-moi". De l'observation, l'enfant a su passer par la réflexion et l'abstraction à l'idée de cause et d'effets: il a ordonné l'univers en subordonnant l'effet à la cause. L'expérimentation lui a permis de vérifier rapidement l'exactitude de sa classification des faits: son bras s'est détendu; par inertie la pierre a continué de se mouvoir; elle a suivi un chemin qui n'était pas arbitraire mais déterminé par la force de propulsion, son poids et la résistance de l'air; le choc a brisé le verre tandis qu'il n'aurait pas eu d'effet perceptible sur le granit ou l'acier.

Généralisant les conclusions que nous pouvons tirer de cet exemple familial, nous dirons que la science a pour but de nous faire connaître les lois qui régissent le monde où nous vivons afin de nous permettre de les utiliser. Savoir, prévoir, pouvoir sont à peu près synonymes.

Ces lois qui s'imposent à nous ne sont pas nécessaires au sens absolu du mot; nous pouvons imaginer un univers où les conditions seraient tout différentes. Mais, pour nous, ce sont des faits primordiaux qu'il faut bien admettre, quitte à tâcher de remonter de proche en proche la série de leurs antécédents (comme on fait d'une généalogie) mais sans prétendre jamais arriver à un fait d'une telle nécessité logique qu'on ne saurait admettre qu'il pût ne pas être. En d'autres termes, toute la science est d'origine expérimentale; l'empirisme est à sa base; elle est contingente.

On le voit, la science cherche bien plutôt à expliquer comment les choses se passent plutôt qu'à nous dire pourquoi elles se passent

ainsi. Le plomb fond sous l'action de la chaleur; l'albumine se coagule. Enregistrons ces faits sans savoir le pourquoi. Les ailes du papillon sont brillamment colorées; on nous expliquera comment se produisent ces apparences; on ne nous dira pas pourquoi. Pourquoi le serpent rampe-t-il et l'homme marche-t-il? Parce que l'homme a des jambes et que le serpent n'a point de pattes, dira peut-être un étourdi. Mais ce n'est pas une réponse car la question voulait dire, évidemment, pourquoi l'homme a-t-il des jambes et le serpent n'en a-t-il pas?

On dit souvent que les corps tombent parce qu'ils sont attirés vers le centre de la terre. Cela ne nous explique rien. Dire qu'ils tombent ou dire qu'ils sont attirés vers le centre de la terre, c'est dire la même chose de deux façons différentes. Et parler de la loi de la gravitation universelle, ce n'est que généraliser la loi de la chute des corps sans nous en dire mieux la raison. Concluons, sans insister davantage, que les grandes lois physiques énoncent des faits grâce auxquels on relie entre eux d'autres faits mais ces lois demeurent inexpliquées. Elles sont: voilà tout.

On peut cependant parler de leurs conséquences. Mais à la condition toutefois, de s'entendre sur la signification de ce mot. La conséquence d'une loi n'en est pas un effet; c'en est seulement un autre aspect. Les lois du mouvement des planètes, par exemple, sont logiquement nécessaires, une fois admise la loi de la gravitation. Elles se confondent donc avec celle-ci puisqu'elles y étaient déjà contenues avant que nous le sachions. De même nous ne dirons pas que les propriétés du cercle sont les effets de sa définition; elles y sont contenues; et si nous nous en rendons compte par la déduction logique, au moyen de théorèmes péniblement démontrés, c'est parce que notre intelligence n'a pas la force d'embrasser d'une seule étendue tous les aspects, toutes les particularités, toutes les propriétés de l'objet qu'on lui propose. De même, bien entendu, la théorie des miroirs et celle des lentilles et des instruments d'optique se trouvent implicitement contenues dans les lois de la réflexion et de la réfraction.

Nous pourrions donc dire que la science étudie les différents aspects de l'univers où nous vivons, qu'elle s'efforce de relier le plus grand nombre possible de faits en découvrant les lois de leur interdépendance, afin d'accroître la puissance de l'homme.

La science, prise dans son ensemble, a un but utilitaire. Ses théories les plus abstraites ne sont que des moyens d'atteindre ce

but. Il peut y avoir, et il y a, des chercheurs désintéressés qui perfectionnent l'instrument sans se préoccuper de l'usage qu'on en fera; mais, ce faisant, ils préparent des applications qu'ils ne soupçonnent même pas et s'ils sont personnellement désintéressés, la science ne l'est pas. Elle travaille pour l'homme, et quand l'homme se méfie de la science, il est aussi puéril que l'enfant qui refuse d'apprendre à lire parce qu'il n'estime que la vigueur de ses petits bras et la vitesse de ses jambes.

II

Il s'agit maintenant d'exprimer les relations reconnues entre les divers phénomènes étudiés. Le premier besoin qui se fasse sentir, c'est celui du nombre. Il faut compter; il faut mesurer. "On ne connaît bien un phénomène que lorsqu'on sait l'exprimer en nombres". Des grandeurs de diverses natures s'offrent à nous: longueurs, surfaces, volumes, temps, masses, etc. Pour chacune il faut choisir une unité, et de façon judicieuse, afin que les relations entre ces grandeurs s'expriment aussi simplement que possible.

Et c'est d'abord d'un langage mathématique qu'on éprouve le besoin. Après les opérations de l'arithmétique, viennent les fonctions algébriques et trigonométriques, la différentiation et l'intégration, etc. Bien des lois physiques ne peuvent s'exprimer que dans ce langage conventionnel dont l'emploi entraîne une économie intellectuelle incalculable. L'analyse mathématique, création de l'esprit, devient un outil extrêmement précieux, indispensable même. Familiarisé avec ses symboles qu'il associe selon des règles dont il a établi la légitimité, le savant parvient par le calcul à des conclusions qu'il n'aurait su comment atteindre autrement et il se hâte d'imaginer des vérifications qui le font pénétrer plus avant dans l'intimité de la nature.

Mais son langage ne peut pas se réduire à une succession de symboles hermétiques rappelant, pour les profanes, les hiéroglyphes ou les cunéiformes. Il doit se servir de mots et avec le mot s'introduit nécessairement l'image. L'image déborde le mot. Il faut donc circonscrire avec soin le sens dans lequel il faut entendre celui-ci. Et plus d'une méprise provient de négligence apportée à l'intelligence exacte d'une définition; une impression plus ou moins précise, esthétique en quelque sorte, ne saurait suffire. Il faut connaître la valeur conventionnelle des mots employés et ne pas laisser l'ima-

gination dévoyer la froide raison. L'imagination aura son rôle à jouer, elle aussi, nous le verrons, mais elle doit tout d'abord céder le pas à sa sœur qui, sévère, impassible comme un comptable, fait l'inventaire de nos idées.

Appuyons ceci d'un exemple, pour être clair. Longtemps le feu a paru mystérieux à l'homme et souvent l'on surprend des enfants, rêveurs, les yeux perdus dans la flamme d'un feu de bois comme s'ils cherchaient un secret dans les formes brillantes et fugitives qui se jouent dans la cheminée. Assez vite, l'homme a connu les conditions nécessaires pour avoir du feu: un combustible, de l'air et un amorçage du phénomène par l'inflammation. La réserve de feu devint le feu sacré. Bien plus tard on découvrit les lois de la combustion, le rôle indispensable que joue l'oxygène et le poids de cet élément qui s'unit à un poids donné de carbone, d'hydrogène ou de soufre.

On se mit à étudier systématiquement les effets de la chaleur et l'on vit la nécessité de caractériser, sous le nom de température, l'état calorifique d'un corps. Deux corps sont à la même température quand, n'agissant point chimiquement l'un sur l'autre, leur contact ne modifie pas leurs propriétés (volume, conductibilité électrique ou calorifique, indice de réfraction, etc.,) Qu'arrive-t-il quand on met en contact deux corps qui n'étaient pas à la même température? Ils prennent le même état calorifique. Voilà ce que montre l'expérience. Comment? Ici l'imagination intervient: on dit qu'une certaine quantité de chaleur a abandonné le corps le plus chaud pour se porter sur le corps le plus froid. Il s'agit simplement là d'une façon de parler: rien n'est passé d'un corps à l'autre mais on convient de dire que l'un a gagné de la chaleur perdue par l'autre. On compare intuitivement les deux corps à deux réservoirs où l'eau n'était pas au même niveau et qu'on a fait communiquer: de l'eau a passé de l'un dans l'autre jusqu'à ce que le niveau soit le même dans les deux réservoirs. La quantité de chaleur, c'est une conception de notre esprit. Conception avantageuse parce qu'elle simplifie singulièrement l'étude de la physique mais conception dont l'objet n'est pas réel. Nous interprétons les faits en nous servant d'un langage imaginé, conventionnel, mais qui nous rend plus accessibles les mesures — et donc les nombres — qui vont intervenir dans une question donnée.

Au début du 19^e siècle on croyait à la réalité du calorique. On dit aujourd'hui que la chaleur est une forme de l'énergie. Il y

a progrès. Mais c'est une nouvelle image, plus subtile, qu'on a substituée, avantageusement d'ailleurs, à l'ancienne. Qu'est-ce que l'énergie? Une conception de l'esprit plus générale que le calorique mais qui, bien certainement, fera place un jour, à une autre conception qui paraîtra à nos descendants plus satisfaisante. Nous procédons dans la connaissance du monde par approximations grossières que nous affinons graduellement.

Mais, c'est ce que nous voulons prouver, c'est par images que procède le langage de la science. Un corps est électrisé: il est dans un état particulier; nous disons — par convention — qu'il possède une certaine charge électrique. Nous faisons communiquer un corps électrisé avec le sol; nous disons — par convention — qu'il a perdu son électricité. Ici encore c'est une façon de parler: nous savons seulement qu'il n'est plus dans le même état qu'auparavant. Il a pu être commode de parler d'électricité positive et d'électricité négative; conception intellectuelle provisoire des phénomènes électriques. On préfère aujourd'hui parler d'électrons. Et c'est fort bien. Mais ce n'est pas définitif.

Nous parlons de courant électrique: il ne s'agit que d'une image. Familiarisés dès notre enfance avec l'écoulement des eaux, nous reportons à un phénomène analogue les propriétés que possède un fil réunissant deux points à des potentiels différents. On l'a dit: si nous avions un sens électrique et si, par conséquent, nous connaissions l'électricité directement nous pourrions définir un fleuve par analogie avec un courant électrique: tout notre système d'images serait modifié. La science, c'est l'image du monde à travers notre nature humaine: c'est l'interprétation intellectuelle que nous en donnons.

Il serait trop facile de montrer comment s'est modifiée dans le passé la façon de concevoir la matière; comment les "éléments" des philosophes grecs ou du moyen-âge sont devenus les corps simples de la théorie atomique, comment les atomes, regardés autrefois comme insécables, apparaissent aujourd'hui comme fort complexes et en conclure que notre science d'aujourd'hui paraîtra enfantine dans trois ou quatre cents ans.

Mais remarquez bien que ce mot d'"atome", inexact, a exercé une influence considérable sur les travaux effectués au dix-neuvième siècle. L'hypothèse atomique s'est montrée d'une extrême fécondité. Et elle l'a été en excitant l'imagination des savants qui ont "vu" des édifices moléculaires comme s'ils étaient réels, des archi-

tectures de l'infiniment petit, qui les guidaient, leur faisaient pressentir les propriétés de nouveaux corps, leur suggéraient des méthodes de préparation et leur rendaient mille admirables services.

La science, adaptation de l'univers à notre intelligence, élaboration d'un système cohérent de relations entre les phénomènes de la nature, doit nécessairement modifier son langage à mesure qu'elle progresse. Les résultats acquis demeurent mais la façon d'en parler, la manière de les présenter est sans cesse renouvelée. Sans cesse l'imagination se saisit des résultats de l'observation et crée de nouveaux mots fondés sur de nouvelles hypothèses. Ces mots agissent à leur tour sur les esprits et suscitent des recherches à la suite desquelles leur sens se modifie; de nouvelles conceptions s'introduisent et chaque jour l'homme est davantage le maître de la création, après Dieu.

J. FLAHAULT.

NOTRE BILAN VIE

Essai d'étude du capital humain de la province de Québec

INTRODUCTION — PREMIER ARTICLE

Par définition le "bilan" est un acte contenant l'énumération et l'évaluation de toutes les valeurs qui composent l'actif d'un commerçant ou d'une société, et l'état exact des dettes et des charges qui constituent le passif. Le rapprochement des deux permet d'établir la balance de l'actif et du passif, dans ce qu'on appelle le compte des profits et pertes (Nouveau Larousse illustré).

Ceux qui sont dans les affaires connaissent bien cette tenue de livres puisque tous ils font une revue annuelle de leurs finances.

Appliqué au capital humain de notre province, ce travail consisterait à rechercher l'état de nos opérations vitales. La situation dans laquelle nous nous trouvons s'établirait par l'étude de toutes les conditions qui nous sont favorables, notre actif, opposées aux entraves à notre progression normale, notre passif.

Pour nous permettre d'en tirer des conclusions qui soient en même temps des directives, notre enquête doit porter, dans le passé, sur une période suffisamment longue. On ne pourrait, en effet, se rendre compte de notre situation actuelle, on ne saurait davantage tenter de percer l'avenir sans cette analyse rétrospective.

De plus, pour établir dans l'esprit des lecteurs des convictions génératrices d'actes, nos recherches doivent être conduites avec la plus grande impartialité. Il s'agit, d'abord, de connaître les faits, tous les faits. Les statistiques ne sont rien autre chose que des faits mis en chiffres. Il faudra ensuite les "scruter", suivant le conseil que nous donne M. Antonio Perreault, c'est-à-dire les grouper en faisceaux pour en faire ressortir toute l'importance, les disséquer pour en extraire toute la vérité, les analyser pour en apprécier la véritable portée. Le langage des faits sera notre seul guide. On a dit avec raison : Rien ne peut prévaloir contre des faits. Nous nous réjouissons franchement lorsqu'ils seront en notre faveur. Quand il nous arrivera d'en trouver de défavorables, nous ne devons pas nous contenter de refaire le geste de l'autruche. Au contraire, nous devons les regarder bien en face et en tirer les leçons opportunes qu'ils nous suggéreront. Ajoutons que le présent travail, toutefois, n'a pas la prétention d'épuiser le sujet, ni de porter sur

le problème posé un jugement définitif. N'étant pas du métier, je suis forcé de limiter l'étude aux données statistiques élémentaires. Mais plutôt me permettra-t-on d'entretenir l'espoir que cette modeste monographie pourra servir à amorcer des échanges d'opinions, à ouvrir la voie à des communications plus complètes, plus autorisées, qui finiront par orienter une action plus assurée d'atteindre le but que nous nous proposons.

Si tel est le cas, je serai récompensé de mes efforts et satisfait du résultat obtenu.

* * *

Les questions qui intéressent notre capital humain sont les suivantes:

1° La population. Quelle est la situation numérique de la province de Québec? Son augmentation est-elle suffisante? De quoi est-elle faite? Comment se fait sa distribution sur notre vaste territoire? Comment est-elle répartie par sexes, par nationalités, par groupes d'âges, etc.?

2° La mortalité. Quel est le chiffre des pertes que nous subissons tous les ans? Notre situation se compare-t-elle avantageusement avec celle des autres provinces? Quel est le mouvement des différentes causes qui contribuent à grever le tableau de notre mortalité générale? Ces causes sont-elles toutes inévitables et doivent-elles toutes inexorablement faire tous les ans les mêmes larges trouées dans nos rangs? Ou, au contraire, certaines d'entre elles peuvent-elles être diminuées, et dans quelles proportions?

3° La maladie. Quelle est la signification sociale de la maladie, c'est-à-dire, jusqu'à quel point entrave-t-elle la production, quelles sont les dépenses qu'elle occasionne, quelle est la somme d'énergie négative qu'elle immobilise? Quelles sont les maladies qui nous causent le plus de tort? Dans quelle proportion sont-elles évitables?

4° Le passé. Quels efforts avons-nous faits jusqu'à aujourd'hui pour protéger notre capital humain contre la maladie et contre la mort? Jusqu'à quel point ont-ils été fructueux?

5° L'avenir. De quels moyens devons-nous disposer pour réaliser l'objectif que nous nous proposons: la conservation et la mise en complète valeur de toutes nos unités nationales?

Voilà quelques unes des questions que nous aurons l'occasion de nous poser en cours de route. Elles nous permettent déjà d'envisager l'ampleur de l'enquête à faire.

Qui n'admettra, à ce simple exposé, la nécessité d'un pareil travail? Est-ce que, pour le financier, négliger le soin d'établir, tous les ans, l'état de sa caisse n'est pas marcher à l'aventure, trop souvent à sa perte? Or, s'il en est ainsi pour le capital-espèce, pourquoi en serait-il autrement pour le capital humain?

D'ailleurs, ce principe est appliqué dans la conduite de toutes les activités nationales. Veut-on obtenir une amélioration véritable dans quelque situation que ce soit? On commence par étudier la question à fond. On procède à l'enquête de tous les faits qui s'y rapportent. On se rend compte de son état actuel. Puis, ayant ainsi trouvé une solution au problème proposé, et appuyé sur des arguments irréfutables, on dresse le plan du travail à accomplir. C'est l'éternelle application du syllogisme de tous les philosophes qui ont étudié le mode de procéder de l'esprit humain.

Aussi que d'enquêtes n'a-t-on pas faites? Tous les gouvernements en ont ordonnées. Et ici même, des associations, qui se proposent le progrès bien entendu de notre nationalité, ont procédé de même façon. Tous nous connaissons les travaux vraiment remarquables entrepris par la Ligue des Droits du français dans sa revue de fierté nationale, *l'Action française*. Tous nous avons été instruits et inspirés par les mises au point des plus fouillées poursuivies par notre active Association Catholique de la Jeunesse Canadienne.

Si on a cru bon de procéder à de vastes enquêtes pour connaître nos ressources naturelles et préparer ainsi notre expansion économique, pourquoi ne ferions-nous pas l'étude de notre situation au point de vue vie? Pourquoi ne rechercherions-nous pas quelle est la valeur de notre capital humain? Si nous augmentons à un taux suffisant ou non? Si nous souffrons de quelques tares particulières qui entravent notre progression normale? Voilà, assurément, autant de questions auxquelles il serait intéressant de pouvoir répondre.

Nécessaire, notre enquête est aussi opportune, elle arrive en un temps des plus favorables. L'hygiène, en effet, ne jouit-elle pas, actuellement, d'une faveur qu'elle n'a jamais connue avant aujourd'hui? Elle est enseignée de plus en plus. Le nombre des associations volontaires qui se forment sous sa bannière augmente continuellement. Les crédits qu'on lui vote ne lui sont plus ménagés, ils deviennent généreux, et toute la population est unanime à les approuver. On entreprend présentement de grandes campagnes

contre nos principales causes de décès. Tous nous avons le devoir de collaborer à une œuvre si patriotique. C'est là la raison d'être de la présente contribution.

Mais, il y a une objection que l'on peut présenter à l'encontre d'un pareil travail. Vous allez compiler des statistiques, dira-t-on, or, que valent-elles? Vous n'ignorez pas, qu'avec des chiffres habilement manipulés, on peut tout démontrer, prouver, avec autant de force, le pour et le contre de n'importe quelle proposition.

Voilà, sous sa forme la plus brutale, le langage que tiennent ceux qui n'accordent aucune valeur aux statistiques.

A l'autre extrémité peuvent se trouver des gens enthousiastes qui opinent, au contraire, et cela avec la meilleure bonne foi du monde, que les statistiques expriment toujours et invariablement la vérité complète, intégrale.

Qui a raison? La valeur des statistiques est-elle zéro, égale-t-elle cent pour cent, ou peut-elle être évaluée à un taux raisonnable entre ces deux extrêmes?

Constatons d'abord que la compilation des statistiques s'étend à tous les domaines. On fait de la statistique dans le commerce, les finances, les sciences. Ici elle fait suite naturellement à la méthode expérimentale. Les auteurs basent leurs conclusions sur l'accumulation des faits. Le chirurgien veut-il démontrer la valeur de tel procédé opératoire? Il donnera les résultats qu'il en a obtenus dans tel nombre de cas. Il les comparera à la proportion des guérisons réalisées par les méthodes antérieures. Il fait de la statistique. Le médecin agit de même dans l'analyse des traitements qu'il institue.

Mais tous ces savants, m'objectera-t-on, tablent sur des données exactes, tandis que les statistiques vitales sont basées sur des approximations.

Disons immédiatement que dans tous leurs ouvrages d'hygiène les auteurs font grand usage des statistiques vitales. Ouvrez Calmette, Courmont, tous les autres, et vous serez édifiés de l'usage constant qu'ils en font.

Les gouvernements, en effet, maintiennent des bureaux pour leur compilation. Or, pour que ces statistiques soient jugées suffisamment complètes et puissent autoriser des déductions et des comparaisons, le principe a été posé, aux États-Unis, qu'elles doivent donner au moins 90 pour cent des chiffres réels.

Nos statistiques ont-elles cette précision?

Pour répondre à cette question il faut savoir qu'elles sont constituées par les renseignements consignés dans les rapports du département fédéral du recensement et des statistiques ainsi que sur les données publiées par les Services provinciaux d'hygiène.

On a critiqué, pour la province de Québec, les rapports du bureau fédéral du recensement, particulièrement celui de 1921. On a émis l'opinion, notamment, que les populations des villes de Montréal, de Québec, contenues dans ces rapports, n'étaient pas exactes mais inférieures à la réalité. Un des arguments que l'on a présenté en faveur de cette prétention c'est la différence que l'on a relevée entre le chiffre de la population estimée, calculée d'après l'augmentation naturelle de la population, et celui que l'on a publié.

L'importance de la question vaut la peine qu'on s'y arrête. Le chiffre de la population, en effet, sert de base à un grand nombre de nos calculs, notamment à ceux des taux de la natalité, de la mortalité, de la morbidité, etc. Aussi nous devons nous demander lequel des deux chiffres, de celui de la population estimée ou de celui du recensement, se rapproche le plus de la vérité?

Force nous est d'abord d'admettre que nous n'avons à notre disposition aucun moyen de contrôle absolu. Dans ces circonstances, ne devons-nous être plutôt enclins à donner la préférence au chiffre fédéral, qui est censé être celui de la population recensée, à moins qu'on puisse établir qu'il est faux? De plus, il ne faut pas oublier que la population estimée exclut forcément le jeu du facteur de l'émigration qui peut infirmer ses conclusions. On doit donc s'attendre à constater des différences plus ou moins marquées entre le chiffre de la population estimée et celui de la population recensée. Ainsi, si l'on compare, dans quelques provinces et pour l'année 1920, le chiffre de la population estimée avant et après le recensement de 1921, on obtient les différences suivantes.

TABLEAU I

Provinces	Population estimée, année 1920		Différence	
	avant le recensement de 1921	après le recensement de 1921	numérique	pour cent
Nouvelle-Écosse	492,338	520,040	27,702	5.3
Ontario	2,895,370	2,889,468	5,902	0.2
Colombie Brit.	529,887	510,757	19,130	3.6
Québec	2,487,609	2,322,801	164,808	6.6
Alberta	620,000	569,670	60,330	9.7
Saskatchewan	826,000	735,060	90,940	11.0

On voit ainsi que dans la seule province de la Nouvelle-Écosse la population a été sous estimée. Dans les autres provinces, pour lesquelles nous avons l'information requise, on constate, au contraire, qu'on avait exagéré le chiffre de la population dans des proportions qui vont de 0.2 à même 11.0 pour cent. Ce tableau comparatif ne fait donc pas à la province de Québec une situation exceptionnelle.

Voyons maintenant la valeur des statistiques des naissances, des mariages et des décès publiés par notre Service provincial d'hygiène.

On sait d'abord que, chez les catholiques, les baptêmes sont célébrés dans les premiers jours qui suivent la naissance et sont dûment inscrits dans les registres de paroisse scrupuleusement tenus par nos ministres du culte. Or, comme la population catholique de la province était de 86.8 pour cent en 1901, de 86.0 pour cent en 1911 et de 85.5 pour cent en 1921, on voit immédiatement que, en ne prenant en considération que la seule population catholique, nous sommes déjà près d'atteindre le 90 pour cent réglementaire. Mais il y a plus. En effet, le Dr Louis I. Dublin, statisticien des Etats-Unis, a suggéré trois moyens simples de contrôler la valeur des rapports des naissances. Appliquons les à notre province.

1° Le nombre des naissances enregistrées doit dépasser le nombre de la population recensée de zéro à un an.

Or, nos données statistiques nous permettent de dresser le tableau suivant

TABLEAU 2.

Années	Population recensée de 0 à 1 an	Nombre des naissances	Surplus des naissances
			sur la population recensée de 0 à 1 an
1921	64,017	88,377	24,360
1911	62,694	74,475	11,781

2° Généralement le taux de la natalité est assez stable. Des variations brusques et étendues indiquent que les rapports des naissances font défaut.

Or, les taux de la natalité, pour la province de Québec, sont les suivants depuis 1911.

TABLEAU 3.

Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux
1911	37.0	1914	38.1	1917	36.1	1920	37.1
1912	37.6	1915	38.8	1918	37.5	1921	37.5
1913	38.1	1916	36.9	1919	35.0		

3° On ne doit pas s'attendre à trouver un taux inférieur à 25 quand les rapports sont suffisamment complets.

Or, les nôtres se maintiennent entre 35 et 38.

Nous pouvons donc tabler sur le nombre de nos naissances.

Dans la province de Québec il est tenu compte de tous les mariages célébrés en présence des ministres du culte. Il en est ainsi quand le témoin est une autre personne autorisée par la loi à recevoir le consentement des époux.

Il ne semble donc pas y avoir de difficulté au sujet des statistiques touchant les mariages.

Reste le cas des décès.

Dans cette province, on ne peut procéder à aucune sépulture sans qu'un acte en soit dressé, quelque soit la dénomination religieuse de la personne décédée. Il ne resterait donc que les décès des personnes ne professant aucune religion qui pourraient peut-être passés inaperçus. Or le nombre des gens qui, lors du dernier recensement, se sont déclarés athés, libre-penseurs ou n'appartenant à aucune religion, n'a été que de 407. Par conséquent il est permis de conclure que le nombre des décès qui peuvent échapper à tout enregistrement est si minime qu'il ne saurait en aucune façon infirmer la valeur des statistiques touchant la mortalité totale.

Mais la difficulté peut porter sur l'exactitude des diagnostics qui figurent sur les certificats de décès. Un certain nombre de malades il est vrai, ne sont visités par aucun médecin. Dans ces cas ce sont les parents ou les ministres du culte qui, au meilleur de leur connaissance, indiquent la cause de la mort. De plus, il faut admettre que les médecins sont faillibles, donc qu'il y a des erreurs commises. L'exactitude complète et absolue est ici impossible à obtenir. Admettons même franchement qu'elle laisse beaucoup à désirer. Mais, on est bien en droit de se demander si ces reproches ne s'adressent qu'à la seule province de Québec. Les médecins se tromperaient-ils ici plus qu'ailleurs? N'est-ce pas là plutôt une situation générale? Alors, devons-nous conclure, les tableaux des causes de notre mortalité valent bien ceux des autres provinces et des autres pays. Ils peuvent, par conséquent, autoriser les mêmes déductions.

Maintenant que la valeur de nos statistiques vitales est, je l'espère, suffisamment démontrée, nous pouvons, il me semble, les accepter comme base de notre argumentation.

I. PARTIE. — POPULATION

IMPORTANCE DU FACTEUR NOMBRE

On ne saurait exagérer l'importance du chiffre de la population, puisqu'il constitue un des principaux facteurs de la grandeur d'un peuple. Prenons deux nations possédant au même taux tous les éléments qui font les peuples grands et prospères, ressources naturelles, commerce, finances, instruction, développement des sciences, des arts, de la littérature, etc., mais différant par le nombre, pourront-elles, toutes deux, prétendre jouer le même rôle?

Je sais bien que l'on peut opposer à cette thèse des arguments qui ne manquent pas de valeur. On peut citer la Russie démoralisée avec ses centaines de millions d'habitants, la Chine, les Indes, avec leurs populations innombrables, n'exerçant sur les destinées du monde aucune influence. Il faut noter, toutefois, que le rapprochement n'est pas juste et ne saurait infirmer notre proposition puisqu'ici il n'y a, sauf la population, aucun des facteurs de grandeur nationale que nous avons posés.

Entendez plutôt les cris d'alarme que jettent les véritables patriotes français. Ils se désolent (et combien avec raison!) de la faible natalité française comparée aux nombreuses naissances d'outre Rhin. Lisez aussi ce qu'écrivait déjà le grand Pasteur, reprenant la pensée de l'homme d'état anglais Disraeli: "Ayez le plus beau des royaumes, donnez lui des citoyens intelligents et laborieux, des manufactures et des industries prospères, une riche agriculture, que les arts y fleurissent, que les architectes y couvrent le sol de temples et de palais. Pour défendre ces biens, ayez encore la force des armes de précision, des flottes de torpilleurs, si la population reste stationnaire, si, chaque année, elle diminue de stature et de vigueur, cette nation devra périr, et c'est pourquoi j'estime que le soin de la santé publique est le devoir d'un homme d'État".

Le Dr Léon Bernard, professeur d'hygiène à l'Université de Paris, tient le même langage quand il dit: "Le capital humain est le plus précieux de tous; source de tous les autres, à sa valeur sont liés, subordonnés tous les facteurs de la fortune nationale". Enfin n'est-ce pas M. Millerand, ex-président de la France, qui disait dernièrement: "La plus précieuse de nos richesses, c'est la richesse humaine".

Or, si le nombre est si important pour des nations arrivées à leur plein développement, à combien plus forte raison ce facteur

GRAPHIQUE I

MOUVEMENT DE LA POPULATION

CANADA

SASKATCHEWAN

ALBERTA

COLOMBIE BRITANNIQUE

MANITOBA

QUEBEC

ONTARIO

NOUVEAU BRUNSWICK

NOUVELLE ECOSSE

ILE PRINCE EDOUARD

POUR CENT

1891--1901

1901--1911

1911--1921

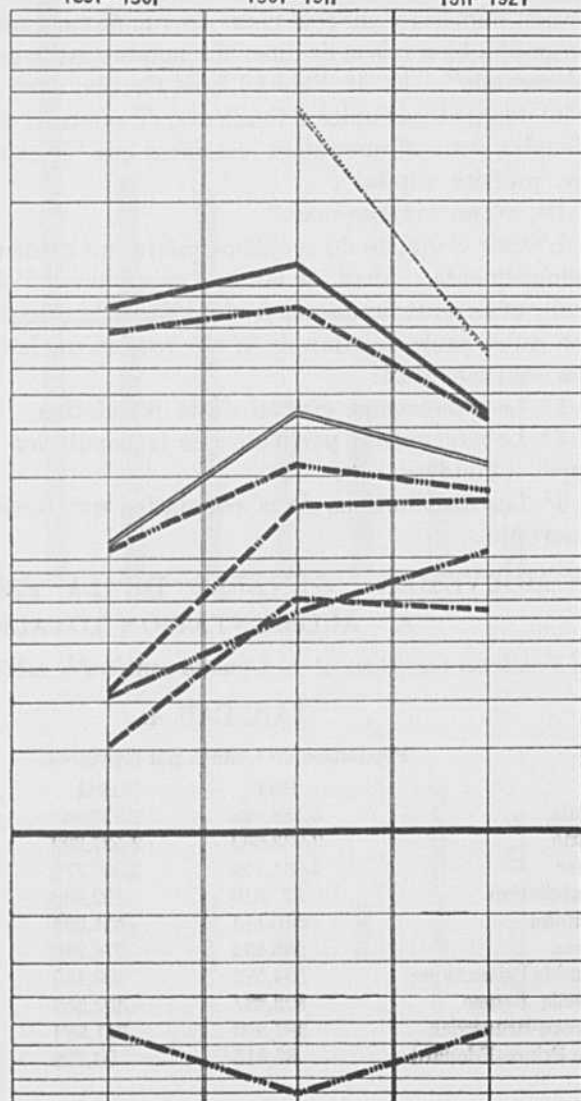
100

10

+

-

10



ne doit-il pas s'imposer à notre attention quand il s'agit de notre jeune pays? Ici il y a tant à faire! L'étendue immense de notre territoire est à peine soupçonnée. Nos ressources naturelles ne sont qu'au début de leur exploitation. Nos vastes champs appellent encore des millions de bras; notre industrie, comme notre commerce, en se développant, peuvent donner du travail à une population plusieurs fois plus nombreuse que la nôtre. Aussi, analysant notre situation numérique au seul point de vue économique, M. Edouard Montpetit a bien raison de dire: "Le nombre est la grande puissance fondamentale". Et M. l'abbé Lionel Groulx, avec toute l'autorité que lui donnent les études si fouillées qu'il poursuit dans nos annales nationales, peut affirmer aussi justement que "le capital humain est notre premier capital".

Or, où en sommes-nous?

L'étude complète du problème mériterait évidemment de longs développements. Aussi, ne laissant point de vue l'objet du présent travail, nous nous limiterons à n'envisager la question de la population qu'en seule fonction de sa répercussion sur le capital humain. Nous verrons ainsi:

1° Le mouvement général de la population.

2° Le mouvement particulier de la population des principaux groupes ethniques.

3° Les distributions de la population qui peuvent influer sur la mortalité.

I°. MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

A. AUGMENTATION TOTALE.

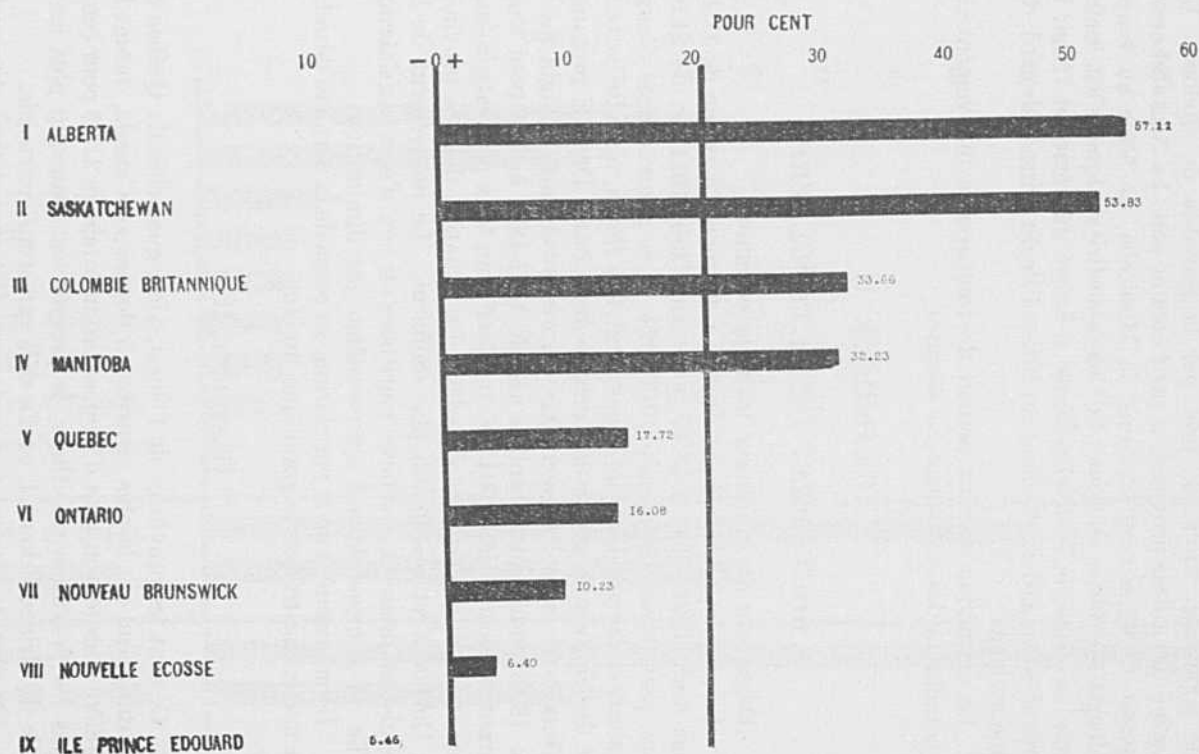
Le sixième recensement du Canada contient le tableau suivant.

TABLEAU 4.

Population du Canada par provinces.

	1921	1911	1901
Canada	8,788,483	7,206,643	5,371,315
Ontario	2,933,662	2,527,292	2,182,947
Québec	2,361,199	2,005,776	1,648,898
Saskatchewan	757,510	492,432	91,279
Manitoba	610,118	461,394	255,211
Alberta	588,454	374,295	73,022
Colombie Britannique	524,582	392,480	178,657
Nouvelle Écosse	523,837	492,338	459,574
Nouveau-Brunswick	387,870	351,889	331,120
Ile du Prince-Édouard	88,615	93,728	103,259

MOUVEMENT DE LA POPULATION, DECADE 1911-1921



GRAPHIQUE II

Durant ces deux décades, la province d'Ontario est restée la plus peuplée, suivie de près par la province de Québec. La position des autres provinces a varié comme suit: La Saskatchewan a passé du 8ème rang au 3ème; le Manitoba, du 5ème au 4ème; l'Alberta, du 9ème au 5ème; la Colombie-Britannique, s'est maintenue au 6ème; la Nouvelle-Écosse a baissé du 3ème au 7ème; le Nouveau-Brunswick, du 4ème au 8ème; l'Île du Prince-Édouard, du 7ème au 9ème.

Le graphique suivant permet de comparer le mouvement de la population des provinces par décades.

GRAPHIQUE I.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

Dégageons du graphique les faits suivants.

La population totale du Canada a augmenté à raison de 11.13 pour cent (1891-1901) à 34.17 pour cent (1901-1911) et de 21.95 pour cent durant la décade 1911-1921. Les pourcentages d'augmentation des provinces de l'ouest sont très élevés, mais ils portent sur des chiffres de population relativement bas. Dans la province d'Ontario le taux d'augmentation, après avoir baissé notablement (de 18.88 pour cent durant la décade 1871-1881 à 3.25 pour cent durant la décade 1891-1901), s'est relevé à un taux plus satisfaisant durant les deux dernières décades. La situation dans la province de Québec s'est maintenue plus uniforme. Le mouvement de la population dans les provinces maritimes est loin d'être satisfaisant. L'Île du Prince-Édouard accuse même une diminution.

Le mouvement de la population, au cours de la dernière décade, est mieux illustré par le graphique suivant.

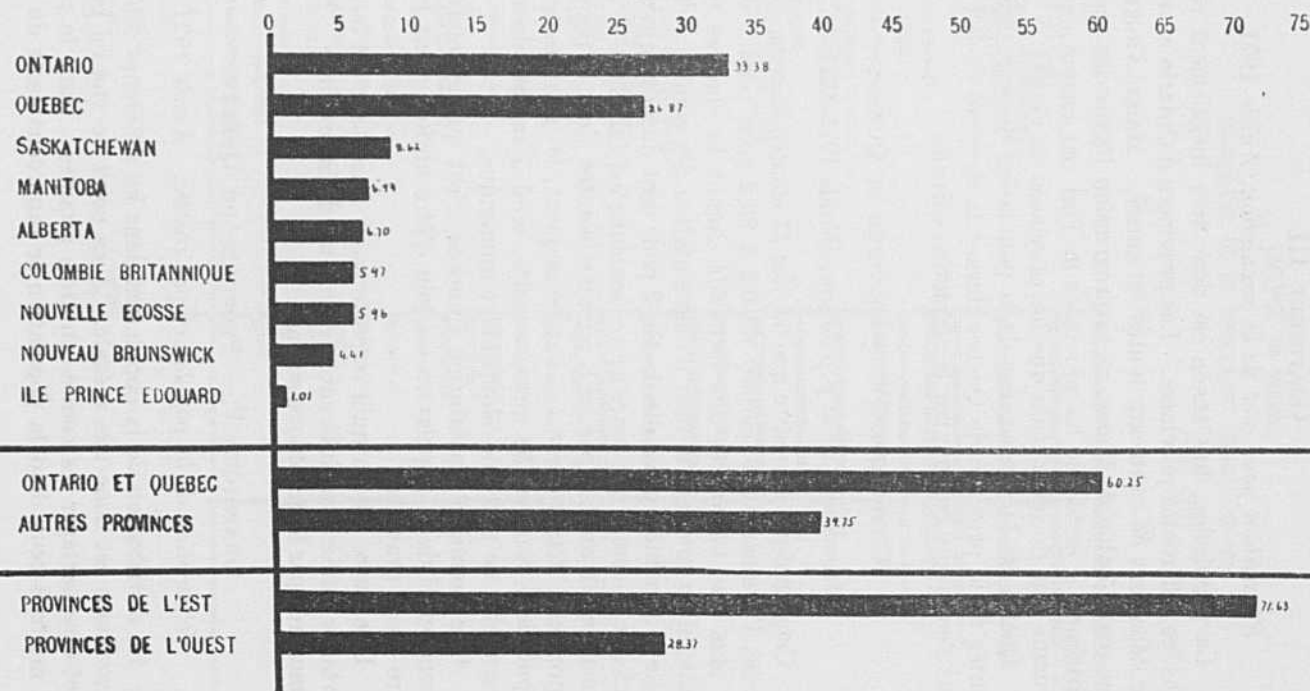
GRAPHIQUE II.

Ce sont les provinces de l'Ouest, ainsi que celles de Québec et d'Ontario, qui ont le plus contribué à donner au Canada, durant la dernière décade, son taux d'augmentation totale de 21.95 pour cent. Dans les provinces maritimes, le progrès est beaucoup plus lent. L'Île du Prince-Édouard, on l'a déjà remarqué, recède.

De plus, le résultat des variations de la population, durant la dernière décade, se démontre par le graphique suivant.

REPARTITION POUR CENT DE LA POPULATION

ANNEE 1921



GRAPHIQUE III

GRAPHIQUE III.

Répartition pour cent de la population, Année 1921

La population du Canada est donc très inégalement répartie dans les différentes provinces. Les provinces d'Ontario et de Québec dépassent de beaucoup toutes les autres. Malgré l'augmentation considérable de l'ouest et la progression légère des provinces maritimes, il reste que les provinces de l'est ont encore deux fois et demi plus de population que les provinces de l'ouest.

Quel a été le mouvement de la population dans les différents comtés de la province de Québec durant la dernière décade? On peut s'en rendre compte par le graphique suivant.

GRAPHIQUE IV. — PROVINCE DE QUÉBEC.

Mouvement de la population, Décade 1911-1921.

Ce graphique démontre que 63, des 77 comtés inscrits, ont progressé, l'augmentation variant de 0.2 à 92.2 pour cent. On voit de plus que 14 comtés ont rétrogradé durant la dernière décade. Enfin, si on compare le taux d'augmentation des comtés à celui de toute la province, qui a été de 17.72 pour cent durant la même période, on constate que notre accroissement s'est fait dans 19 comtés seulement et surtout par les 8 premiers comtés, dont la population a progressé démesurément. Par conséquent, le mouvement de la population, dans les 58 autres comtés, tend à ralentir la marche progressive de notre développement numérique.

Une première constatation s'impose, c'est que le mouvement ascensionnel de la population est loin d'être uniforme sur le territoire de la province.

Une autre notion qu'il importe aussi d'acquiescer est bien l'importance numérique différente des comtés de la province. Elle est démontrée par le graphique suivant.

GRAPHIQUE V. — PROVINCE DE QUÉBEC.

Répartition de la population par comtés. Année 1921.

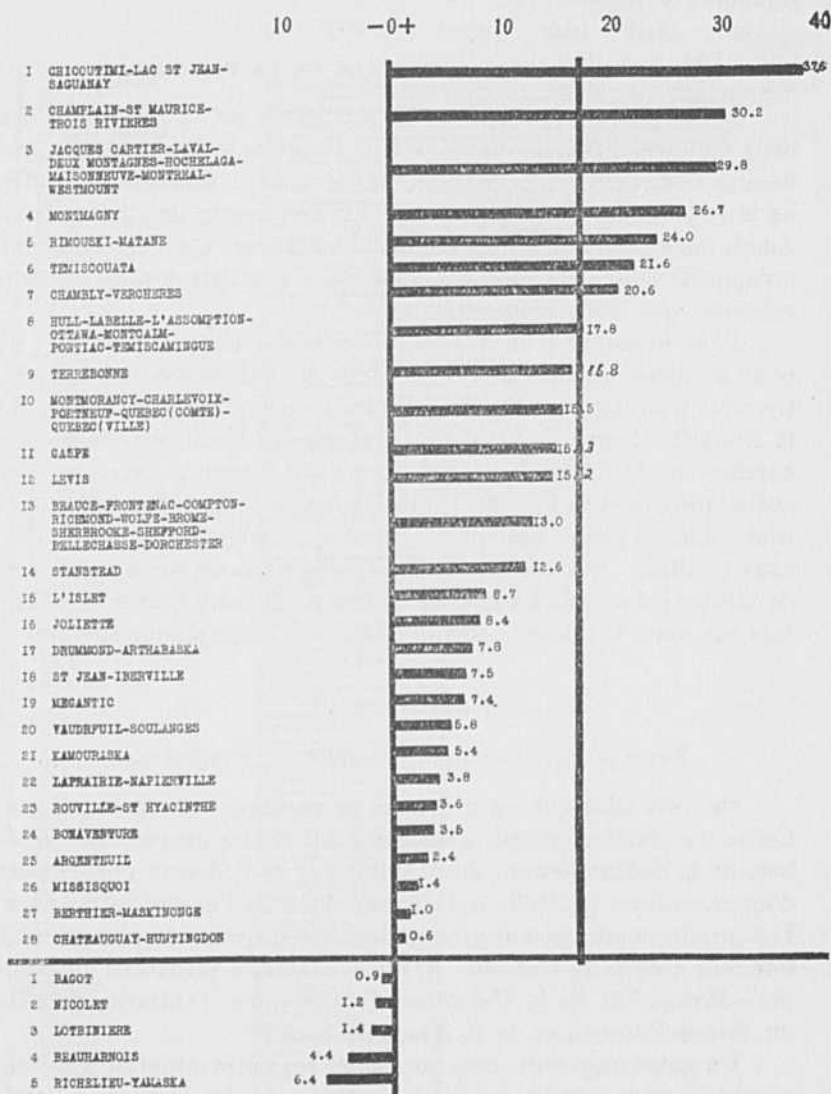
La distribution de la population dans les différents comtés de la province est donc très inégale. A ce point de vue on pourrait peut-être partager les comtés en trois groupes. Dans le premier on mettrait ceux dont la population se rapproche assez du chiffre

GRAPHIQUE IV

PROVINCE DE QUEBEC

MOUVEMENT DE LA POPULATION. DÉCADE 1911-1921

POUR CENT



moyen de la province, soit 30,665, et on y inclurait les 31 comtés dont la population varie de 20,000 à 40,000. Le second groupe serait formé des 18 comtés dont la population dépasse 40,000, et le troisième par les 28 autres qui ont une population de plus en plus inférieure à 20,000.

B. AUGMENTATION NATURELLE DE LA POPULATION.

Le mouvement général de la population est la résultante des deux facteurs suivants: d'une part de l'augmentation naturelle, qui désigne l'excédent des naissances sur les décès en fonction du chiffre de la population, d'autre part de l'immigration et de l'émigration. Aussi, nous devons maintenant nous demander: Quel est l'appoint qu'apporte l'augmentation naturelle de la population dans les progressions que nous avons constatées?

Pour le savoir il faut additionner, dans chaque province et pour la même période de 1911 à 1921, les naissances et les décès. Or nous n'avons ces données complètes que pour les provinces de la Nouvelle-Ecosse, de Québec, d'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie Britannique. Pour les autres provinces de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau Brunswick, nous n'avons ces informations que pour les années 1920, 1921 et 1922. Nous sommes ainsi forcés, pour ces deux provinces, de limiter les calculs à ces trois années et de faire porter les résultats sur toute la décade. On obtient ainsi le graphique suivant.

GRAPHIQUE VI.

Taux de l'augmentation naturelle de la population.

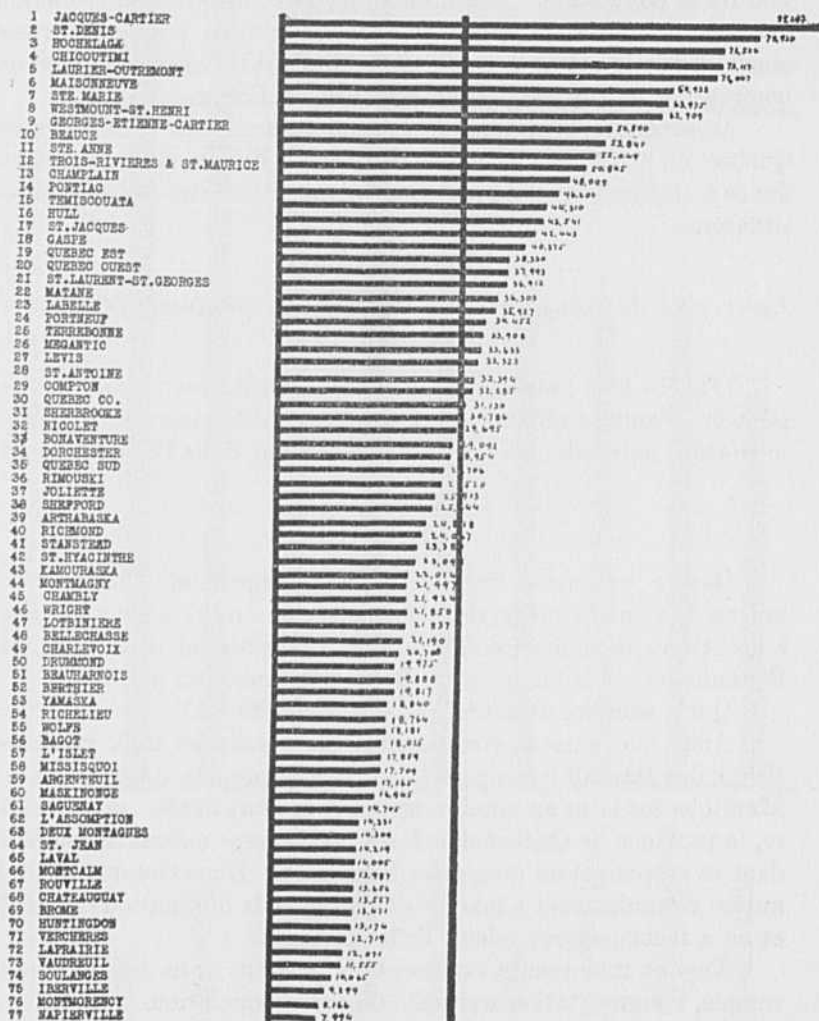
On voit ainsi que les provinces se partagent en deux groupes. Celles du premier groupe, c'est-à-dire les quatre provinces de Québec, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta ont un taux d'augmentation naturelle qui dépasse celui de l'ensemble du pays. Les provinces du second groupe donnent un taux de plus en plus inférieur à celui du Canada. C'est le cas des 5 provinces du Nouveau-Brunswick, de la Colombie Britannique, d'Ontario, de l'Île du Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

Un autre moyen de nous renseigner sur notre situation générale consiste à rechercher notre "index vital". Le Dr Raymond Pearl, professeur de statistiques vitales et de biométrie à l'École d'hygiène

GRAPHIQUE V

PROVINCE DE QUEBEC REPARTITION DE LA POPULATION PAR COMTES ANNEE 1921

0 16,000 32,000 48,000 64,000 80,000



de l'Université Johns Hopkins appelle ainsi le rapport suivant:

100 naissances

décès

Le quotient indique dans quelle proportion se fait l'augmentation de la population. Ainsi, en Angleterre, malgré une réduction marquée des décès, le taux d'augmentation de la population reste sensiblement le même à cause de la diminution correspondante du nombre des naissances. Il en est ainsi en Ecosse.

Au contraire, symptôme fort encourageant, dans la province de Québec, de même que dans celle d'Ontario, l'index vital a une tendance à augmenter. Le graphique suivant démontre ces différentes situations.

GRAPHIQUE VII.

Index vital de l'Angleterre, de l'Écosse, des provinces d'Ontario et de Québec.

D'après leur index vital, en faisant porter les calculs sur les périodes d'années qui nous ont servi à calculer leurs taux d'augmentation naturelle, les provinces se rangent dans l'ordre suivant

GRAPHIQUE VIII

INDEX VITAL

Quatre provinces tendent donc à augmenter l'index vital moyen du Canada qui est de 214 tandis que quatre autres exercent au contraire une influence défavorable. La situation de la Colombie Britannique est la même que celle de l'ensemble du pays.

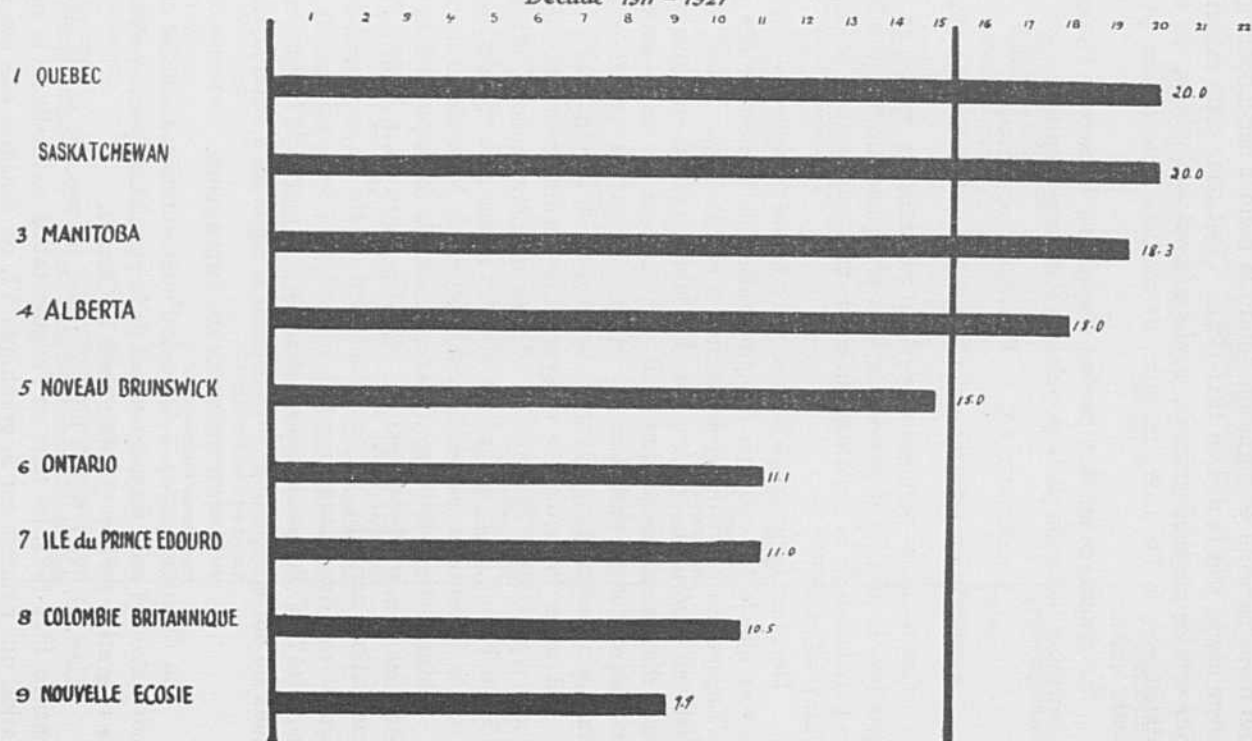
Quels sont les facteurs qui interviennent ici?

Ainsi que nous le constaterons plus tard, les taux vraiment élevés des trois provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba sont dus au nombre restreint de leurs décès. Au contraire, la province de Québec doit à ses nombreuses naissances de tenir dans ce graphique un rang assez honorable. Dans Ontario la diminution des naissances a marché de pair avec la diminution des décès et en a fâcheusement ralenti l'effet favorable.

Voyons maintenant comment se répartit, dans nos différents comtés, l'augmentation naturelle de notre population.

Pour s'en rendre compte et pour nous permettre, dans la suite, de faire des comparaisons fructueuses, il faut faire porter les calculs des statistiques du Service provincial d'hygiène sur des territoires

Taux de l'augmentation naturelle de la population
Décade 1911 - 1921



GRAPHIQUE VI

qui n'ont pas subi de variation durant la période sur laquelle porte notre étude, soit la décade 1911-1921. C'est pour cette raison que des comtés sont ici groupés, conformément à l'opinion de notre statisticien, le Dr J.-W. Bonnier, de manière à ne former qu'une seule unité.

Le graphique suivant permet d'apprécier le taux de l'augmentation naturelle de la population dans nos comtés.

GRAPHIQUE IX. — PROVINCE DE QUÉBEC.

Augmentation naturelle de la population. Décade 1911-1921

Ces résultats permettent déjà de partager les comtés en deux groupes, le premier dépassant le taux d'augmentation naturelle de la population de la province, qui est de 20.0 pour cent, le second lui étant inférieur.

De plus, pour apprécier ces taux à leur juste valeur, il faut savoir que le taux moyen d'augmentation de l'ensemble des pays d'Europe, au cours du siècle dernier, a été de 1.1%. Aussi le statisticien américain, le Dr Louis I. Dublin, peut-il conclure qu'un taux d'augmentation naturelle de un pour cent par année peut être considéré comme satisfaisant. A ce compte, la province prise dans son ensemble et chacun de nos comtés se portent bien.

A noter toutefois que ce symptôme encourageant est inégalement réparti dans la province. D'une manière générale, nos comtés du bas et de l'est sont les plus favorisés, puis viendraient les comtés du centre et du nord, enfin la région de Montréal et du sud.

Mais l'étude de l'augmentation naturelle de la population soulève des points d'interrogation. Quel rapport y a-t-il entre l'augmentation naturelle et l'augmentation totale de la population? Quelle est, dans l'augmentation naturelle, la part qui revient à la natalité? Celle qui doit être attribuée à la mortalité? Quel est le taux de notre nuptialité? Cherchons à répondre à ces questions.

C. IMMIGRATION ET ÉMIGRATION.

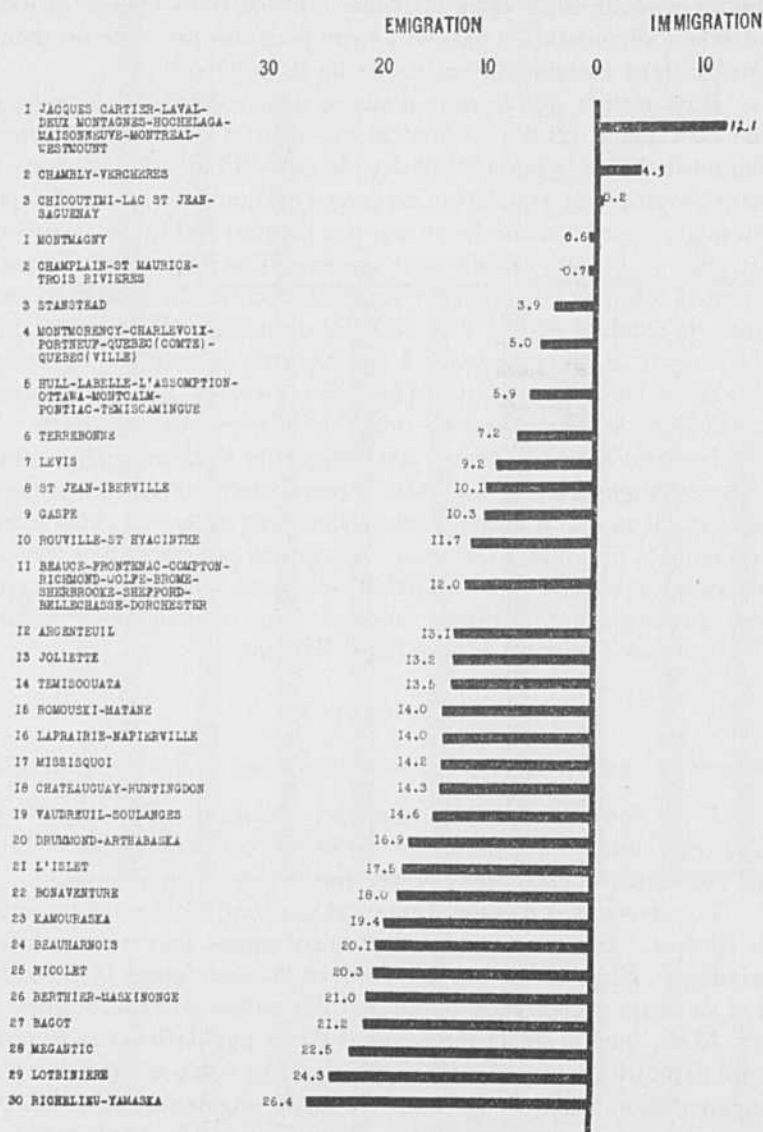
La différence entre le taux de l'augmentation naturelle de la population et celui du mouvement de la population permet d'établir la migration de la population dans le Canada.

Ainsi, si, pour toutes les provinces, on reporte, sur la décade entière 1911-1921, les taux de l'augmentation naturelle de la population qui figurent sur le graphique VI, on constate que ces taux dépassent ceux de l'augmentation totale de la population dans les

GRAPHIQUE VII

PROVINCE DE QUEBEC

MOUVEMENT MIGRATOIRE POUR CENT DE LA POPULATION. DECADE 1911-1921



provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Dans l'Île du Prince-Édouard l'augmentation naturelle n'a pas réussi à empêcher la diminution effective de la population que ne cesse de subir cette province. Enfin, dans l'Ouest et dans l'Ontario, l'augmentation naturelle entre pour une part plus ou moins notable dans l'augmentation totale de la population.

Il en résulte que le taux d'augmentation totale de la population du Canada (21.95) ne dépasse que de 6.65 celui de l'augmentation naturelle de la population dans le pays (15.3). Au cours de la dernière décade la population du pays s'est donc accrue surtout par son augmentation naturelle et non par l'apport qui lui est arrivé de l'étranger. De plus on voit que l'augmentation naturelle du Canada est de 15.3 tandis que la même augmentation, moins celle de la province de Québec, est de 13.1, soit 2.2 de moins. Par conséquent, la province de Québec, grâce à son taux de natalité de beaucoup plus élevé que celui des autres provinces, concourt, dans une mesure appréciable, à l'augmentation totale de la population du pays.

Les provinces de l'Ouest, dans lesquelles l'augmentation totale dépasse l'augmentation naturelle, s'accroissent surtout par l'immigration. Il en est de même, quoique dans une proportion bien moindre, dans la province d'Ontario. Les autres provinces de l'Est, au contraire, subissent une émigration d'autant plus prononcée que leur augmentation naturelle dépasse leur augmentation totale. C'est ce que démontre le graphique suivant.

GRAPHIQUE X.

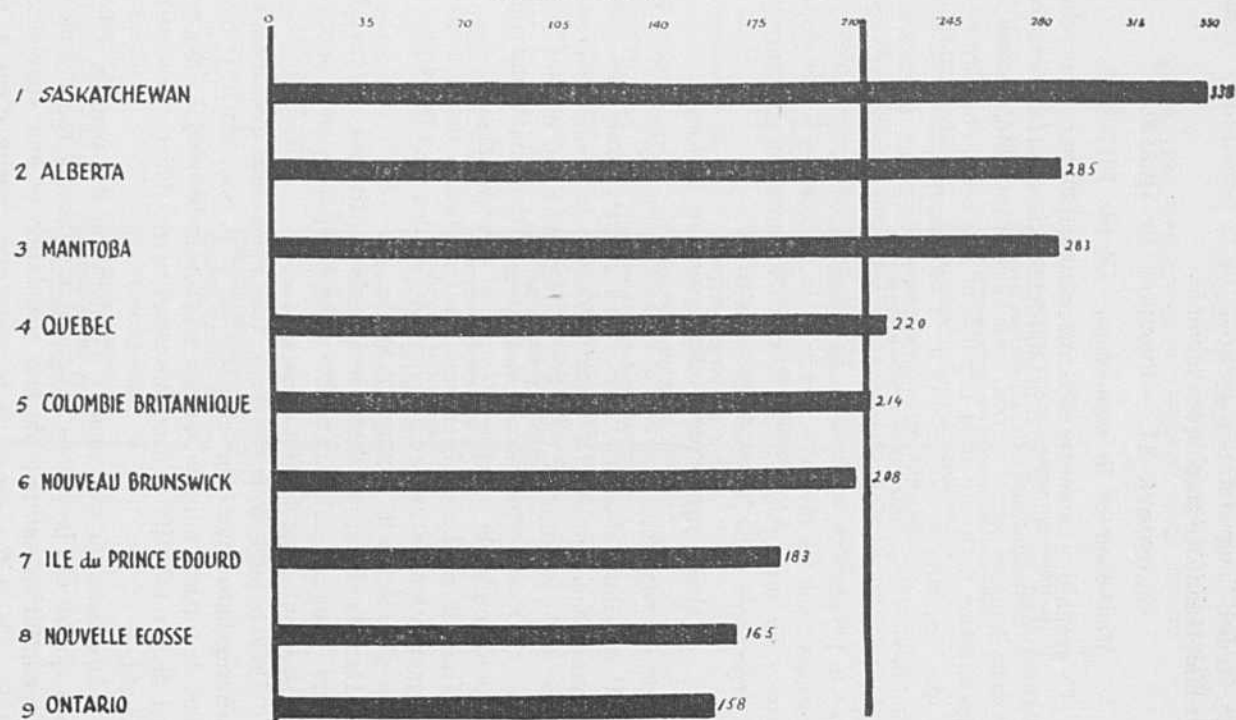
Mouvement migratoire pour cent de la population. Décade 1911-1921

Il y a donc un déplacement de la population. Elle se porte de l'est vers l'ouest. Toutes les provinces de l'est, moins celle d'Ontario, subissent un exode de leur population.

Le mouvement d'émigration n'est pas limité à la seule province de Québec. Les provinces maritimes partagent avec nous ce triste privilège. Mais on ne saurait trouver là assurément la justification de notre propre exode. Le mal des autres guérit-il le nôtre ?

Mais, quel a été le mouvement de la population sur le territoire de notre province ? Le rapprochement entre le taux de notre augmentation naturelle de celui de notre augmentation totale va nous donner ce renseignement. Pour faire cette comparaison il faut donc adopter la même distribution des comtés qui nous a servi

INDEX VITAL



GRAPHIQUE VIII

pour étudier l'augmentation naturelle de la population. Consultons maintenant les graphiques suivants.

GRAPHIQUE XI. — PROVINCE DE QUÉBEC.

Mouvement de la population. Décade 1911-1921.

Ce graphique démontre déjà une notable différence avec celui de l'augmentation naturelle de la population. Les comtés ne se suivent pas dans le même ordre. Tous, nous l'avons constaté, accusent une augmentation naturelle de la population plus ou moins élevée, tandis que, ici, cinq comtés souffrent d'une diminution effective de leur population. Alors que quelques uns ont une augmentation totale qui dépasse leur augmentation naturelle, la plupart démontrent le phénomène contraire. Il y a donc eu apport d'éléments étrangers dans les premiers, perte de la population locale dans les autres. La proportion dans laquelle s'est produit ce mouvement est démontrée dans le graphique suivant.

GRAPHIQUE XII. — PROVINCE DE QUÉBEC.

Mouvement migratoire pour cent de la population. Décade 1911-1921.

Il est donc démontré que, dans presque tous nos comtés, l'augmentation naturelle a dépassé, durant la dernière décade, le chiffre de la population recensée. Mais alors, où étaient les absents? N'avons-nous pas là la démonstration mathématique du mal dont souffre la province, l'exode de sa population?

Dans la région de Montréal, l'augmentation totale a dépassé l'augmentation naturelle de la population; des gens du dehors sont venus s'ajouter à la population locale.

Dans la région de Chicoutimi, de Trois-Rivières et dans Montmagny, l'augmentation naturelle de la population et la population recensée sont sensiblement égales.

Dans le reste de la province, nous constatons que, malgré une encourageante augmentation naturelle de la population, le mouvement de sortie a nui plus ou moins considérablement à l'augmentation de nos effectifs et a même constitué un déficit dans quelques comtés.

Aux taux du mouvement d'émigration des comtés, voulons-nous ajouter des précisions? Voyons la différence numérique entre l'augmentation naturelle de leur population et leur augmentation totale. Ce chiffre constitue la perte que chacun d'eux a subie. Approximativement, elle peut s'établir comme suit.

GRAPHIQUE IX

PROVINCE DE QUEBEC

AUGMENTATION NATURELLE DE LA POPULATION. DECADE 1911-1921

POUR CENT

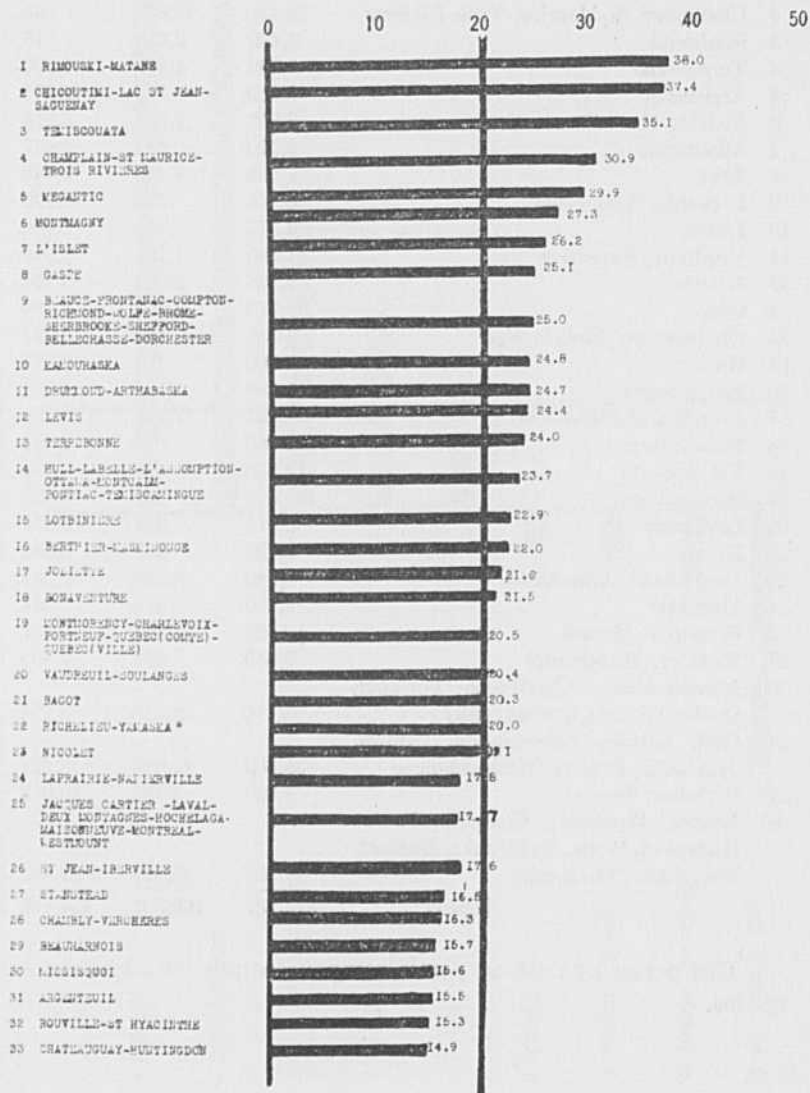
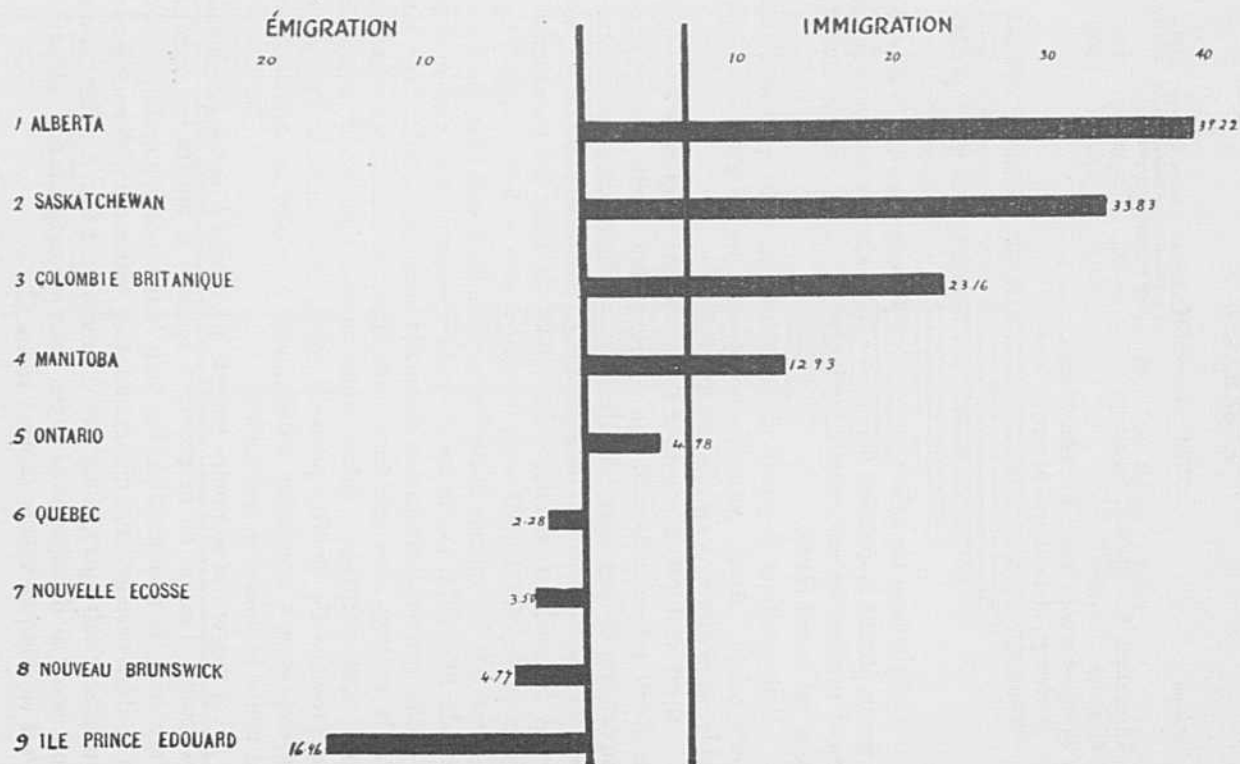


TABLEAU 5.

Comtés	Chiffre de l'augmentation naturelle	Chiffre de l'augmentation totale	Différence
1 Montmagny	4,740	4,641	99
2 Champlain, St-Maurice, Trois-Rivières	23,420	22,877	543
3 Stanstead	3,430	2,615	815
4 Terrebonne	6,980	4,890	2,090
5 Argenteuil	2,600	399	2,201
6 St-Jean, Iberville	3,850	1,636	2,214
7 Missisquoi	2,720	243	2,477
8 Lévis	7,050	4,410	2,640
9 Laprairie, Napierville	3,540	730	2,720
10 L'Islet	4,310	1,424	2,886
11 Vaudreuil, Soulanges	4,180	1,181	2,999
12 Joliette	5,160	2,002	3,158
13 Gaspé	8,970	5,374	3,596
14 Chateauguay, Huntington	3,960	169	3,791
15 Bagot	3,700	171	3,871
16 Kamouraska	5,180	1,126	4,054
17 Rouville, St-Hyacinthe	5,420	1,281	4,139
18 Beauharnois	3,280	914	4,194
19 Témiscouata	12,810	7,880	4,930
20 Bonaventure	6,040	982	5,058
21 Lotbinière	5,070	321	5,391
22 Nicolet	5,730	360	6,090
23 Drummond, Arthabaska	10,280	3,233	7,047
24 Mégantic	9,370	2,319	7,051
25 Rimouski, Matane	19,520	12,333	7,187
26 Berthier, Maskinongé	7,980	381	7,599
27 Montmorency, Charlevoix, Portneuf, Québec (comté), Québec (ville)	35,170	26,616	8,554
28 Hull, Labelle, l'Assomption, Ottawa, Montcalm, Pontiac, Témiscamingue	35,604	26,649	8,757
29 Richelieu, Yamaska	8,020	2,593	10,613
30 Beauce, Frontenac, Compton, Brome, Richmond, Wolfe, Sherbrooke, Shefford, Bellechasse, Dorchester	56,961	29,529	27,432
Totaux	314,757	160,561	154,196

Ces pertes ont été en partie compensées par les additions suivantes.

Mouvement Migratoire pour Cent de la population Decade 1911-1921



GRAPHIQUE X

TABLEAU 6.

Comtés	Chiffre de l'augmentation totale	Chiffre de l'augmentation naturelle	Différence
1. Chicoutimi, Lac St-Jean, Saguenay	24,721	24,580	141
2. Chambly, Verchères	5,928	4,670	1,258
3. Jacques-Cartier, Laval, Deux-Montagnes, Hochelaga, Maisonneuve, Montréal, Westmount	172,483	102,640	69,843
Totaux	203,132	131,890	71,242

Il reste donc un déficit net de 83,000 personnes que la province a perdu durant la dernière décade. Il faut ajouter aussi que le plus grand nombre de nos comtés sont plus ou moins pris du mal qui nous est ainsî révélé.

Pour atténuer la portée de cet exode, on a dit qu'il avait toujours existé. Aussi, pourrait-on conclure, la situation est déplorable, sans doute, mais elle est inévitable.

Il est vrai que la province a pris, depuis longtemps l'habitude de distribuer en dehors de son territoire une partie plus ou moins importante de son bien. Québec est la cellule mère qui a servi à peupler plusieurs centres importants de l'ouest canadien et des états de la Nouvelle Angleterre. Le relevé de tous les recensements fédéraux de 1861 à 1901 nous démontre bien ce fait. Mais il faut ajouter que les mêmes statistiques nous font voir que, durant la décade 1901-1911, aucun mouvement d'émigration ne s'est produit. L'exode que nous constatons durant la dernière décade n'est donc que la reprise, sous une forme atténuée, de l'affection chronique dont nous souffrons. Aussi, nous devons bien nous demander: La province de Québec peut-elle ainsi, sans nuire à son propre développement, continuer indéfiniment à perdre un nombre plus ou moins imposant de ses unités?

Un moyen de se rendre compte du retard à notre progression qu'apporte l'exode de la province consiste à mettre en parallèle d'une part, le nombre d'années qu'il faut à notre population pour se doubler avec les taux d'augmentation totale des différents recensements, d'autre part, le nombre d'années qu'il faut à notre population pour se doubler avec notre taux d'augmentation naturelle. C'est ce que fait voir le tableau suivant.

GRAPHIQUE XI

PROVINCE DE QUEBEC MOUVEMENT DE LA POPULATION. DECADE 1911-1921

POUR CENT

10 -0+ 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

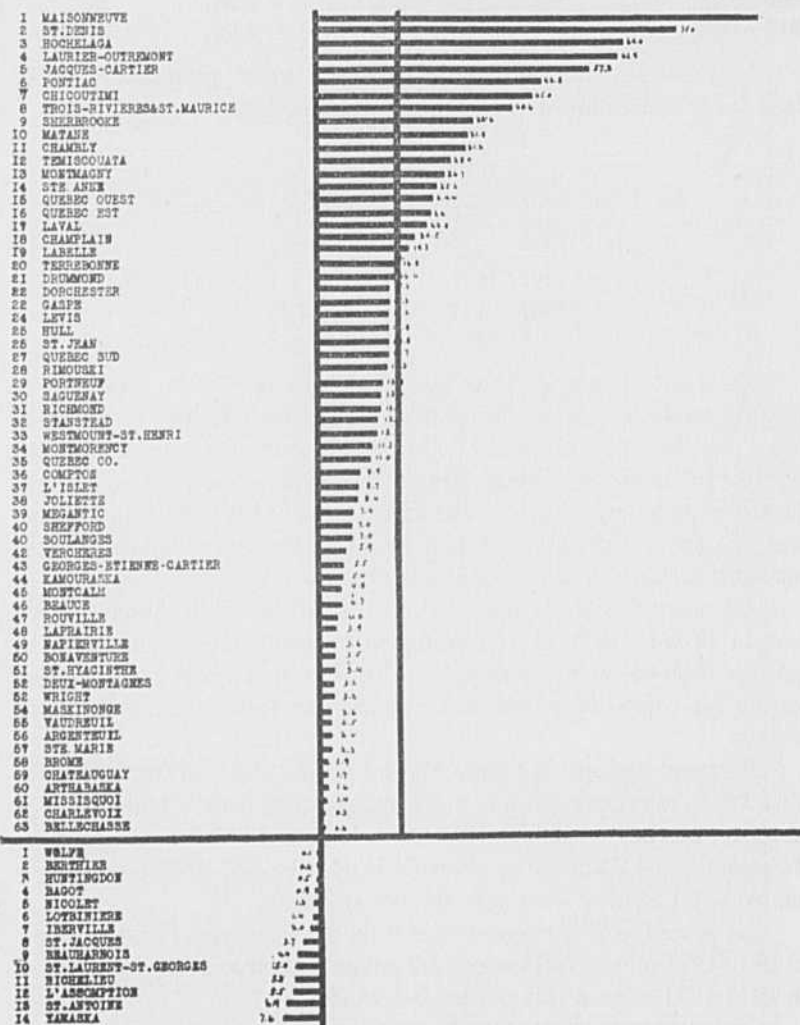


TABLEAU 7.

Décades	Taux annuel d'augmentation totale	Nombre d'années à doubler la po- pulation	Taux d'aug- mentation na- turelle	Nombre d'année ^B à doubler la population
1861—1871	0.72	96.6	2.00	35.0
1871—1881	1.4	50.0	2.00	35.1
1881—1891	0.95	96.9	2.00	35.0
1891—1901	1.1	63.1	2.00	34.8
1901—1911	2.2	31.8	1.96	35.7
1911—1921	1.8	38.8	2.00	35.0

C'est-à-dire que l'entrave apportée à notre progression a été dans les proportions suivantes, pour chaque décade.

TABLEAU 8.

1861—1871	2.7 à 1
1871—1881	1.42 à 1
1881—1891	2.76 à 1
1891—1901	1.81 à 1
1901—1911	1.1 à 1.12
1911—1921	1.11 à 1

En d'autres termes, l'exode subi durant la décade 1861-1871 a presque triplé le temps normal qu'il nous aurait fallu pour doubler notre population. Au cours de la décade suivante, ce retard a été une fois et demie pour remonter ensuite à la même proportion que durant la première décade. Durant la décade 1891-1901, le mouvement de sortie s'est quelque peu ralenti. Il nous a encore nui cependant au taux de une fois et trois quarts.

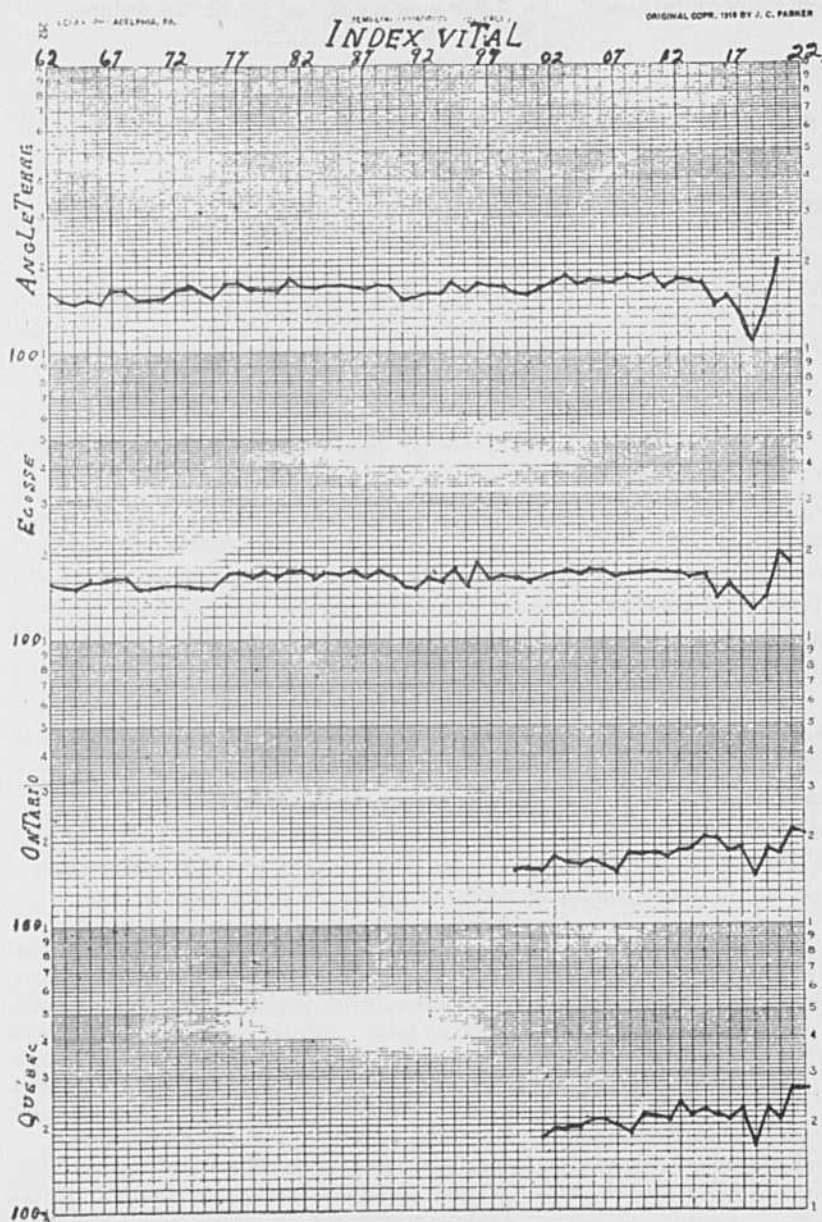
Au cours des 20 dernières années, la situation a changé. Durant la décade 1901-1911, l'immigration que nous avons reçue a accéléré légèrement notre marche. Mais cette avance, nous l'avons perdue au cours de la dernière décade par suite de la reprise de l'exode.

On peut traduire la même idée en disant que, durant la décade 1861-1871, le retard causé à notre progression peut s'évaluer à 6.4 années. Durant la décade 1871-1881, le retard a été de 2.1 années. Il a remonté à 6.2 années au cours de la décade 1881-1891 pour redescendre à 4.4 années durant la décade suivante.

Au cours des 20 dernières années on constate que l'immigration de 1901-1911 nous a fait gagner 1.2 année mais que notre émigration de 1911-1921 nous a fait perdre 0.9 année.

On peut serrer davantage la question en faisant la comparaison entre la population que nous aurions eue, à la fin de chaque décade,

GRAPHIQUE XII



avec notre taux d'augmentation naturelle, et le chiffre de la population dûment recensée. La différence constitue les pertes subies.

TABLEAU 9.

Décades	Population donnée par l'augmentation naturelle	Population recensée	Différence
1861—1871	1,354,990	1,191,516	163,474
1871—1881	1,452,450	1,359,027	93,423
1881—1891	1,656,649	1,488,535	168,114
1891—1901	1,818,700	1,648,898	169,802
1901—1911	2,002,144	2,005,776	3,632
1911—1921	2,444,199	2,361,199	83,000
		Total	674,181

Notre population de 1921 aurait donc dû être de 3,035,380 au lieu de 2,361,199. Si nous n'avions pas eu d'émigration depuis 60 ans, Québec serait aujourd'hui la première province du Canada par le nombre. Il faut ajouter toutefois que les pertes que nous avons subies au cours de la dernière décennie s'élèvent à environ la moitié de l'exode qui nous est démontré par les recensements fédéraux de 1871 à 1901. Il y a donc de l'amélioration. Mais ne pourrait-on pas faire mieux encore ?

Il n'entre pas, il est vrai, dans la présente étude de rechercher les causes de l'exode que nous constatons. Mais, avec nos autorités religieuses, qui nous avertissent que ce regrettable état de chose se continue, avec tous ceux qui ont à cœur le développement de notre province, souhaitons que cette question reçoive toute l'attention qu'elle mérite, qu'elle fasse l'objet d'une enquête approfondie susceptible de faire trouver et de faire appliquer la solution désirée.

Dr J.-A. BAUDOUIN.

REVUE DES LIVRES

ANTOINE GÉRIN-LAJOIE, par Léon Gérin. — Édition du centenaire — *Le Devoir*, 1925.

Avec une piété filiale très éclairée, monsieur Léon Gérin, de la Société royale, vient de publier un livre important à la mémoire de l'auteur de *Jean Rivard*.

Dans la première partie de cet ouvrage, M. Gérin étudie les différents aspects de la vie et de l'œuvre de Gérin-Lajoie. Sa méthode est excellente: reconstitution du milieu, évocation de la vie politique du 19^e siècle, analyse des influences qui ont agi sur la formation de l'homme et sur l'élaboration de son œuvre d'économiste et d'historien.

Cette étude fortement documentée nous fait voir comment s'est développée la personnalité de ce fils de cultivateur qui "montra toute sa vie une âme sensible, vibrante de l'amour des siens." Résumant l'action intellectuelle et morale de cet intègre "citoyen", M. Gérin écrit: "Il a préconisé le défrichement, le retour à la terre, mais sans pour cela perdre de vue les avantages de l'activité industrielle et commerciale. Il a prêché le respect du passé et de la tradition, tout en prônant l'initiative privée et le progrès des méthodes. Il a été religieux sans fanatisme, patriote sans chauvinisme. A son exemple, sachons vénérer le passé, mais que ce soit en préparant l'avenir." On ne pouvait caractériser plus justement l'œuvre de ce clairvoyant précurseur.

La deuxième partie de l'ouvrage rappelle les fêtes qui ont eu lieu récemment à l'occasion du centenaire. On y trouve les discours et les conférences prononcés à Yamachiche, à Québec, etc. Enfin, M. Gérin dégage la "leçon du centenaire", après avoir décrit, d'une manière personnelle et vivante, les diverses manifestations qui furent organisées en l'honneur de ce patriote lucide qui fut un estimable écrivain et un penseur original.

J. D.

LA SCIENCE MODERNE, revue mensuelle illustrée, J.-B. Baillière, Paris, Déon, Montréal.

Nous tenons à signaler de nouveau aux lecteurs et abonnés de la *Revue Trimestrielle* la revue mensuelle "La Science Moderne" fondée et dirigée par M. L.-J. Dalbis, professeur à l'Université de Montréal. Cette revue dont le premier numéro a paru en janvier 1924, a il faut bien le reconnaître tenue fidèlement les promesses faites dans son premier numéro. Voici aujourd'hui 15 numéros parus et tous d'une homogénéité parfaite embrassant les diverses branches de la science ont présenté aux lecteurs des mises au point tout à fait remarquables des grandes questions scientifiques.

Ce n'est pas seulement une revue technique au sens propre du mot, mais une revue de grande et belle vulgarisation scientifique, faite pour donner le goût de l'étude de la science et pour tenir en même temps au courant des grands problèmes scientifiques contemporains le grand public cultivé.

M. Dalbis a réussi à recueillir une collaboration de tout premier ordre, les

savants français appartenant aux diverses académies voisinent avec les savants étrangers les plus réputés. Parmi ceux-ci nous sommes heureux de voir quelle place a été faite à nos savants canadiens. Les articles de M. Édouard Montpetit, sur la Monnaie et les dettes internationales, de Chapais sur les orgues, de Gendreau sur le cinéma, de Denis sur l'amiante, de Bourgeois sur le sirop et le sucre d'érable sont bien propres à nous faire connaître à l'étranger. Cette revue qui s'est tout de suite affirmée parmi la littérature scientifique atteint aujourd'hui un tirage qui n'est pas loin de 20,000 c'est dire qu'elle est une arme puissante de diffusion, de la pensée scientifique française, dans laquelle il faut comprendre notre science canadienne.

Nous voulons rappeler le mot prononcé par un Canadien de Paris lors de la parution de cette revue, "voilà", a-t-il dit, "une revue qui nous sort de nos frontières". Elle apparaît comme un complément de notre *Revue trimestrielle* et nous ne saurions trop la recommander à nos lecteurs qui peuvent bénéficier d'un prix d'abonnement de faveur. Nous rappelons que l'abonnement est fixé à \$2.50 pour les abonnés de la *Revue Trimestrielle* au lieu de \$3.00. Adressez les demandes d'abonnements privilégiés à M. Frigon, directeur de l'École Polytechnique, rue St. Denis, Montréal.

HYGIÈNE par L.-J. Dalbis, docteur ès sciences, professeur à l'Université de Montréal, 114 pp. 70 figs., de Gigord, Éditeurs, Paris.

Voici le quatrième volume qui termine une première série remarquablement compacte commencée par M. L.-J. Dalbis pour l'enseignement de la Biologie dans les lycées et collèges de France. L'ensemble forme un total de plus de 1300 pages illustré par plus de 120 figures. Cette collection adoptée par tous les collèges de l'Alliance des maisons d'Éducation est remarquable par la netteté du texte et par la richesse, la clarté et souvent l'originalité des illustrations.

C'est un exposé clair et concis que M. L.-J. Dalbis nous donne de l'Hygiène. Il n'y a pas seulement que les élèves des collèges qui peuvent y puiser une science à la fois élevée et pratique, il y a aussi les dames infirmières et aussi les gens du monde. Personne ne reste indifférent aux problèmes qui intéressent la santé individuelle et celle de la collectivité. Il nous faut remercier l'auteur d'avoir résumé en quelques pages une foule de questions complexes et de les avoir exposées avec sa clarté habituelle, que ses lecteurs et ses élèves connaissent bien. En vente chez Déom frères, 251 rue Ste-Catherine est, Montréal.

O. B.



Copenhagen

*Le tabac à Priser sous
sa forme la plus pure*



Département des terres et forêts de la Province de Québec.

SERVICE HYDRAULIQUE

Aménageons les chutes d'eau si nombreuses de la province de Québec. Utilisons mieux nos forces hydrauliques pour l'industrie, l'éclairage et la force motrice et nous économiserons ainsi le charbon, actuellement si cher, pour le chauffage des maisons.

Demandez nos brochures sur les forêts et les eaux en écrivant à l'hon. Ministre des terres et forêts, Québec.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

Fondée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Nos principales fonctions :

Administration	{	de fonds d'amortissement.
		de fortunes privées.
		de propriétés.
		de successions.

Fiducies de toutes sortes.

Achat et vente d'obligations.

Préparation d'émissions d'obligations.

Liquidations et faillites.

Prêts hypothécaires.

Assurances générales.

Agents pour transfert d'actions et d'obligations.

TÉLÉPHONE : PLATEAU 3680

286, rue Saint-Laurent, Montréal, P.Q.

J. A. DeSerres,
Gérant.

Ecole de Pharmacie

Université de Montréal

L'Ecole de Pharmacie donne l'enseignement de toutes les sciences pharmaceutiques et qualifie en tout point l'étudiant pour la licence ainsi que pour les grades de bachelier et de docteur en pharmacie.

Son programme comprend la matière médicale, la toxicologie, la botanique, la pharmacie théorique et pratique, la physique, la chimie minérale, organique et biologique, théorique et pratique ; travaux de laboratoire : analyses, essais, titrages, identifications, etc.

A. J. LAURENCE,
Directeur.

HEADQUARTERS FOR Chemical Apparatus AND Pure Chemicals

We carry the Largest
Stock of Scientific
Supplies in Canada.

Catalogue in preparation.

LYMANS, Limited

344 ST. PAUL ST. WEST
MONTREAL, Canada.

Pour vous tenir au courant du
mouvement scientifique

lisez les articles documentés de

"LA SCIENCE MODERNE"

Revue Mensuelle illustrée

paraissant en France, en Belgique, en
Suisse et au Canada.

ABONNEMENT: \$3.50

Chez DEOM FRÈRE

251 Ste-Catherine est, Montréal

ou aux bureaux de la Revue
365, ST. HUBERT, - - MONTRÉAL

Université de Montréal

L'hôpital de l'Ecole Vétérinaire est ouvert tous les jours de 8 h. du matin à 4 h. de l'après-midi.

CLINIQUE GRATUITE

Tous les mardis et vendredis, de 8 h. à 12 h. du matin. (entrée \$0.25). Sous la direction du professeur F. T. DAUBIGNY, M.V.

Entrée générale

75, RUELE PROVIDENCE

Téléphones { Hôpital Est 4005.
Ecole Est 7129

FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (Canada)

Membre de l'Association nationale des Facultés dentaires américaines

Cette Faculté est la seule en Amérique donnant l'enseignement dentaire en langue française. On y reçoit en 4ème année des diplômés étrangers, désireux d'obtenir le doctorat en chirurgie dentaire (D.D.S.).

L'Université vient de consacrer une somme de trois cent mille dollars pour une nouvelle installation de l'enseignement dentaire en rapport avec le progrès de la dentisterie moderne.

Pour prospectus et informations, écrire au Doyen,

Le Dr EUDORE DUBEAU
380, rue ST-HUBERT, Montréal, Can.

C. E. RACINE

& CIE

Limitée

COURTIERS EN DOUANES
TRANSITAIRES

Facilitent les expéditions à l'étranger

Assurance Maritime

Correspondants dans
les principaux ports
d'Europe et des continents américains

"Board of Trade Building"

MONTREAL

Adresse télégraphique : "Enicar".

ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

GENIE-CIVIL,
ET
CHIMIE INDUSTRIELLE
DURÉE DES COURS: - - QUATRE ANNÉES

ÉCOLE DE PRÉPARATION

Prépare aux examens d'admission à l'Ecole Polytechnique.
Les examens d'admission ont lieu en juin et en septembre.
Les finissants des cours classiques sont admis en préparatoire sans examen.

Pour renseignements, s'adresser au Directeur,
228, rue Saint-Denis - - - - - MONTREAL

Tél. Bell Est 3644

T. LESSARD & FILS,
LIMITÉEINGENIEURS MECANICIENS
PLOMBERIE SANITAIREInstallation d'appareils pour le Gaz, la
Vapeur et l'Eau Chaude.

191, rue Craig Est, Montréal.

Alfred St-Cyr.

Geo. Genthier.

Albert P. Frigon.

ST-CYR, GONTHIER & FRIGON

BANQUIERS ET ADMINISTRATEURS

103, RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Montréal, Canada.

Téléphones :

Main : 519 et 2701.

Adresse télégraphique :

"Cygofri".

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

5, rue de Saint-Simon, 5, - - - - - PARIS, VII

Le "Polybiblion", qui est entré dans sa 58e année, paraît chaque mois, en deux parties distinctes.

I. — Une "Partie littéraire" (2 vol. par an), comprend : 1o des "Articles d'ensemble" sur les différentes branches de la science et de la littérature ; 2o des "Comptes rendus" des principaux ouvrages publiés en France et à l'Etranger ; 3o une "Chronique", résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil. — Depuis la fin de 1914, le "Polybiblion" donne des comptes rendus en nombre considérable relatifs à la guerre européenne.

II. — Une "Partie technique" (1 vol. par an), contient : 1o une "Bibliographie méthodique" des ouvrages publiés en France et à l'Etranger, "avec indication des prix" ; 2o les "Sommaires" de nombreuses Revues françaises et étrangères ; les "Sommaires" des grands journaux de Paris (articles littéraires, historiques, scientifiques et artistiques, et articles se rapportant de près ou de loin à la guerre européenne).

Envoi de spécimen*: 1 franc.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Partie littéraire,	France,	32 fr.	Etranger,	38 fr.
Partie technique,	—	27 —	—	31 —
Les 2 parties réunies,	—	43 —	—	50 —

DAOUST, LALONDE & CIE., Limitée**Manufacturiers de Chaussures****Tanneurs et Corroyeurs****Tannerie:****1704 RUE D'IBERVILLE****Bureau et Fabrique:****45 à 49 SQUARE VICTORIA****MONTREAL**

**Portes-Monnaie,
Articles en cuir,
Etc., Etc.**

MANUFACTURIERS DE . . .

**Harnais, Selles, Malles, Sacs de
Voyage, Sacoques,**

Lamontagne Limitée.

— BLOC BALMORAL —

RUE NOTRE DAME OUEST. MONTREAL, Can

PROVINCE DE QUEBEC
(CANADA)

Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries

CHASSE ET PECHE

LA province de Québec est l'Eldorado de tous les amateurs de la pêche et de la chasse. Elle possède en effet les plus grandes richesses ichtyologiques et cynégétiques du monde entier, l'on pourrait dire. Il faut jeter un coup d'oeil sur les chiffres qui suivent pour se faire une idée de l'immensité de son territoire encore en disponibilité. Ainsi, sa superficie totale est de 445,000,000 d'acres approximativement. Or, si l'on déduit 25,000,000 d'acres concédés soit pour la culture ou autrement, il reste une balance de 420,000,000 d'acres, dont 25 p.c. ou 105,000,000 d'étendue sont recouverts par les eaux des lacs, fleuves et rivières, et 315,000,000 sont boisés.

Des steamers conduisent aux plus belles rivières à saunom du Saguenay et de la Baie des Chaleurs, en même temps que des trains de chemins de fer mènent chaque jour aux lacs et aux rivières des régions du Lac Saint-Jean, du Saint-Maurice, du Nord de Montréal, d'Ottawa et des Cantons de l'Est.

Le Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, qui régit tout ce qui relève de la chasse et de la pêche dans la province de Québec, émet des baux et des permis de chasse et de pêche à des taux avantageux pour les étrangers.

On est prié de communiquer avec le Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries si l'on désire des renseignements plus précis.

BUREAU DES MINES

GISEMENTS MINERAUX. — La Province de Québec possède des gisements d'AMIANTE, de CUIVRE, de FER CHROME, de MINERAIS DE FER, de GRA-PHITE, de MICA, de PHOSPHATE, de MOLYBDENITE, d'OR, etc.

LOI DES MINES. — La loi des Mines de la Province offre une sécurité absolue au découvreur de dépôts minéraux qui s'y conforme. Les dispositions de cette loi sont faciles à comprendre et à suivre. Un "certificat de mineur", que l'on peut se procurer au Bureau des Mines au coût de \$10.00, permet au porteur de piqueter et de se réserver 200 acres de terrains miniers, n'importe où dans la province, sur les terres dont les droits de mines sont disponibles.

LABORATOIRE PROVINCIAL. — Le laboratoire d'analyses de la Province est à l'Ecole Polytechnique, 228, rue ST-DENIS, MONTREAL.

On peut y faire faire des analyses de minerais à des taux très réduits.

Pour tous renseignements concernant les Richesses minières de la Province, s'adresser à

L'HONORABLE J. E. PERRAULT,
Ministre de la Colonisation, des Mines et des
Pêcheries, QUEBEC.

Dessinateur de patrons. Satisfaction absolue.
Coupe garantie. Prix modérés.

TEL. EST 3521.

A. J. LELIEVRE, Marchand de Fourrures
150, RUE ST-DENIS MONTREAL
Spécialité : Manteaux de Mouton de Perse.
Tous les genres de Fourrures réparées,
teintes et nettoyées.

tél. Est 2434.

T. DUSSAULT

BOTTIER FASHIONABLE

281, Ste-Catherine Est

Montréal

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(BANQUE D'HOCHELAGA)

Siège Social - - Montréal

Capital versé et réserve, - - - \$11,000,000
Actif, plus de - - - - - \$122,000,000

263 succursales au Canada,
dont 219 dans la Province de Québec

Filiale à Paris:
BANQUE CANADIENNE NATIONALE (France)
14, rue Auber

ECOLE DES
Hautes Etudes Commerciales
DE MONTREAL

Préparant aux Situations Supérieures du Commerce, de
l'Industrie et de la Finance.

Bibliothèque Economique. Musée Commercial et Industriel.

Délivre des diplômes de "LICENCIE EN SCIENCES COMMERCIALES", de "LICENCIE EN SCIENCES COMPTABLES" et de "DOCTEUR EN SCIENCES COMMERCIALES."

Le diplôme de "LICENCIE EN SCIENCES COMPTABLES" donne droit à l'admission dans "l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec" et dans "l'Association des comptables de Montréal" (Chartered accountants).

Des BOURSES DU GOUVERNEMENT sont accordées aux
élèves méritants

Cours spéciaux, le soir : Comptabilité théorique et pratique, Opérations de Banque, Correspondance commerciale, anglaise et française, Arithmétique commerciale, Algèbre, Economie Politique, Droit Civil, Droit Commercial. Langues étrangères (Espagnol, Italien, Allemand), etc.

Pour tous renseignements, prospectus, inscriptions, etc., s'adresser au directeur des Etudes.

399, Avenue Viger, Montréal.

CANADA
MINISTÈRE DES MINES

Hon. Charles Stewart, Ministre.

Charles Camsell, Sous-Ministre.

PUBLICATIONS RECENTES EN FRANÇAIS

MINISTÈRE DES MINES

2011. Rapport du ministère des Mines pour l'année se terminant le 31 mars 1923.

COMMISSION GEOLOGIQUE

2002. Rapport sommaire de la Commission géologique 1921, Extrait : Région du lac Opasatika et de Duparquet, Québec. H.-C. Cooke et W.-F. James.
2003. Minéraux industriels du Canada, 1923.
- Mémoire 104. Les Oiseaux de l'Est du Canada. P.-A. Taverner. Edition révisée et augmentée. (Prix : \$0.50 cartonné, \$1.00 relié toile).
- “ 127. La région de Beauceville, Québec. B.-R. Mackay.

DIVISION DES MINES

550. Les matériaux de construction le long du fleuve St-Laurent entre Prescott (Ontario) et Lachine (Québec). J. Keele et L.-H. Cole.
569. Rapport sommaire des investigations de la division des Mines durant l'année civile 1920.
2. Rapport intérimaire de la Commission du Combustible, 1923.

DIVISION DES EXPLOSIFS

8. Rapport annuel de la division des Explosifs, 1922.
10. Brochure : “Explosifs — Prenez garde”.
12. Brochure : “Le maniement des explosifs”.

EN PREPARATION

Mémoire 126. Une exploration botanique de la rive nord du fleuve St-Laurent, y compris une liste de variétés de plantes vasculaires. Harold St-John.

Rapport sommaire des investigations de la division des Mines durant l'année civile 1921, ainsi que celui de 1922.

Renseignements au sujet de la tourbe. B.-F. Haanel.

Rapport annuel de la division des Explosifs, 1923.

L'industrie minière au Canada. A.-H.-A. Robinson.

AVIS.—On peut se procurer les publications ci-dessus en s'adressant à l'Éditeur en chef, Ministère des Mines, Ottawa.

“Le Foyer Protégé”

Filiale du CLUB DU FOYER MODELE

— vous offre, à un coût nominal, une police d'ASSURANCE-VIE de \$1,000.00 sans examen médical. Toutes les personnes du sexe masculin au-dessus de 21 ans et qui n'ont pas atteint 50 ans révolus sont éligibles comme membres du FOYER PROTEGE. Pour devenir membre, il faut acheter d'un seul coup des meubles, carpettes, rideaux, draperies ou autres articles de maison pour une valeur de \$100.00. Nous acceptons 25% comptant et la balance est divisée en 10 paiements mensuels égaux et consécutifs.

¶ Tout ce que vous avez à payer pour l'assurance-vie, c'est 75 sous avec le paiement initial sur votre achat et 55 sous avec chaque versement mensuel.

¶ Il va de soi que la maison DUPUIS FRERES paie une bonne partie de cette assurance, car nous ne croyons pas qu'une offre semblable ait jamais été faite à un coût aussi minime.

¶ Nous vous invitons cordialement à prendre avantage de cette offre tout en achetant vos articles de maison chez DUPUIS FRERES dont les prix sont reconnus les plus bas à Montréal.

¶ Pour tous renseignements supplémentaires, adressez-vous au secrétaire du FOYER PROTEGE, filiale du club du Foyer Modèle, au rayon des meubles.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

Rues Ste-Catherine, Demontigny, St-André, St-Christophe :: :: MONTREAL

